

# **Le secteur informel en Mauritanie : analyse et politiques**

par

**Jean-Pierre Lachaud, Professeur**  
*Directeur du Centre d'économie du développement*  
*Université Montesquieu-Bordeaux IV - France*

## **Résumé**

Cette étude appréhende le fonctionnement du secteur informel mauritanien en termes d'accès aux biens et services, à l'emploi et aux droits sociaux. Elle examine dans quelle mesure l'environnement institutionnel de ce système productif rehausse ses potentialités de développement. Par ailleurs, les contraintes macro, méso et microéconomiques sont analysées. Ces éléments d'analyse conduisent à proposer une adaptation du contexte macroéconomique, une réforme des dimensions mésoéconomiques clés et la promotion de nouvelles activités.

## **Summary**

This study apprehends the functioning of the informal sector of Mauritania in terms of access to goods and services, jobs and social rights. It examines in what measure the institutional environment of this productive system raises its development potentialities. Furthermore, macro-meso-microeconomics constraints are analyzed. These elements of analysis lead to propose an adaptation of the macroeconomic context, a reform of mesoeconomics dimensions keys and the promotion of new activities.

## **Avant-propos**

La présente étude résulte d'une mission de consultation effectuée en avril 1996 pour le compte du Ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports de Mauritanie, avec l'appui financier du Programme des nations unies pour le développement.

Elle a été réalisée en collaboration avec M. Abdellahi Diarra, consultant national, dans le cadre du programme "Développement des ressources humaines et lutte contre la pauvreté", composante "Elaboration d'une politique de l'emploi" — Pnud/Bit/Mau/94/001.

Elle a été discutée et acceptée par le Groupe de réflexion interministériel "Offre d'emploi", puis publiée dans la collection "Emploi et développement, n°3" en mai 1996 à Nouakchott.

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Le contexte macroéconomique et le marché du travail urbain</b>	<b>1</b>
1.	<i>L'environnement macroéconomique</i>	1
2.	<i>Les programmes d'ajustement structurel et le marché du travail urbain</i>	3
A.	Régulation conjoncturelle et normalisation structurelle	3
B.	Les ajustements sur le marché du travail urbain	5
<b>2.</b>	<b>Informalisation du travail et processus de développement</b>	<b>10</b>
1.	<i>Contraintes conceptuelles, méthodologiques et statistiques</i>	10
A.	Précarité de l'information statistique	10
B.	Inadaptation des instruments d'analyse	11
2.	<i>Le secteur informel urbain et l'exclusion sociale</i>	13
A.	Le secteur informel urbain et l'accès aux biens et services	13
a)	Pauvreté et biens et services de base	13
b)	Accès au capital humain	14
B.	Le secteur informel urbain et l'accès à l'emploi	15
a)	Les potentialités d'emploi	15
b)	Les dimensions de l'emploi informel	20
C.	Le secteur informel urbain et l'accès aux droits sociaux	21
a)	Participation des femmes au marché du travail et promotion	21
b)	Organisation et association des individus	22
3.	<i>Hétérogénéité des systèmes productifs informels et informalisation du travail</i>	22
A.	Diversité des systèmes productifs informels	22
B.	Efficacité économique contrastée des systèmes productifs informels	26
<b>3.</b>	<b>L'environnement institutionnel du secteur informel urbain</b>	<b>27</b>
1.	<i>Les structures d'appui</i>	28
A.	La structure centrale	28
a)	Les Chambres de métiers	28
b)	La Chambre de commerce	30
B.	L'interférence des autres structures	32
a)	Le Secrétariat à la condition féminine	32
b)	La Confédération générale des employeurs de Mauritanie	33
c)	L'Union des travailleurs de Mauritanie	34
C.	Les projets	34
a)	La société Investissement et développement de Mauritanie - IDM	35
b)	Le projet d'appui aux petites entreprises mauritaniennes - BAPEM	37
c)	L'Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi - AMEXTIPE	41
d)	L'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels - EFTP	42
e)	Le Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique - CIMDET	44
f)	L'Association pour le crédit à la micro et petite entreprise - ACMPE	45
g)	Caritas	46
2.	<i>Législation, institutions et incitations</i>	46

A.	Le contexte législatif . . . . .	47
a)	Existence juridique des entreprises informelles . . . . .	47
b)	Statut de l'artisan . . . . .	48
c)	Statut de l'apprentissage . . . . .	49
d)	Législation du travail . . . . .	50
B.	La fiscalité . . . . .	51
C.	Le code des investissements . . . . .	55
D.	Système bancaire, politique monétaire et crédit . . . . .	57
<b>4.</b>	<b><i>Le dynamisme contrarié du secteur informel urbain</i></b> . . . . .	<b>59</b>
1.	<i>Les contraintes macroéconomiques</i> . . . . .	59
A.	Ajustement structurel, réduction de la demande agrégée et distribution des revenus . . . . .	60
B.	Stagnation du secteur agricole et processus migratoire . . . . .	61
C.	Le contexte socio-culturel . . . . .	62
2.	<i>Les contraintes mésoéconomiques</i> . . . . .	63
A.	La rareté du crédit . . . . .	63
B.	Les difficultés d'accès aux actifs productifs . . . . .	65
C.	La faible dimension du marché . . . . .	67
D.	La faiblesse des relations intersectorielles . . . . .	68
3.	<i>Les contraintes microéconomiques</i> . . . . .	69
A.	La faiblesse du capital . . . . .	70
B.	L'insuffisance des qualifications . . . . .	71
C.	L'inadaptation à la gestion . . . . .	73
<b>5.</b>	<b><i>Éléments d'une stratégie de développement du secteur informel urbain</i></b> . . . . .	<b>73</b>
1.	<i>Adapter le contexte macroéconomique</i> . . . . .	73
A.	Amender le rôle de l'Etat et les politiques macroéconomiques . . . . .	74
a)	Spécifier les rapports entre l'Etat et le secteur informel . . . . .	74
b)	Rehausser le niveau de la dépense publique . . . . .	75
c)	Renforcer les rapports entre les collectivités locales et le secteur informel . . . . .	76
B.	Intensifier le développement de l'agriculture . . . . .	76
a)	Développement agricole et secteur informel urbain . . . . .	77
b)	Termes de l'échange, revenu agricole et secteur informel urbain . . . . .	77
C.	Amendement du contexte institutionnel et réforme fiscale . . . . .	77
a)	Réforme fiscale et détermination des paramètres d'imposition . . . . .	77
b)	Réforme fiscale et instauration d'un régime transitoire d'imposition . . . . .	78
c)	Réforme fiscale et modification des procédures de recouvrement . . . . .	78
D.	Développer l'information statistique . . . . .	79
a)	Développer l'analyse de l'information existante . . . . .	78
b)	Réalisation d'enquêtes sur les secteurs informels urbain et rural non agricole . . . . .	80
c)	Etudes sur la détermination des profits et des coûts de la légalisation du secteur informel urbain . . . . .	80

2.	<i>Réformer les dimensions méso-microéconomiques clés</i> . . . . .	80
A.	Organisation du secteur informel et accès à l'information . . . . .	80
a)	Création d'une cellule d'information et de coordination des projets d'appui au secteur informel - CEPIC . . . . .	81
b)	Renforcer le rôle du CIMDET en matière de commercialisation des produits . . . . .	81
c)	Réaliser une étude sur la filière de la construction mécanique . . . . .	82
B.	Secteur informel et nouvelles structures du crédit . . . . .	82
a)	Promouvoir la création de caisses d'épargne et de crédit . . . . .	82
b)	Développer les expériences de crédit direct . . . . .	83
c)	Initier la création d'une fédération des tontines . . . . .	84
C.	Accès aux actifs productifs . . . . .	84
a)	Accès au capital humain et formation professionnelle . . . . .	84
b)	Accès aux biens d'équipement et aux matières premières . . . . .	86
3.	<i>Promouvoir de nouvelles activités</i> . . . . .	87
A.	Activités évolutives . . . . .	87
a)	Projet d'appui au secteur de la petite construction mécanique . . . . .	87
b)	Promotion féminine et auto-emploi . . . . .	90
B.	Activités involutives ou de survie . . . . .	92
a)	Décentralisation et services publics . . . . .	92
b)	Approvisionnement et récupération de la ferraille . . . . .	93
c)	Féminisation du travail et auto-emploi . . . . .	93
6.	<b>Conclusions et recommandations</b> . . . . .	94
	<b>Références bibliographiques</b> . . . . .	101



En Mauritanie, au cours des quinze dernières années, le processus de transition économique a été considérablement ralenti. Le déclin ou la stagnation de la production, l'accentuation des déséquilibres des paiements courants, l'accroissement de l'endettement externe et la pauvreté du développement humain sont des symptômes de la détérioration générale de l'activité économique dans ce pays. Ce contexte a engendré de profondes transformations sur le marché du travail urbain, en particulier l'expansion du secteur informel.

Après avoir précisé le contexte macroéconomique et les ajustements sur le marché du travail, la présente étude se propose d'examiner l'informalisation du travail dans le processus de développement, l'environnement institutionnel du secteur informel urbain, les facteurs de son dynamisme contrarié, ainsi que les modalités d'une stratégie visant à promouvoir l'emploi à propre compte.

## **1. *Le contexte macroéconomique et le marché du travail urbain***

### **1. L'environnement macroéconomique**

Avec un PNB par tête estimé en 1993 à 500 USD, la Mauritanie est l'un des pays de l'Afrique du Nord les moins avancés. La contribution productive réelle du pays - PIB - a augmenté à un rythme annuel moyen de 1,3 pour cent entre 1970 et 1980, et de 2,0 pour cent au cours de la période 1980-93<sup>1</sup>. A cet égard, la croissance du PIB par travailleur a non seulement été faible - comme dans maints pays d'Afrique - entre 1965 et 1980 - 0,8 pour cent - mais elle a décliné au cours de la période 1980-93 — -0,7 pour cent<sup>2</sup>. Etant donné l'existence d'un taux élevé de croissance de la population<sup>3</sup>, le PNB par tête a diminué de 0,1 pour cent et 0,8 pour cent par an, en termes réels, respectivement, au cours des périodes 1965-80 et 1980-93<sup>4</sup>. En Mauritanie, il est probable qu'au cours de la décennie 1990, la progression de la contribution productive excédera faiblement la croissance de la population. Si cette évolution de la production a induit une baisse de la consommation réelle par tête au cours des années récentes, le niveau de la consommation et de l'investissement a pu être soutenu par le flux d'aide au développement. En 1993, la dette totale extérieure s'est élevée à 2,2 milliards de USD, l'apport d'aide publique au développement étant de 31 milliards d'ouguiyas — 34,9 pour cent du PNB. Ainsi, en 1993, la valeur nette de la dette représente 177,9 pour cent et 342,3 pour cent, respectivement, du PNB et des exportations — contre, respectivement, 158,3 pour cent et 311,4 pour cent en 1980. Bien que la plus grande partie de la dette externe ait une structure favorable, il en est résulté une élévation sensible du service de la dette. En effet, alors qu'en 1980 le ratio du service de la dette publique en pourcentage des exportations de biens et services était de 17 pour cent, il s'est élevé à 27,4 pour cent en 1993<sup>5</sup>. Le fait que la Mauritanie ait renégocié récemment cette dette montre que les perspectives d'emprunts additionnels ne pourront se réaliser qu'en des termes favorables.

---

<sup>1</sup> En 1994 et 1995, la variation annuelle du PIB aurait été, respectivement, de 4,3 pour cent et 3,4 pour cent. RIM [1993].

<sup>2</sup> Banque mondiale [1995b].

<sup>3</sup> 2,6 pour cent environ entre 1980 et 1993.

<sup>4</sup> Banque mondiale [1995a], Pnud [1995].

<sup>5</sup> Banque mondiale [1995a].

Les déséquilibres à l'égard de l'extérieur et des finances publiques témoignent de la précarité de la situation économique de la Mauritanie. Le déséquilibre des paiements courants a régulièrement augmenté au cours de la première moitié des années 1990 : de -14,7 pour cent du PIB en 1991, il est passé à -19,3 pour cent du PIB en 1993<sup>6</sup>. Par ailleurs, le déficit budgétaire global s'élevait à -6,7 pour cent et -11 pour cent du PIB, respectivement, en 1991 et 1993, mais était ramené à 3,3 pour cent de ce dernier en 1994<sup>7</sup>.

Ce ralentissement du processus de transition économique a considérablement influencé la dimension sociale du développement. En effet, l'indicateur de développement humain — IDH — était de 0,359 en 1992 — correspondant à un taux d'alphabétisation des adultes de 36,2 pour cent, un taux brut de scolarisation tous niveaux confondus de 32 pour cent, une espérance de vie à la naissance de 51,5 ans et un indicateur de PIB de 0,21 — ce qui traduit un niveau de développement humain relativement bas. Par ailleurs, les disparités entre les sexes dans le développement sont très marquées — l'IDH corrigé de l'aversion pour l'inégalité selon le genre — ISDH — est de 0,309 — de même que l'exclusion des femmes des droits sociaux et humains — l'indicateur de participation des femmes, IPF, étant seulement de 0,163. Dans la mesure où les dimensions économique et sociale du développement sont étroitement liées, il est probable que la pauvreté du développement humain handicape également la progression du niveau de vie moyen de la population. A cet égard, bien que l'incidence, la profondeur et l'intensité de la pauvreté soient plus élevée dans les zones rurales, la pauvreté urbaine est un phénomène relativement répandu. Selon certaines analyses, à la fin des années 1980, le ratio de pauvreté était de 31,8 pour cent et 52,7 pour cent, respectivement, à Nouakchott et dans les autres centres urbains. Toutefois, la contribution relative de la pauvreté urbaine à la pauvreté nationale n'est que de 26,7 pour cent<sup>8</sup>.

Plusieurs éléments majeurs semblent expliquer la précarité de la situation économique et sociale en Mauritanie. Tout d'abord, ce pays doit faire face à un environnement interne qui ne favorise pas le processus de développement : conditions géographiques et climatologiques défavorables<sup>9</sup>, contraintes en termes d'infrastructures<sup>10</sup>, marché potentiel limité<sup>11</sup>, faible niveau du capital humain<sup>12</sup> et faiblesse du système bancaire<sup>13</sup>. Certes, certaines contraintes d'environnement ont des contreparties qui peuvent apparaître comme des éléments favorables au processus de développement<sup>14</sup>; néanmoins, les contraintes précédemment indiquées freinent considérablement le processus de croissance économique. Plus spécifiquement, le secteur privé se heurte à de

---

<sup>6</sup> Toutefois, en 1994 et 1995, il était prévu à -12,4 pour cent et -8,8 pour cent. RIM [1993].

<sup>7</sup> RIM [1993].

<sup>8</sup> McKay, Houeibib [1992].

<sup>9</sup> Irrégularité des précipitations accroissant le risque de sécheresse, fragilité de la végétation et désertification au nord-est.

<sup>10</sup> Mauvais état des routes rurales, fragilité du système de communications, irrégularité de l'approvisionnement en eau et électricité, insuffisance du nombre de ponts pour traverser le Niger, irrégularité et insuffisance des transports aériens pour les produits périssables, etc.

<sup>11</sup> Marché étroit compte tenu du faible nombre d'habitants, de la dispersion de la population et des goûts des consommateurs — biens souvent considérés comme inférieurs à ceux qui sont importés —, proximité de pays plus industrialisés ayant des coûts de production plus faibles et appartenant à la zone franc — Sénégal et Côte d'Ivoire —, tendance à saturer des marchés déjà bien approvisionnés.

<sup>12</sup> Faible niveau de scolarisation — de l'ordre de 25 pour cent, tous niveaux confondus, — 6-23 ans —, absence relative de formation technique et professionnelle.

<sup>13</sup> Faiblesse relative de l'épargne et de l'intermédiation financière. Le système bancaire a dû être restructuré.

<sup>14</sup> Fleuve Niger pour le développement du secteur rural et de certaines industries; rôle de la tradition commerciale au niveau de la création d'entreprises; potentialités de formation pour une partie de la main-d'oeuvre locale; structures précoopératives dans les zones rurales pouvant jouer un rôle prépondérant en termes de crédit.



nombreux obstacles : (i) difficultés d'approvisionnement et recherche de devises ; (ii) faiblesse de l'investissement — code des investissements inadapté, financements introuvables, faiblesse des études de pré-financement, absence de confiance dans l'appareil judiciaire ; (iii) difficultés de commercialisation — concurrence des importations, entraves à l'écoulement des produits locaux ; (iv) difficultés liées à la production — maintenance, non maîtrise du processus de production, coût élevé des facteurs ; (v) mauvaise gestion des ressources humaines. Ensuite, comme dans la plupart des pays d'Afrique, le contexte international a joué un rôle de premier plan en Mauritanie. L'élévation du prix des céréales et du pétrole, les récessions et l'inflation dans les pays industrialisés, l'augmentation des taux d'intérêt réels, la fluctuation des taux de change et la baisse de la demande extérieure de minerai de fer, ont contribué à aggraver la situation économique et sociale. Ainsi, le déficit de la balance des paiements trouve en partie son origine dans la faiblesse de la demande mondiale, la variation des termes de l'échange — -10,4 pour cent en 1993 et +1,8 pour cent en 1994 — et la relative inélasticité de la demande pour certains biens importés. Enfin, la responsabilité des politiques internes ne peut être niée dans le développement de la crise. Le mauvais choix des investissements, l'inadaptation des politiques d'ensemble, l'absence de discipline financière et la mauvaise gestion ont amenuisé les potentialités du secteur public productif, élément stratégique des options économiques lors de l'accession à l'indépendance. Par ailleurs, la productivité réduite de certains programmes, compte tenu de la faiblesse du cadre institutionnel, et l'impossibilité à réduire les dépenses budgétaires ont sensiblement accentué ces déficits.

Ainsi, la vulnérabilité de l'économie mauritanienne accentue l'ampleur des déséquilibres financiers et compromet toute tentative d'atténuer les effets de l'ajustement par le recours aux ressources externes. En effet, la vocation primaire de cette économie implique une forte dépendance à l'égard des recettes issues de l'exportation de produits primaires — minerai de fer et pêche essentiellement — et une sensibilité accrue à l'égard de la variation des termes de l'échange et des conditions climatiques. En outre, ce pays est particulièrement vulnérable aux fluctuations internationales, dans la mesure où la part du commerce international dans le PIB et le poids de la dette en termes d'exportations se situent à des niveaux élevés. Par ailleurs, la rigidité des structures productives limite les possibilités de substitution des exportations et des importations, tandis que la faible capacité, interne et externe, à mobiliser des ressources financières réduit les potentialités d'endettement.

## **2. Les programmes d'ajustement structurel et le marché du travail urbain**

Cette déstabilisation de l'économie mauritanienne, aggravée par la faiblesse administrative et institutionnelle à gérer la crise, explique la mise en oeuvre, au cours des années 1980, de programmes d'ajustement structurel sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM). Les programmes d'ajustement structurel remettent en cause l'intervention de l'Etat dans le domaine économique et social, par le biais d'une régulation conjoncturelle et d'une normalisation structurelle, et s'efforcent de rechercher un ordre social par le marché. Ce rééquilibrage macroéconomique affecte tout particulièrement l'étendue et le rôle du secteur public et para-public, et implique de profondes transformations sur le marché du travail.

### *A. Régulation conjoncturelle et normalisation structurelle*

Comme dans la plupart des pays africains, l'effort d'ajustement en Mauritanie a comporté deux volets. D'une part, il s'agit de réduire la demande globale compte tenu des possibilités d'endettement externe et du niveau de la production. D'autre part, il importe de relancer l'offre par

le biais d'une réforme des prix et d'une réaffectation des ressources en faveur du secteur privé. Ainsi, depuis 1985, les pouvoirs publics ont mis en oeuvre une stratégie à moyen terme visant à réduire les déséquilibres macroéconomiques et à éliminer les contraintes structurelles qui freinent la croissance économique. A cet égard, le Programme de redressement économique et financier, inhérent à la période 1985-88, a été suivi par un Programme de consolidation et de relance — 1989-91. Ces programmes d'ajustement ont contribué à une libéralisation importante de l'économie mauritanienne, au développement du secteur privé et à une intensification du rôle du marché.

Au début des années 1990, l'effort d'ajustement a été poursuivi. A cet égard, le programme d'ajustement de novembre 1992 se proposait d'atteindre en 1995 un taux de croissance du PIB de 3,5 pour cent, de ramener le taux d'inflation à 3,5 pour cent et d'équilibrer les comptes extérieurs. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie visait à renforcer la compétitivité des exportations et à réduire l'absorption extérieure, à consolider les réformes structurelles en encourageant le secteur privé par le biais d'un cadre incitatif de prix, législatif et réglementaire adéquat, à alléger la dette extérieure et à réformer le système bancaire. A la fin de 1993, les progrès accomplis étaient encourageants — croissance économique de 1,7 pour cent et 4,9 pour cent, respectivement, en 1992 et 1993 ; stabilisation des prix à la consommation à environ 10 pour cent en 1993 ; rétablissement du secteur des exportations par la dévaluation de l'ouguiya en 1992 ; renforcement du système bancaire — malgré un accroissement du déficit des transactions courantes, un dépassement des dépenses publiques — impliquant une politique monétaire plus restrictive — et des progrès inégaux dans les différents secteurs — efforts pour réduire les coûts de gestion dans les entreprises publiques, mais lenteur des réformes du secteur de la pêche.

Malgré des perspectives de développement qui demeurent précaires, en partie à cause de l'incertitude de la conjoncture extérieure et la complexité des réformes de structure, le gouvernement a décidé de maintenir les objectifs initiaux du programme d'ajustement pour la période 1994-96 en matière de croissance, d'inflation et de dépenses publiques, ce qui impliquera un renforcement des politiques<sup>15</sup>. Examinons quelques aspects de ces politiques qui présentent un intérêt pour notre propos<sup>16</sup>. Premièrement, l'équilibre budgétaire est envisagé en 1995, et semble effectif au début de 1996<sup>17</sup>. De ce fait, d'une part, des réformes structurelles doivent permettre de stabiliser les recettes à 25 pour cent du PIB au cours de la période 1994-96 — réforme du système fiscal visant à élargir l'assiette de l'impôt, en particulier la réduction des exonérations fiscales, la redynamisation du contrôle fiscal, etc. D'autre part, il s'agit de limiter les dépenses publiques à 26 pour cent du PIB et de les réduire au cours de la même période, afin d'augmenter l'épargne et de réduire le rôle du secteur public. A cette fin, plusieurs mesures sont mises en oeuvre : examen de la structure des rémunérations et autres éléments de la réforme du service public ; réduction des dépenses militaires ; réexamen des programmes d'investissement publics ; accroissement de la transparence des dépenses publiques ; réduction du nombre des entreprises publiques et désengagement de l'Etat. Deuxièmement, les réformes du secteur monétaire et financier seront poursuivies : fixations d'indicateurs trimestriels pour l'augmentation de la masse monétaire ; redéfinition de la politique monétaire de manière à inclure l'utilisation de contrôles indirects qui permettent le jeu des forces du marché ; restructuration du système financier ; consolidation de la libéralisation du régime des changes. Troisièmement, la suppression des

---

<sup>15</sup> La réduction des transactions du déficit des transactions courantes et l'élimination des arriérés s'étalera sur une période plus longue.

<sup>16</sup> RIM [1993].

<sup>17</sup> Selon certaines informations des services du Budget.

obstacles d'ordre juridique ou réglementaire qui entravent le développement du secteur privé figure parmi les objectifs du programme d'ajustement structurel. En particulier, il est prévu de réexaminer le code des investissements, le code commercial et le cadre réglementaire ; de même, il s'agit de faciliter l'accès à l'importation des produits intermédiaires au moyen de la libéralisation des prix et des changes, ainsi que de simplifier les procédures pour l'établissement des nouvelles entreprises. Quatrièmement, les réformes économiques ont également pour objectif la mise en valeur des ressources humaines et la réduction de la pauvreté. Dans le premier cas, il s'agit d'améliorer la qualité des services de santé et de faciliter l'accès à l'éducation ; dans le second cas, outre l'effet de la croissance économique axée sur le secteur privé, il importe de promouvoir une politique active de promotion des secteurs créateurs d'emplois, en particulier le secteur informel urbain.

La mise en oeuvre de ces réformes économiques va susciter une nouvelle dynamique des systèmes sociaux, génératrice de conflits ouverts ou de résistances cachées. En particulier, l'incidence et la répartition des coûts sociaux des nouvelles politiques économiques sont susceptibles de favoriser le développement de conflits internes, peu propices à l'accélération de la transition économique. Mais, fondamentalement, la réaffectation des ressources en faveur d'activités productrices de biens échangeables est fondée sur l'idée, qu'à long terme, les changements dans la structure économique sont susceptibles d'exercer de puissants effets d'adaptation en termes de revenu et d'emploi. Dans ce contexte, la nature des groupes cibles concernés — ceux qui sont immédiatement affectés par l'ajustement structurel — et leur degré de vulnérabilité dépendent beaucoup des arbitrages entre objectifs à court terme et à long terme, et entre les divers objectifs sociaux. Certains auteurs admettent que des coûts transitoires de l'ajustement sont inévitables à court terme. C'est le prix d'une croissance plus efficace à long terme. Toutefois, il est possible de protéger les pauvres au cours de la difficile période transitoire, et de sauvegarder leurs intérêts à long terme, ce qui signifie qu'il n'existe pas nécessairement de "trade-off" entre efficacité et justice sociale à long terme. Dans ces conditions, le coût de l'ajustement pour certains groupes cibles est considérablement relativisé. Par ailleurs, un autre argument est parfois avancé pour minimiser l'importance des effets transitoires de l'ajustement. La plupart des pauvres sont localisés dans les zones rurales où les politiques de prix sont censées relever le revenu moyen ; par contre, ceux qui sont le plus affectés par les programmes d'ajustement sont plutôt des groupes minoritaires à revenu élevé — essentiellement urbains — qui bénéficiaient auparavant d'une protection.

#### *B. Les ajustements sur le marché du travail urbain*

Le marché du travail est un révélateur des coûts de l'ajustement. En Mauritanie, le contexte macroéconomique et les changements structurels des quinze dernières années sont à l'origine de plusieurs ajustements majeurs sur le marché du travail urbain.

En premier lieu, l'accroissement du chômage. Selon l'enquête DSA, le taux de chômage pour l'ensemble du pays était de 27,1 pour cent en 1992, et aurait été multiplié par trois en quinze ans — 9,7 pour cent en 1977<sup>18</sup>. En fait, ce taux est probablement sous-estimé. En effet, le recensement de la population de 1988 indique, à partir d'une période de référence de sept jours, un taux de chômage de 25,8 pour cent ; or, l'estimation de 1992, proche de celle de 1988, se réfère à la période des douze derniers mois. En ce qui concerne le milieu urbain, le taux de

---

<sup>18</sup> Charmes [1994].

chômage a été estimé en 1988 à 32,1 pour cent. Selon nos propres estimations — tableau 1 — le taux de chômage urbain serait passé de 16,3 pour cent en 1980 à 29,7 pour cent en 1995. En réalité, au-delà de l'imprécision statistique, faute de données fiables, en milieu urbain, le taux de chômage a probablement été multiplié par deux entre 1980 et 1995, tandis que le nombre de chômeurs a été multiplié par plus de trois.

Naturellement, le chômage urbain en Mauritanie exhibe des caractéristiques communes à maints pays africains. Tout d'abord, le chômage féminin est plus important que le chômage masculin — 41,6 pour cent contre 28,8 pour cent en 1988. Cette situation n'est pas surprenante, compte tenu du faible taux de participation des femmes au marché du travail — environ 25 pour cent. En outre, le taux de croissance de la population active féminine, plus rapide que pour les hommes — 5,1 pour cent contre 1,8 pour cent entre 1977 et 1988 —, explique en partie que la croissance de la population active totale soit plus élevée que la croissance de la population. Ensuite, 81 pour cent du chômage s'explique par le non accès au premier emploi, ce qui signifie que les jeunes éprouvent de réelles difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Cette situation prévaut quel que soit le sexe. Par contre, le chômage lié à une perte d'emploi concerne essentiellement les hommes. Enfin, en milieu urbain, les taux de chômage sont les plus élevés pour ceux qui ont le niveau d'instruction primaire ou le premier cycle du secondaire. A cet égard, les taux de chômage des femmes ayant ces niveaux d'instruction sont particulièrement élevés.

En réalité, l'analyse précédente met implicitement en évidence un type de chômage involontaire qui se réfère à des individus qui n'ont pas d'emploi et qui recherchent effectivement un emploi, alors qu'aucun n'est disponible. En outre, cette approche ne peut appréhender la complexité des phénomènes liés à la sous-utilisation de la main-d'oeuvre. Cela signifie que les taux de chômage précédemment avancés sont inaptes à rendre compte du degré et de la nature de l'ajustement en termes de chômage. En effet, des études menées dans d'autres pays d'Afrique montrent qu'il existe deux autres formes de sous-emploi qui permettent de mieux spécifier les ajustements sur le marché du travail urbain<sup>19</sup>. D'une part, certains individus exercent une activité mais recherchent du travail pour les mêmes motifs que précédemment. Il s'agit surtout de personnes qui se sont engagées dans des activités à propre compte parce qu'elles ont perdu leur emploi — généralement salarié — ou parce qu'elles s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail. Ces personnes peuvent être considérées comme sous-occupées. L'idée de base, sous-jacente à ce concept, est que l'emploi actuel implique un coût d'opportunité : toutes choses égales par ailleurs, la rémunération réelle que reçoivent certains individus est inférieure à celle qu'ils pourraient obtenir dans d'autres emplois. D'autre part, de nombreux individus n'ont aucune activité et ne recherchent pas d'emploi. Logiquement, ils ne font pas partie de la population active. En réalité, ces individus intégreraient la population active si les conditions du marché du travail se modifiaient. Il s'agit de chômeurs marginaux, à propos desquels la littérature des années 1960 dans les pays industrialisés s'est beaucoup développée. Bien que les statistiques mauritaniennes ne mettent pas en évidence ce phénomène, le fait que la population active croisse plus rapidement que la population totale, sous l'impulsion de la plus grande participation des femmes au marché du travail, pourrait être une conséquence du chômage marginal, particulièrement répandu chez les femmes. En d'autres termes, au cours des années futures, la modification des taux de participation féminins est susceptible d'accroître les tensions du marché du travail — sauf si le secteur informel a la capacité de générer suffisamment d'emplois.

En deuxième lieu, la stagnation de l'emploi dans le secteur moderne. Les statistiques

---

<sup>19</sup> Lachaud [1994].

fragmentaires disponibles semblent montrer que le secteur moderne — privé et public — n'est pas en mesure de restaurer les déséquilibres sur le marché du travail urbain. Selon diverses enquêtes auprès des entreprises, menées entre 1980 et 1991, et les statistiques de la Caisse nationale de sécurité sociale, l'emploi moderne — hors fonction publique — aurait augmenté au rythme annuel de 1,3 pour cent, alors que l'emploi non agricole aurait diminué de 0,4 par an. Par ailleurs, entre 1988 et 1990, l'emploi dans les établissements publics — environ la moitié des emplois modernes productifs — aurait chuté de 4,3 pour cent chaque année. Toutefois, en prenant en compte l'évolution de l'emploi dans la fonction publique, obtenu par différence entre la population active occupée et l'emploi informel, certaines analyses estiment la croissance annuelle de l'emploi moderne non agricole à 2,9 pour cent entre 1980 et 1988<sup>20</sup>. En réalité, compte tenu des informations inhérentes à l'emploi de la fonction publique — environ la moitié des emplois modernes à la fin des années 1980 — fournies par les enquêtes de 1980 et 1989, et de l'évolution du contexte macroéconomique, ces évaluations paraissent relativement surestimées. De ce fait, la croissance annuelle de l'emploi moderne total non agricole — y compris le secteur public productif et la fonction publique — est estimée à 1,2 pour cent au cours de la période 1980-2000 — tableau 1. Dans ce contexte, il est à remarquer que l'évolution de l'emploi n'a pas été uniforme. Au cours de la dernière décennie, il a légèrement augmenté dans les industries extractives, l'énergie et le secteur manufacturier et a diminué dans la construction et les services. Par ailleurs, l'emploi public productif a beaucoup moins progressé que l'emploi privé moderne.

Ainsi, au cours des prochaines années, il est probable que le secteur moderne mauritanien ne contribuera que marginalement à l'équilibre du marché du travail urbain, en partie à cause de la prédominance de l'emploi de la fonction publique et du secteur d'Etat. Or, plusieurs facteurs sont susceptibles de perpétuer la stagnation de l'emploi dans le secteur public au cours des prochaines années. D'une part, le gouvernement mauritanien s'est engagé à restructurer les secteurs publics productifs. L'objectif est d'accroître ses performances et de limiter la participation de l'Etat aux entreprises ayant une importance stratégique et à celles qui fournissent des services publics qui ne peuvent être assurés par le secteur privé. Ce programme, déjà bien engagé, comprend des mesures visant à la réhabilitation, la privatisation et la liquidation d'entreprises publiques. D'autre part, dans la fonction publique, deux composantes importantes de la restructuration budgétaire conduisent à limiter les flux d'entrée et à accélérer les flux de sortie. Ces deux volets impliquent en particulier une limitation des recrutements annuels et la mise en oeuvre de procédures de départs volontaires.

En troisième lieu, la baisse des salaires réels constitue un troisième type d'ajustement sur le marché du travail. Malheureusement, les informations disponibles ne permettent d'appréhender que l'évolution du salaire minimum — SMIG. L'évolution des salaires réels selon le niveau des qualifications ou le statut des entreprises, de même que l'analyse des revenus réels du secteur informel sont hors du champ de la présente étude. Selon la Direction du travail, le SMIG — déterminé par décret — a été fixé à 4312 et 5812 ouguiyas, respectivement, en 1982 et 1985. Depuis cette date, juridiquement le SMIG est resté inchangé. En fait, par la suite, deux circulaires — 1993 et 1994 — ont fixé des augmentations forfaitaires de 1500 ouguiyas pour les salaires inférieurs à 20000 ouguiyas, et 1000 ouguiyas pour les salaires supérieurs à ce seuil. Par conséquent, on peut considérer que le SMIG — hors heures supplémentaires, indemnités, etc — équivaut au début de 1996 à 8812 ouguiyas. Par ailleurs, si l'on considère que dans le même

---

<sup>20</sup> Charmes [1992].

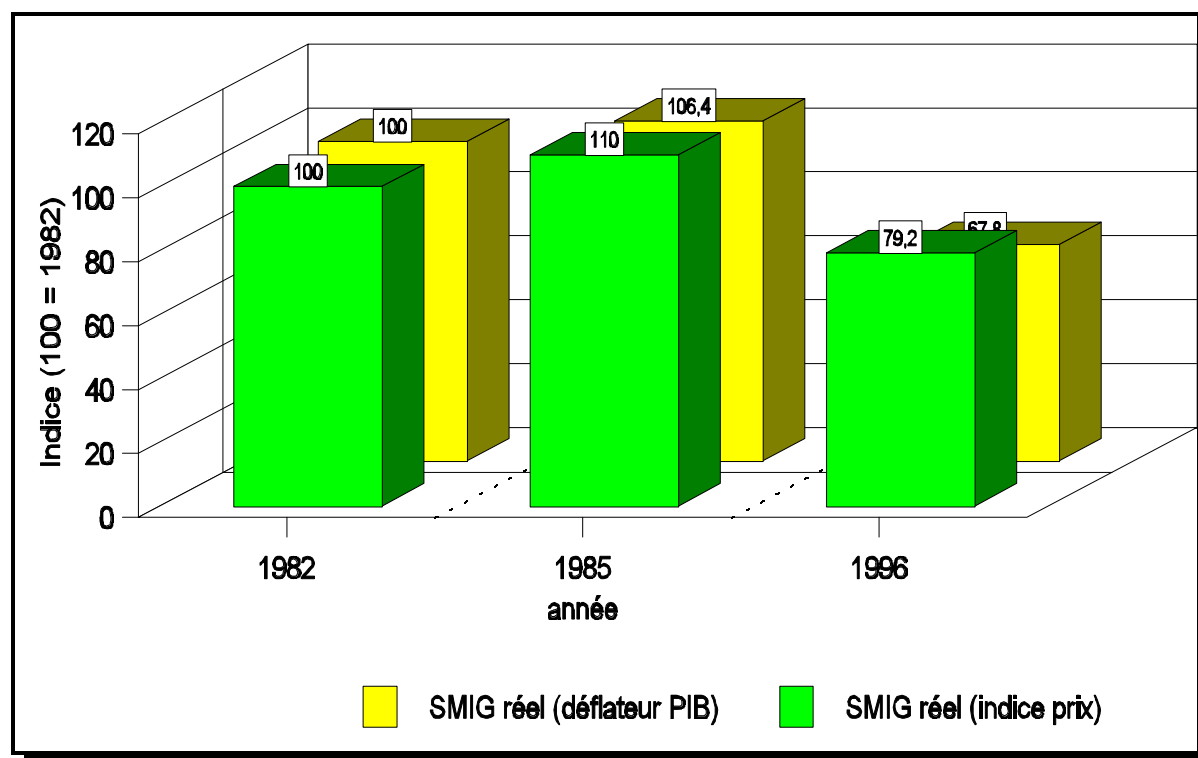


Figure 1 : Evolution du SMIG réel — 1982-96

temps le taux d'inflation, assimilé au déflateur implicite du PIB, à été de 8,2 pour cent<sup>21</sup>, il apparaît que le salaire minimum réel a diminué annuellement de 2,7 pour cent au cours de la période 1982-1996<sup>22</sup>, phénomène qui n'est pas particulièrement spécifique à la Mauritanie. Il est à remarquer que la prise en considération de l'indice des prix à la consommation — au lieu du déflateur — induit une baisse du salaire minimum réel de 1,6 pour cent<sup>23</sup>. Le graphique 1 affiche l'évolution du SMIG réel.

La baisse du salaire réel pourrait avoir eu trois conséquences importantes. Premièrement, l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles. En effet, la croissance de la production industrielle, y compris dans les branches exposées à la concurrence internationale, pourrait être due en partie à une amélioration de la compétitivité<sup>24</sup>. Ce phénomène pourrait également apporter une justification au comportement de l'emploi dans le secteur moderne, notamment en ce qui concerne les performances du secteur privé au début des années 1980. En d'autres termes, la décélération de la croissance de l'emploi moderne aurait pu être plus accentuée en l'absence de la baisse du salaire réel. Cette hypothèse doit toutefois être vérifiée à l'aide de données plus adaptées. Deuxièmement, la réduction de l'écart de revenu rural-urbain. Bien qu'il soit difficile d'appréhender ce dernier, l'une des mesures possibles consiste à effectuer le rapport entre le SMIG et la valeur ajoutée agricole par tête. En fait, d'après les estimations de la mission, ce rapport est passé de 0,1 en 1980 à 0,2 en 1993<sup>25</sup>. Dans ces conditions, la baisse du salaire réel

<sup>21</sup> La Banque mondiale indique un taux d'inflation de 8,2 pour cent entre 1980 et 1993. Banque mondiale [1995].

<sup>22</sup> -32,2 pour cent au cours de l'ensemble de la période.

<sup>23</sup> Selon l'ONS, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 7 pour cent entre 1987 et 1995.

<sup>24</sup> La compétitivité des exportations a également été rehaussée par la dévaluation de l'ouguiya en 1992.

<sup>25</sup> Résultat relativement atypique par rapport à d'autres pays africains.

**Tableau 1 : Répartition et évolution de la population active urbaine en Mauritanie, 1980-2000 (milliers et pour cent)**

Année Paramètre	1980		1990		1995		2000		Variation annuelle 1980-2000
	Valeur	pour cent	Valeur	pour cent	Valeur	pour cent	Valeur	pour cent	
Population active urbaine <sup>1</sup>	158,0	-	240,0	-	299,1	-	372,0	-	4,4
Emploi salarié moderne urabin <sup>2</sup>	33,4	21,1	40,0	16,7	41,0	13,7	42,0	11,3	1,2
Chômage urbain <sup>3</sup>	25,8	16,3	63,3	26,4	88,9	29,7	124,5	33,5	8,2
Emploi informel urbain <sup>4</sup>	98,8	62,5	136,7	57,0	169,2	56,6	205,5	55,2	3,7

(1) Pecta [1991]. Le taux de croissance annuel est de 4,3 pour cent entre 1980 et 1990, et de 4,5 pour cent entre 1990 et 2000.

(2) En 1980, l'emploi salarié total du secteur moderne non agricole a été estimé à 41 511 et à 52 093 en 1988 — Charmes [1992] —, ce qui implique un taux de croissance annuel de 2,9 pour cent. Toutefois, ces évaluations sont probablement surestimées, étant donné que l'emploi dans les administrations et les banques — 68 pour cent de l'emploi en 1980 — a été déterminé par différence entre la population active occupée et l'emploi informel. De ce fait, compte tenu des informations sur la fonction publique en 1980 et 1990 — Charmes [1992] —, l'emploi moderne non agricole est estimé à environ 33 400 et 39 600, respectivement, en 1980 et 1988, soit un taux de croissance annuel de 2,2 pour cent. Par ailleurs, étant donné le rythme de croissance de l'emploi — hors administration — observé par les enquêtes entre 1980 et 1989 — -0,4 pour cent — et des options de politique économique du gouvernement, une hypothèse de croissance de 0,5 pour cent sur la période 1988-2000 paraît souhaitable.

(3) Le taux de chômage national était de 13,1 pour cent en 1980 et de 28,8 pour cent en 1988. En 1988, le taux de chômage urbain était de 32,1 pour cent. Si le même rapport urbain-rural des taux de chômage est conservé entre 1989 et 1988, le taux de chômage urbain en 1980 est de 16,3 pour cent. Par ailleurs, le taux de croissance du nombre de chômeurs urbains est estimé à 10 pour cent entre 1980 et 1988. Cependant, compte tenu de la décélération observée des taux de chômage entre 1988 et 1992, on suppose que le nombre de chômeurs urbains entre 1988 et 2000 augmentera au rythme annuel de 7 pour cent.

(4) Solde : (1) - [(2) + (3)].

n'a pas eu d'incidence majeure sur le différentiel de revenu rural-urbain, ce qui pourrait expliquer la forte croissance de la population urbaine — 7,5 pour cent environ au cours de la période 1977-88. Troisièmement, la baisse du pouvoir d'achat de la population urbaine a probablement induit une croissance de l'exercice d'activités secondaires.

En quatrième lieu, l'expansion de l'emploi dans le secteur informel. Les éléments d'analyse précédemment avancés montrent que le secteur informel urbain a joué un rôle croissant en termes d'emploi et, plus généralement, d'équilibre du système social dans son ensemble. En effet, le tableau 1 indique que le secteur informel urbain absorbe l'essentiel de la population active, et que sa contribution à l'équilibre du marché du travail urbain est décisive. A cet égard, il importe de souligner que, compte tenu de la difficulté de comparer dans le temps les diverses enquêtes sur le secteur informel, il semble préférable de déterminer l'ampleur de ce dernier en termes d'emplois par différence. Ainsi, au milieu des années 1990, près de 60 pour cent des individus localisés dans les zones urbaines sont employés dans le secteur informel, proportion quatre fois plus élevée que dans le secteur moderne. Au cours de la période 1980-2000, l'emploi informel devrait croître à un rythme annuel trois fois plus rapide que dans le secteur moderne — 3,7 pour cent contre 1,2 pour cent. Les développements ultérieurs préciseront le rôle du secteur informel en termes d'emploi. Par ailleurs, il importe d'observer une certaine saturation du secteur informel, puisque le nombre de chômeurs devrait augmenter à un rythme de 8,2 pour cent, le taux de chômage à la fin de la décennie équivalent environ au tiers des actifs. Une société qui ne peut offrir du travail qu'à deux actifs sur trois demeure fragile économiquement et socialement. Dans ces conditions, la dynamisation du secteur informel urbain constitue un défi, non seulement pour réduire la pauvreté, mais également pour atténuer le processus d'exclusion sociale.

Il faut également ajouter que la progression de l'emploi informel est un phénomène inhérent au cheminement du développement. Ce dernier ne se résume pas au remplacement instantané d'une forme d'organisation par une autre. Cela signifie que maintes activités informelles constituent une modalité du développement, dans la mesure où elles empruntent leur forme et leur

logique à la fois à la société traditionnelle et à la société moderne. Dans ce contexte, la progression de l'emploi informel s'explique souvent par la faiblesse des barrières à l'entrée en termes de capital humain et technique. Les nouveaux venus sur le marché du travail ou ceux qui quittent le secteur moderne ont généralement la capacité de s'insérer dans le secteur informel, soit en tant qu'apprentis, soit en tant que travailleurs à propre compte. En fait, l'insertion dans l'emploi informel et la structuration de ce dernier sont beaucoup plus complexes que ne le laisse supposer l'observation précédente. Il en est ainsi parce que le secteur informel est très hétérogène ; c'est l'une de ses caractéristiques qui est souvent reconnue mais rarement mesurée, et qui pourtant devrait constituer l'élément de base préalable à la dynamisation de ce secteur.

## **2. *Informalisation du travail et processus de développement***

### **1. Contraintes conceptuelles, méthodologiques et statistiques**

Contrairement à ce qui est parfois avancé<sup>26</sup>, et malgré la diversité des sources statistiques disponibles, le secteur informel urbain de Mauritanie n'est pas vraiment connu. Quelques éléments permettent de fixer les idées.

#### *A. Précarité de l'information statistique*

Compte tenu de la diversité des sources statistiques disponibles, inhérentes aux deux dernières décennies, on pourrait penser que l'information statistique relative au secteur informel urbain est suffisante. En effet, le recensement des sources statistiques relatives au secteur informel urbain a conduit Charmes à présenter l'état des lieux suivant. En premier lieu, les recensements et les enquêtes auprès des ménages : (i) recensement général de la population de 1977 ; (ii) recensement général de la population et de l'habitat de 1988 ; (iii) enquête du projet RAMS sur l'emploi auprès des ménages en 1979 ; (iv) enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de 1987-89 et 1989-90 ; (v) enquête sur les priorités de 1992-95<sup>27</sup>. En second lieu, les recensements et enquêtes auprès des entreprises et des établissements : (i) recensement et enquête du secteur non structuré de Nouakchott en 1977 du BIT ; (ii) recensement des activités informelles de 1981 par la Direction de la statistique ; (iii) recensement des activités commerciales, artisanales et industrielles de Nouakchott en 1985 par la Direction de la statistique et de la comptabilité nationale ; recensement et enquête sur le secteur informel urbain de 1991-92 par l'Office national de la statistique. En troisième lieu, les sources administratives et la comptabilité nationale ne fournissent, dans leur état actuel, aucune information sur le secteur informel. Quelques institutions d'appui, publiques ou privée, disposent bien de certaines informations sur le secteur informel, mais cela ne présente guère d'intérêt.

En réalité, l'analyse de ces différentes informations met en évidence maintes incertitudes qui handicapent considérablement l'analyse du secteur informel urbain. Quelques-unes d'entre elles permettront de fixer les idées. Premièrement, les concepts — définition du secteur informel, les nomenclatures — et les méthodes — champs d'observation — apparaissent parfois aléatoires

---

<sup>26</sup> Charmes [1992] ; Ahmed [1995].

<sup>27</sup> Les deux recensements et les enquêtes permanentes ont été réalisées par l'Office national de la statistique. L'enquête RAMS a été réalisée par le Ministère de l'économie et des finances.



et varient selon les études, ce qui rend difficile toute tentative de comparaison<sup>28</sup>. Par exemple, les deux publications de l'ONS sur le secteur informel de 1992 ne comportent aucune indication sur le champ d'analyse. Ce n'est que dans une autre publication<sup>29</sup> que le secteur informel est appréhendé par une combinaison de l'absence de comptabilité, l'emploi de 10 personnes au plus, et l'inexistence d'un registre commercial et de statuts. A cet égard, il est à remarquer qu'une telle approche peut être considérée comme satisfaisante dans une certaine optique analytique, bien qu'elle conduise à éliminer quelques micro-entreprises dont l'appréhension du processus de développement présente un intérêt. Par exemple, l'enquête du CRES-CFPP sur l'artisanat moderne révèle que si 50 pour cent des 188 entreprises enquêtées utilisent 3 à 5 employés, 14 pour cent d'entre eux ont atteint 10 employés. En toute logique, les indépendants des enquêtes auprès des établissements et les indépendants des enquêtes auprès des ménages ou des recensement de population ne se recoupent pas totalement. De même, la distinction entre les activités commerciales, de services et l'artisanat est purement descriptive, et ne repose sur aucun fondement analytique. Ajoutons que les délais de publication des résultats limitent considérablement l'utilité de telles investigations statistiques<sup>30</sup>.

Deuxièmement, les informations générées sont très fragmentaires et incertaines. Certes, cela est attendu lorsqu'il s'agit des recensements. En réalité, les résultats des enquêtes se limitent généralement à une approche descriptive — nombre d'unités, nombre d'employés, caractéristiques des individus et des entreprises, etc. — qui est nécessaire, mais qui ne saurait suffire au décideur. Il est rare de trouver des informations sur les revenus, le capital, la croissance du capital et de l'emploi, le financement de l'investissement, la mobilité, les relations intersectorielles — complémentarité, concurrence —, etc. En vérité, seule l'enquête de 1977 du BIT — déjà ancienne — apporte quelques éléments d'analyse. Par ailleurs, il faut mentionner l'existence d'erreurs quant aux méthodes d'analyse qui faussent la perception que l'on peut avoir de la réalité. Par exemple, l'enquête sur le secteur informel de 1992 a été réalisée avec un taux de sondage différent selon les activités et les centres urbains. Or, l'exploitation des résultats ne prend en compte aucune pondération. Cette approche peut parfois conduire à des divergences importantes<sup>31</sup>.

Troisièmement, l'exploitation des données est totalement absente. Dans ces conditions, il est impossible de saisir les mécanismes financiers de création des entreprises, les processus d'accumulation et d'absorption de la main-d'oeuvre, l'incidence du potentiel de formation sur les profits ou de la légalisation — juridique, fiscale, législation du travail, etc. De ce fait, la connaissance du secteur informel est fondée la plupart du temps sur des intuitions ou des faits parcellaires, certes nécessaires, mais insuffisants pour une appréhension convenable des processus productifs informels.

## *B. Inadaptation des instruments d'analyse*

L'inadaptation des instruments d'analyse appelle plusieurs observations. Premièrement, il existe une ambiguïté fondamentale qui n'a pas encore été levée depuis 25 ans que l'on

---

<sup>28</sup> Pour cette raison, le tableau 1 suggérerait une approche de l'emploi informel par déduction.

<sup>29</sup> Moulaye [1995].

<sup>30</sup> Par exemple, les informations descriptives des enquêtes de 1992 ont été publiées en 1994, tandis que les données sur le revenu ne sont pas encore disponibles.

<sup>31</sup> Par exemple, selon l'échantillon, la part du commerce est de 39,9 pour cent sans pondération, mais de 73,6 pour cent si l'on se réfère à la population cible.

s'intéresse au secteur informel urbain. S'il s'agit d'appréhender les mécanismes de la micro-entreprise, les approches statistiques en termes d'établissements sont indispensables — sous les réserves ci-après. Au contraire, s'il s'agit d'examiner les mécanismes du marché du travail, éventuellement en connexion avec la pauvreté, les approches en termes de ménages sont nécessaires. En effet, les enquêtes auprès des établissements ne peuvent enregistrer qu'une partie de l'emploi informel, et sont dans l'incapacité de permettre une analyse des mécanismes du marché du travail sous-jacents à la pauvreté. Par ailleurs, les enquêtes auprès des ménages n'autorisent pas une analyse fine des entreprises informelles.

L'approche mauritanienne n'échappe à ce dilemme parce qu'elle reste axée sur des instruments d'analyse très traditionnels — sous les réserves précédentes. Ainsi, les enquêtes auprès des ménages, trop partielles, fournissent peu d'informations sur le travail indépendant et sont limitées à quelques éléments du niveau de vie des ménages ; les enquêtes sur le secteur informel dont il a été précédemment question, n'appréhendent qu'une partie de l'univers de l'emploi informel, et ne suggèrent aucune connexion avec le niveau de vie des ménages.

Dans une optique de réduction de la pauvreté, il semble opportun de lier le développement de l'emploi informel au niveau de vie des ménages et à l'interaction des offres de travail. Dans ces conditions, il s'agit de coupler les enquêtes auprès des établissements et les enquêtes auprès des ménages. Depuis la fin des années 1980, une approche de ce type est de plus en plus préconisée et les résultats obtenus semblent prometteurs<sup>32</sup>.

Deuxièmement, le concept de travail se révèle insuffisamment précisé ou mal adapté. La plupart du temps, la distinction repose sur les catégories professionnelles classiques — indépendant, salarié, apprenti, etc.— bien que dans certains cas le travail occasionnel soit évoqué<sup>33</sup>. Or, la pauvreté suppose la réduction du travail précaire, ce qui implique une articulation des formes de travail autour du concept de vulnérabilité. La précarité du travail recouvre plusieurs aspects. Tout d'abord, il y a le degré de certitude de la continuité du travail. Les emplois précaires sont ceux qui ont un horizon de temps très court ou pour lesquels le risque de chômage est élevé. Le travail irrégulier — à la tâche, à la journée ou saisonnier — appartient à cette catégorie. Ensuite, l'aspect du contrôle du travail doit être pris en compte. Moins forte est la sécurité du travail, moins le travailleur contrôle les conditions de travail, les salaires, etc. Enfin, intervient la protection, c'est-à-dire dans quelle mesure les individus sont protégés par les lois, l'organisation collective, les coutumes et ont accès à la protection sociale. Evidemment, la précarité de ces formes atypiques de travail varie énormément. Une telle optique analytique est susceptible d'enrichir considérablement l'analyse de l'emploi informel, même si le concept de vulnérabilité transcende l'approche dualiste<sup>34</sup>.

Troisièmement, la stratification du secteur informel urbain est à repenser. Toutes les analyses en Mauritanie — et ailleurs, la plupart du temps — sont fondées sur la distinction entre les activités de production, de services et de commerce. Cette description est purement descriptive, mais ne repose pas sur des fondements analytiques solides. De ce fait, elle ne permet pas de mettre en évidence la différenciation des processus d'accès à l'emploi informel et de développement des unités de production qui traduisent une forte hétérogénéité du secteur. En d'autres termes, l'hétérogénéité du secteur informel urbain est appréhendée par des critères a

---

<sup>32</sup> Voir en particulier les enquêtes DIAL.

<sup>33</sup> Voir par exemple Office national de la statistique [1994]. Toutefois, le travail occasionnel concerne uniquement les personnes recrutées pour travailler dans un établissement mais qui devront quitter leur emploi dans un proche avenir.

<sup>34</sup> Lachaud [1994].

priori qui influencent faiblement la capacité analytique. Bien que certaines études<sup>35</sup>, sur lesquelles nous reviendrons, aient tenté d'opérer une autre stratification du secteur informel, la désagrégation de l'univers des micro-entreprises demeure fonction de critères a priori et illustre une méthode d'analyse largement utilisée. Or, la dichotomisation du secteur informel, soit en privilégiant un critère a priori — le revenu, le capital, etc. — soit en fonction d'une préconception du fonctionnement du système productif, ne conduit pas nécessairement à identifier des sous-groupes homogènes, tant du point de vue des caractéristiques et des potentialités des entreprises que des formes de travail. C'est pour éviter une telle incertitude qu'une recherche récente a suggéré une stratification a posteriori du secteur informel urbain à l'aide d'une analyse en classification de groupes<sup>36</sup>. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

Quatrièmement, la question de la détermination des profits n'est pas appréhendée. Or, l'estimation de fonction de profits, selon les strates du secteur informel, permet de mettre en évidence une efficacité économique différenciée, ainsi que d'autres éléments particulièrement utiles pour la politique économique. Ce point sera examiné ultérieurement.

De telles contraintes conceptuelles, méthodologique et statistiques limitent considérablement l'analyse du secteur informel urbain mauritanien. Bien que les contacts auprès d'institutions ou d'établissements constituent une source complémentaire d'information appréciable, ils ne peuvent que partiellement surmonter les contraintes précédemment soulignées. C'est en gardant à l'esprit ces considérations qu'il importe d'apprécier les analyses qui seront proposées.

## 2. Le secteur informel urbain et l'exclusion sociale

Le secteur informel urbain est en mesure d'atténuer les aspects fondamentaux de l'exclusion sociale — non accès aux biens et services, aux moyens d'existence et aux droits sociaux — et prend en compte plusieurs dimensions de l'inégalité — économique, sociale, politique, etc.

### A. *Le secteur informel urbain et l'accès aux biens et services*

#### a) Pauvreté et biens et services de base

En Afrique, en milieu urbain, les informations disponibles montrent que l'incidence de la pauvreté est très élevée dans les ménages dont le chef est un travailleur indépendant marginal — ceux dont le niveau de capital est faible ou inexistant — ou travailleur irrégulier. Cela signifie que la satisfaction des besoins de base est assurée par le secteur informel puisque, la plupart du temps, l'une des caractéristiques de ce système productif est de fournir des produits à bas prix et de faible qualité.

L'observation montre que tel est le cas dans les zones urbaines de Mauritanie. A cet égard, les résultats du profil de pauvreté indiquent que les ménages dont le chef est un travailleur indépendant non agricole ont un faible niveau de vie. Ainsi, en 1987-88, on constate que dans ces derniers, 49,7 pour cent avaient une dépense par tête et par an inférieure à 32 000 ouguiyas — seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté dans les ménages gérés par un travailleur

---

<sup>35</sup> Woillet [1993].

<sup>36</sup> Lachaud [1995].

indépendant non agricole s'établit à 36,8 pour cent si la ligne de pauvreté est fixée à 24 000 ouguiyas. Les mêmes investigations statistiques réalisées en 1989-90 confirment cette situation, bien que l'incidence de la pauvreté soit un peu moins élevée.

Par conséquent, l'une des premières fonctions du secteur informel urbain est de permettre l'accès aux besoins essentiels des couches de la population les plus démunies.

#### b) Accès au capital humain

Dans la mesure où 80 pour cent des chômeurs urbains sont des personnes qui s'insèrent sur le marché du travail pour la première fois, il importe d'examiner dans quelle mesure le secteur informel a la capacité d'absorber les jeunes sur le marché du travail. A cet égard, les visites dans quelques ateliers semblent indiquer que le secteur informel mauritanien — comme dans la plupart des pays d'Afrique — est en mesure de fournir aux jeunes une alternative au chômage par le biais de l'apprentissage. Evidemment, l'emploi des jeunes dans le secteur informel ne se limite pas à l'apprentissage, maints individus exerçant un emploi à propre compte, salarié ou en tant qu'aide-familial. Pour l'instant, il importe de souligner le rôle du secteur informel en termes de capital humain, phénomène bien connu.

Le tableau 2, reconstitué à partir des données de 1992, présente la distribution des apprentis par secteur d'activité. On observe que le secteur informel urbain emploie en moyenne 0,2 apprentis par entreprise, mais qu'il existe des fortes disparités selon les secteurs. Ainsi, le commerce emploie très peu d'apprentis alors que l'inverse prévaut pour les activités non commerciales. Par ailleurs, il apparaît que 8,2 pour cent de l'emploi informel est constitué d'apprentis, et que cette proportion s'élève à 18,7 pour cent lorsque l'on considère uniquement la main-d'oeuvre hors travail indépendant. A cet égard, on constate que les patrons ayant une entreprise non commerciale emploient une main-d'oeuvre composée approximativement de 35 pour cent d'apprentis, alors que pour ceux du commerce, la proportion n'est que de 6,4 pour cent. Finalement, en 1992, les trois centres urbains principaux employaient plus de 3200 apprentis, ce qui représente moins de 4 pour cent de la population âgée de 15-25 ans. En effet, dans les activités de production et de services, près de 90 pour cent des apprentis ont moins de 25 ans. Par ailleurs, en 1992, on note que : (i) plus de 90 pour cent des apprentis n'ont pas de lien familial avec le patron ; (ii) l'apprentissage féminin est inexistant; (iii) 30 à 40 pour cent des apprentis sont sans instruction ou ont suivi un enseignement traditionnel, et la proportion de ceux qui ont acquis le niveau fondamental est plus important dans les activités de production et de services que dans le commerce.

Sans aucun doute, le deuxième atout du secteur informel est de fournir à priori une formation susceptible de déboucher sur une insertion effective dans le monde du travail. Néanmoins, un tel résultat appelle plusieurs observations. Premièrement, il apparaît que, comparativement à d'autres pays d'Afrique — notamment au sud du Sahara —, l'emploi des apprentis demeure faible. Par ailleurs, malgré les incertitudes relatives aux comparaisons, il semblerait que le nombre d'apprentis par entreprise ait chuté dans les unités de production et de services<sup>37</sup>. Deuxièmement, si l'on veut dynamiser l'apprentissage, il apparaît nécessaire de prendre en considération uniquement les activités non commerciales, le système des aides familiaux étant beaucoup plus développé dans le commerce. Troisièmement, et plus fondamental peut-être, il

---

<sup>37</sup> En 1977, le nombre d'apprentis par entreprise était de 1,5 et 2,8, respectivement, dans la production et les services, bien que les tailleurs soient exclus. Nihan [1977].

importe de déterminer dans quelle mesure l'apprentissage est l'expression d'une véritable formation professionnelle — notamment dans les secteurs non commerciaux. Nous

**Tableau 2 : Distribution des apprentis du secteur informel urbain — Nouakchott, Nouadhibou, Kabéa — selon le secteur d'activité, 1992**

Paramètre Secteur	Nombre entreprises enquêtées	Nombre d'apprentis	Apprentis/entreprise	Rapport apprentis/emploi total (y compris indépendants) (pour cent)	Rapport apprentis/emploi total (non compris indépendants) (pour cent)	Nombre d'entreprises - population cible	Nombre d'apprentis - population cible
Production	213	99	0,46	17,3	33,6	1911	888
Services	238	143	0,60	20,4	35,3	2835	1703
Commerce	299	14	0,05	2,4	6,4	13254	621
Total	750	256	0,18	8,2 <sup>1</sup>	18,7 <sup>1</sup>	18000	3212

(1) Calcul effectué par rapport à la population cible.

Source : A partir de ONS [1994].

montrons ultérieurement que plusieurs éléments suggèrent une relativisation quant au processus d'acquisition des compétences techniques par les apprentis.

## B. Le secteur informel urbain et l'accès à l'emploi

### a) Les potentialités d'emploi

On peut appréhender les potentialités du secteur informel urbain mauritanien en termes d'emploi en examinant successivement le niveau, la structure et l'évolution de ce dernier.

En premier lieu, le niveau de l'emploi. Le tableau 1 précédent a montré que le secteur informel urbain occupait au milieu des années 1990 près de 60 pour cent de la population urbaine mauritanienne. Un tel résultat, en accord avec la situation qui prévaut dans la majorité des capitales africaines, met en évidence le rôle du secteur informel dans l'équilibre du système social mauritanien. Dans ce contexte, il importe de remarquer que l'estimation de l'emploi informel a été réalisée par déduction des autres emplois de la population active urbaine. En effet, les informations relatives aux diverses enquêtes auprès des établissements ou des ménages ne sont pas toujours comparables comme cela a été précédemment indiqué et ne couvrent qu'une partie des activités informelles. Par exemple, selon le recensement de la population de 1988, le secteur informel — y compris les domestiques — de Nouakchott ne représente que 40,9 pour cent de la population active et 60 pour cent de la population active occupée<sup>38</sup>. Or, d'autres analyses soulignent, juste titre, qu'une telle évaluation est sous-estimée par ce qu'elle exclue l'informel non localisable — ambulants, artisans sans adresse fixe, courtiers sans local, actifs informels itinérants, transports, etc<sup>39</sup>. D'ailleurs, la reformulation des résultats de l'enquête auprès des ménages sur les priorités de 1992 permet une estimation du secteur informel qui est proche de celle de la mission. Cette investigation indique la répartition de la population active selon l'occupation principale — indépendant, salariés et chômeurs — et le milieu de résidence<sup>40</sup>. En supposant que tous les indépendants appartiennent au secteur informel et que le taux de salariat informel identifié

<sup>38</sup> Charmes [1992].

<sup>39</sup> Moulaye [1995].

<sup>40</sup> ONS [1992].

à partir de l'enquête auprès des établissements de 1992 prévaut<sup>41</sup>, la

**Tableau 3 : Répartition et dimension des établissements informels dans les principaux centres urbains de Mauritanie, 1992**

Paramètre Secteur	Nouakchott			Nouadhibou			Kaédi			Ensemble (pop.cible)		
	Nb	pour cent	Taille <sup>1</sup>	Nb	pour cent	Taille <sup>1</sup>	Nb	pour cent	Taille <sup>1</sup>	Nb	pour cent	Taille
<b>Production</b>	<b>1556</b>	<b>11,0</b>	<b>2,5</b>	<b>232</b>	<b>7,1</b>	<b>2,4</b>	<b>123</b>	<b>22,6</b>	<b>4,3</b>	<b>1911</b>	<b>28,4</b>	<b>2,7</b>
Couture	476	3,4	-	75	2,3	-	32	5,8	-	583	8,7	-
Artisanat tradition.	290	2,1	-	41	1,2	-	59	10,6	-	390	6,1	-
Menuiserie	267	1,9	-	75	2,3	-	27	4,9	-	369	6,1	-
Autres industries	523	3,7	-	41	1,2	-	5	0,9	-	569	7,5	-
<b>Services</b>	<b>2267</b>	<b>16,0</b>	<b>2,9</b>	<b>515</b>	<b>15,7</b>	<b>2,9</b>	<b>53</b>	<b>9,6</b>	<b>3,1</b>	<b>2835</b>	<b>31,7</b>	<b>3,0</b>
Blanchisseur	578	4,1	-	105	3,2	-	12	2,2	-	695	7,6	-
Rép. non automobile	477	3,4	-	114	3,5	-	16	2,9	-	607	7,1	-
Rép. automobile	274	1,9	-	67	2,0	-	6	1,1	-	347	3,9	-
Restaurants	433	3,1	-	105	3,2	-	12	2,2	-	550	6,3	-
Location	43	0,3	-	48	1,5	-	0	0,0	-	91	1,1	-
Autres	462	3,3	-	76	2,3	-	7	1,3	-	545	5,9	-
<b>Commerce</b>	<b>10338</b>	<b>73,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2537</b>	<b>77,3</b>	<b>2,0</b>	<b>379</b>	<b>68,3</b>	<b>2,0</b>	<b>13254</b>	<b>39,9</b>	<b>1,9</b>
Boutique	4445	31,4	-	870	26,5	-	105	18,9	-	5420	15,7	-
Produits alimentaires	1499	10,6	-	507	15,4	-	39	7,0	-	2045	6,1	-
Tissus, vêt. chaus.	2223	15,7	-	399	12,1	-	13	2,3	-	2635	7,3	-
Autres	2171	15,3	-	761	23,2	-	209	37,8	-	3141	10,5	-
Nd	0	0,0	-	0	0,0	-	13	2,3	-	13	0,1	-
<b>Ensemble</b>	<b>14161</b>	<b>100,0</b>	<b>2,1</b>	<b>3284</b>	<b>100,0</b>	<b>2,2</b>	<b>555</b>	<b>100,0</b>	<b>2,6</b>	<b>18000</b>	<b>100,0</b>	<b>2,2</b>

Note : Les données ont été reconstituées pour la population cible.

(1) Rapport entre l'emploi total et le nombre d'établissements. Le calcul selon les catégories d'activité ne peut pas être effectué.

Source : à partir de ONS [1994].

part de l'emploi informel dans l'ensemble des centres urbains est de 59,6 pour cent — 52,4 pour cent à Nouakchott et 69 pour cent dans les autres villes.

Certes, le secteur informel n'est pas nouveau dans la mesure où il exprime une phase d'un processus de transition économique. L'apparition du concept de secteur informel à la fin des années 1960 traduisait plus une préoccupation de stratégie de développement qu'un phénomène réellement nouveau. La nouveauté aujourd'hui est le développement, sous l'impulsion d'un ensemble de facteurs, induit un processus d'informalisation du travail qui joue un rôle majeur dans l'équilibre du marché du travail urbain, et qui apparaît comme un moyen privilégié d'atténuer la pauvreté et l'exclusion sociale. En d'autres termes, l'ampleur du secteur informel est en partie l'expression d'une transition économique et sociale, le développement n'étant pas le remplacement brutal d'une structure par une autre. Dans ce cas, les micro-entreprises représentent les structures logiques d'un cheminement linéaire du développement, bien que le commerce représente une tradition profondément ancrée dans ce pays. Cependant, l'ampleur du secteur informel a été accentuée par des changements structurels — la sédentarisation entraînant une accélération de la croissance urbaine ; le déclin de la capacité d'absorption du secteur moderne ; la faiblesse du capital humain ; l'inadaptation de l'environnement institutionnel — mal maîtrisés, impliquant, dans maintes situations, une précarisation de l'emploi. A cet égard, l'informalisation du travail peut être horizontale — mobilité, par exemple, du salariat vers le travail à propre compte — ou verticale — par exemple, lorsque des salariés protégés deviennent des salariés non protégés. Cela signifie que la

<sup>41</sup> Le rapport entre le nombre de travailleurs salariés et les indépendants est environ de 0,5. ONS [1994].

stratification du marché du travail présentée au tableau 1 n'est pas adaptée pour véritablement appréhender le lien entre la pauvreté et la marché du travail. D'autres recherches ont montré que le concept de vulnérabilité demeure plus approprié. Mais, quelle que soit l'approche

**Tableau 4 : Structure de l'emploi dans le secteur informel des principaux centres urbains de Mauritanie, 1992**

Secteur Paramètres	Production	Services	Commerce	Ensemble échantillon	Population cible <sup>1</sup>
<b>Nombre entreprises Indépendants</b>	213	238	299	750	18 000
Nombre	279	297	356	532	21 822
Pourcentage	48,6	42,3	61,8	50,3	55,9
Nombre/entreprise	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
<b>Main-d'oeuvre (hors indépendant)</b>					
Nombre	295	405	220	920	17 223
Pourcentage/emploi total	51,4	57,7	38,2	49,7	44,1
Nombre/entreprise	1,4	1,7	0,7	1,2	1,0
<b>Salariés</b>					
Nombre	148	184	112	444	8 484
Pourcentage/main-d'oeuvre	50,2	45,4	50,9	48,3	49,2
<b>Apprentis</b>					
Nombre	99	143	14	256	3212
Pourcentage/main-d'oeuvre	33,6	35,3	6,4	27,8	18,7
<b>Autres<sup>2</sup></b>					
Nombre	48	78	94	220	5527
Pourcentage/main-d'oeuvre	16,3	19,3	42,7	23,9	32,1
<b>Emploi occasionnel<sup>3</sup></b>					
Nombre	48	87	89	224	5412
Pourcentage/emploi total	8,4	12,4	15,5	12,1	13,9
<b>Ensemble<sup>4</sup></b>	574	702	576	1852	39 045

(1) Taux de sondage : (i) production : 11,1 pour cent ; (ii) services : 8,4 pour cent ; commerce : 2,3 pour cent ; (2) Essentiellement les aides familiaux ; (3) Y compris les indépendants - l'emploi occasionnel n'est pas additif ; (4) Main-d'oeuvre et indépendants.

Source : à partir de ONS [1994].

conceptuelle — dualiste ou structuraliste — les systèmes productifs informels urbains en Mauritanie représentent une réalité économique et sociale dont le développement conditionne l'équilibre du système social.

En deuxième lieu, la structure de l'emploi. Les tableaux 3 et 4, affichant la répartition des établissements informels et de l'emploi dans les principaux centres urbains de Mauritanie en 1992, appellent plusieurs observations. Premièrement, les activités commerciales dominent le secteur informel — quel que soit le centre urbain considéré — bien que leur proportion soit moins élevée dans les petites villes — 73,0, 77,3 et 68,3 pour cent, respectivement, à Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi — tableau 3. Les trois quarts des établissements sont des entreprises individuelles et la quasi-totalité ne tiennent pas de comptabilité et n'ont pas de compte bancaire, quel que soit le secteur d'activité<sup>42</sup>. En outre, le fait que près de 60 pour cent des établissements aient été créés entre 1990 et 1992 met en évidence le dynamisme récent du secteur informel ; néanmoins, au cours des dernières années — surtout en 1992 — la création d'établissements commerciaux a été plus rapide que pour les autres activités. A cet égard, les informations disponibles ne permettent pas d'indiquer quelle est la proportion de jeunes qui ont récemment créé les entreprises — le tiers

<sup>42</sup> 13,6 pour cent et 7,9 pour cent sont, respectivement, des sociétés et des associations.

des chefs d'entreprise ont moins de 30 ans. Enfin, soulignons que les entreprises gérées par des femmes ne représentent que 14,4 pour cent, et que ces dernières sont surtout présentes dans le commerce — 27 pour cent — et quasiment absentes dans la production — 1,4 pour cent<sup>43</sup>.

Deuxièmement, la dimension moyenne des entreprises est de 2,2 personnes. Toutefois, il existe des variations selon les secteurs et les centres urbains. En effet, d'une part, les établissements commerciaux ont une dimension plus réduite — environ 2 personnes — que les entreprises des services — 3 personnes — et de production — 2,7 personnes. D'autre part, la dimension des entreprises a tendance à être plus importante dans les centres urbains secondaires.

Troisièmement, la nature des activités, présentée sous forme agrégée au tableau 3, met en évidence trois éléments essentiels. Tout d'abord, on observe que certaines activités traditionnelles du secteur informel urbain en Afrique prédominent en Mauritanie : tailleurs, blanchisseurs, boutiques, restaurants, etc. A ce niveau, les visites du terrain et les informations statistiques ne semblent pas réellement faire apparaître une forte spécificité mauritanienne, si ce n'est la prééminence du commerce<sup>44</sup>. Mais, il est important de remarquer que la nomenclature utilisée demeure relativement globale, la catégorie "autres activités" incorporant de nombreuses activités. Ensuite, comme dans maints pays africains, on a pu observer l'absence totale d'ateliers de construction mécanique. Or, dans une économie en développement, ce type d'activité revêt une importance stratégique, les besoins étant immenses et les potentialités pouvant être dynamisées avec un appui adapté. Nous reviendrons sur cette question ultérieurement. Enfin, cette stratification a priori des activités demeure très traditionnelle et purement descriptive, mais ne repose sur aucun fondement analytique. Il est probable que le caractère évolutif ou involutif des activités transcende cette classification. Dans ces conditions, une telle présentation n'apporte aucune aide sur un plan analytique, en particulier en ce qui concerne la distinction entre les petites entreprises et les activités indépendantes marginales. Nous reviendrons également sur cet aspect.

Quatrièmement, la structure de l'emploi, affichée au tableau 4, met en évidence l'importance de la main-d'oeuvre employée — hors travail indépendant. En effet, dans les secteurs de la production et des services, elle représente plus de 50 pour cent des effectifs des entreprises. Néanmoins, la plus forte part du travail indépendant dans le commerce abaisse cette proportion à 44,1 pour cent au niveau de la population cible. Comme cela a été précédemment indiqué, l'apprentissage domine dans les secteurs non commerciaux et occupe le tiers de la main-d'oeuvre employée — hors travail indépendant, alors que dans le commerce, c'est le statut d'aide familial qui prédomine — 42,7 pour cent. Observons également que le statut de travailleur indépendant apparaît relativement ambiguë, dans la mesure où la proportion des indépendants par entreprise est supérieure à l'unité. Cela signifie que le travail associatif est présent dans les unités de production. En outre, il importe de remarquer que le secteur informel mauritanien englobe 13,9 pour cent de travail occasionnel, et que cette proportion est la plus forte dans les activités commerciales. Le travail occasionnel ou irrégulier présente une certaine importance du point de vue du niveau de vie. En effet, certaines analyses inhérentes à l'Afrique ont mis en évidence la forte incidence de la pauvreté dans les ménages dont le chef est un travailleur irrégulier<sup>45</sup>.

En réalité, l'une des spécificités du secteur informel mauritanien est l'emploi d'un nombre important de salariés. Ils représentent environ 50 pour cent de la main-d'oeuvre — hors indépendant — et 25 pour cent des effectifs des entreprises. L'incidence de ce salariat est

---

<sup>43</sup> Dans le commerce, la part des femmes est de 10,1 pour cent.

<sup>44</sup> Bien que certaines activités soient plus développées dans ce pays, par exemple les fabricants de bijoux et certaines activités commerciales.

<sup>45</sup> Lachaud [1994].



**Tableau 5 : Evolution de l'emploi et de la dimension des établissements à Nouakchott, 1985-1991**

Année	1985			1991			Variation annuelle - emploi
	Secteur	Nombre	pour cent	Taille	Nombre	pour cent	
Industrie	3 137	18,2	1,51	4 837	16,0	2,90	7,5
Commerce	11 259	65,4	1,29	17 628	58,4	1,68	7,8
Services	2 813	16,3	1,89	7 733	25,6	3,28	18,4
Total	17 209	100,0	1,40	30 198	100,0	2,08	9,8

Source : Charmes [1992].

d'ailleurs relativement uniforme selon les secteurs d'activité, bien que les deux tiers des entreprises n'emploient aucun salarié et que près de 20 pour cent d'entre elles en utilisent seulement un. Il s'agit d'un phénomène qui avait déjà observé par l'enquête 1977, cette dernière révélant que 52,5 pour cent de la main-d'oeuvre du secteur de la production était représentée par des ouvriers non qualifiés ou qualifiés. En réalité, le salariat du secteur informel n'est pas homogène. A cet égard, l'investigation statistique sur l'artisanat moderne du CRES-CFPP en 1995 scinde les ouvriers en deux catégories. D'une part, les ouvriers spécialisés — ouvriers plus expérimentés et qualifiés ; d'autre part, les ouvriers simples — aide ouvriers, manoeuvres moins expérimentés et qualifiés. Chacune de ces deux catégories représenterait 25 pour cent de la main-d'oeuvre utilisée — hors entrepreneur<sup>46</sup>. Mais, l'une des questions importantes consiste à examiner le potentiel de formation de ces salariés. Nous montrerons ultérieurement que le niveau du capital humain de cette main-d'oeuvre est assez faible.

En troisième lieu, la croissance de l'emploi. Plusieurs éléments permettent d'appréhender la croissance de l'emploi informel. Premièrement, le tableau 1 a montré que la croissance de l'emploi informel serait de 3,7 pour cent par an au cours des deux décennies 1980-2000, soit un rythme deux fois plus élevé que celui qui prévaut pour l'emploi moderne — 1,2 pour cent. Au cours des années 1980-90 et 1990-95, la croissance annuelle de l'emploi aurait été, respectivement, de 3,3 pour cent et 4,4 pour cent, tandis qu'à partir de 1995, le rythme de création de l'emploi informel serait de 4 pour cent. Néanmoins, il importe de remarquer que le taux de croissance annuel du chômage est estimé à 8,2 pour cent, ce qui signifie une relative saturation du secteur informel urbain. Un tel résultat n'est pas surprenant. L'enquête de 1977, bien qu'ancienne, souligne déjà un relatif dynamisme des entreprises de la production, des services et du bâtiment, puisque le taux de croissance annuel moyen pondéré de l'emploi au sein de ces dernières était de 13,6 pour cent. Plus récemment, l'enquête auprès des établissements de 1992 indique que près de 10 pour cent des entreprises — notamment dans les secteurs non commerciaux<sup>47</sup> — envisagent de recruter de la main-d'oeuvre<sup>48</sup>.

D'autres informations issues d'enquêtes auprès d'établissements apportent quelques éléments pour la capitale mauritanienne<sup>49</sup>. Entre 1977 et 1981, la croissance du nombre d'établissements aurait été de l'ordre de 16 pour cent à 18 pour cent par an, notamment dans les services et le commerce. Au cours de la première moitié des années 1980, seules les activités du commerce ont connu une croissance rapide — 18,5 pour cent annuellement ; par contre, le dynamisme du secteur informel se serait considérablement ralenti durant la deuxième moitié des

<sup>46</sup> Cres-Cfpp [1995].

<sup>47</sup> Production : 11,7 pour cent ; services : 10,9 pour cent ; commerce 6,7 pour cent.

<sup>48</sup> L'enquête de 1992 indique les effectifs permanents pour 1990 et 1991, mais les informations ne sont pas comparables.

<sup>49</sup> Charmes [1992].

années 1980, sauf en ce qui concerne les services<sup>50</sup>. En fait, au niveau de l'emploi, les évolutions ont été contrastées — tableau 5. Ainsi, au cours de la période 1985-90, l'emploi dans le secteur de la production aurait augmenté au rythme annuel de 7,5 pour cent, ce qui implique, compte tenu de l'évolution du secteur, une élévation de la taille des entreprises. L'emploi commercial a continué à croître à un rythme sensiblement identique à celui du secteur industriel. C'est seulement dans le secteur des services que l'évolution de l'emploi a été la plus rapide — 18,4 pour cent — tableau 5.

Ces évolutions de l'emploi, qui se situent dans un contexte de crise économique et sociale<sup>51</sup>, sont en fait contrastées. Si presque toutes branches — sauf les boulangeries, les briqueteries et les teinturiers — ont été concernées par la récession, les secteurs les plus touchés ont été le travail du métal et du cuir. Ce sont les services — réparation automobile, restauration — qui ont connu la croissance la plus rapide. En fait, la reprise du dynamisme de l'emploi informel a été observée à partir de 1989<sup>52</sup>.

Sans aucun doute, l'absorption de l'emploi dans le secteur informel urbain est croissante, probablement au moins trois fois plus rapide que dans le secteur moderne, le commerce et les services jouant un rôle stratégique. Si une telle évolution met en lumière le rôle du secteur informel, elle montre également le poids prédominant du commerce, phénomène sociologique susceptible de handicaper la dynamisation du secteur productif.

#### b) Les dimensions de l'emploi informel

L'emploi a trois dimensions essentielles. Il est à l'origine d'une production, il génère des revenus et il implique une considération sociale et privée pour celui qui l'exerce. Malgré la précarité de l'information statistique, quelques observations peuvent être formulées dans le contexte de l'emploi informel urbain mauritanien.

En premier lieu, l'aspect de la production. En 1989, la comptabilité nationale a évalué à 10 pour cent la part du secteur informel — hors secteur rural — au PIB aux prix du marché, soit 13,2 pour cent des branches d'activité marchandes — hors fonction publique — et 20,9 pour cent des branches marchandes non agricoles. A cet égard, 20 pour cent à 30 pour cent environ de la richesse nationale serait issue du secteur informel dans les transports, le commerce, les restaurants et les autres services<sup>53</sup>. En outre, la part du secteur informel aurait varié entre 10 pour cent et 13 pour cent au cours de la période 1983-90, la proportion du commerce et des services étant croissante. Néanmoins, compte tenu de l'importance de la population active occupée dans le secteur informel non agricole, il est probable que ces évaluations sont sous-estimées.

En deuxième lieu, l'aspect revenu. Il est assez difficile d'examiner les revenus du secteur informel urbain en Mauritanie. Les investigations qui ont été menées ne permettent de présenter que deux éléments fragmentaires sur ce sujet. D'une part, au niveau agrégé, la productivité — rapport entre la valeur ajoutée et l'emploi — par tête et par mois était estimée en 1988 à 4 564

---

<sup>50</sup> Les taux de croissance sont les suivants : activités manufacturières : -3,6 pour cent ; commerce : 3 pour cent ; services : 8,1 pour cent

<sup>51</sup> En 1989, près de 70 000 sénégalais quittèrent le pays, tandis que près de 200 000 mauritaniens revenaient dans leur pays.

<sup>52</sup> Par exemple, dans les trois centres urbains les plus importants, 2 382 établissements ont été créés en 1989, contre 876 en 1988.

<sup>53</sup> Charmes [1992].

ouguiyas pour l'ensemble des branches<sup>54</sup>, et se répartissait comme suit — en ouguiyas : (i) autres industries manufacturières : 11 156; (ii) bâtiment : 4 935 ; (iii) transport : 22 975 ; (iv) commerce, restaurants : 2 390 ; (v) autres services : 4 983. On observe que la productivité moyenne du travail est un peu inférieure au SMIG, ce dernier étant fixé à 5 812 ouguiyas depuis 1985. Ainsi, les performances économiques sont les plus importantes dans les industries manufacturières et les services — transports. Par ailleurs, bien que la productivité du travail du secteur moderne soit près de six fois supérieure à celle du secteur informel, dans certaines branches — transport, autres services, et, dans une moindre mesure, le commerce et la restauration — les écarts sont assez faibles. En réalité, cette analyse demeure trop globale, les potentialités du secteur informel en termes de revenus étant très hétérogènes.

D'autre part, l'enquête de 1992 indique que près de 60 pour cent des salariés du secteur informel urbain obtenaient des salaires inférieurs au SMIG<sup>55</sup>. Toutefois, c'est dans les secteurs du commerce et des services que les salaires versés sont les plus faibles. Dans les activités de production, moins de 40 pour cent des salaires sont rémunérés à un niveau inférieur au SMIG. En outre, il semblerait que les salaires des femmes soient plus faibles que ceux des hommes. Malheureusement, il n'est pas possible d'explorer davantage cette question, les données n'étant pas disponibles<sup>56</sup>.

En définitive, les revenus du secteur informel apparaissent mal connus<sup>57</sup>, ce qui handicape toute analyse de l'efficacité économique du secteur. Par ailleurs, il importe de réaliser que ces estimations ne doivent pas être confondues avec les revenus du ménage, ce dernier étant constitué d'une pluralité de sources de revenus, y compris les activités secondaires.

En troisième lieu, l'aspect considération. L'emploi est non seulement une source de gains, mais également entraîne la considération sociale et privée pour celui qui l'exerce. Le chômage est source de perturbations psychologiques profondes. En outre, l'évolution du statut social de la femme implique l'existence d'opportunités économiques externes au ménage. En Mauritanie, le fait que la population active augmente plus rapidement que la population totale sous l'impulsion de la croissance du taux de participation des femmes, suggère que l'accès à l'emploi est une source majeure d'intégration sociale pour les femmes.

### *C. Le secteur informel urbain et l'accès aux droits sociaux*

La participation au marché du travail du secteur informel permet d'accéder à des droits sociaux fondamentaux. Ces derniers s'analysent en termes de sécurité — physique, moyens d'existence, santé —, de liberté d'organisation et d'expression, de dignité et d'identité. Deux exemples peuvent illustrer cette argumentation.

#### a) Participation des femmes au marché du travail et promotion

La situation des femmes est paradoxale. Alors qu'elles contribuent activement au processus de développement — directement ou indirectement — elles ont tendance à être davantage exclues que les hommes des bénéfices que ce dernier procure. En d'autres termes, les

---

<sup>54</sup> En 1984, la productivité est évaluée à 5 528 ouguiyas.

<sup>55</sup> Si l'on prend le niveau de 6812 ouguiyas de 1993.

<sup>56</sup> L'enquête de 1977 indiquait que les ouvriers qualifiés du secteur informel dérivait des salaires supérieurs au SMIG, tandis que les gains moyens des ouvriers non qualifiés étaient comparables au revenu minimum. Nihan [1977].

<sup>57</sup> Le volume 3 de l'enquête du secteur informel de 1992, consacré aux revenus est en préparation à L'ONS.

femmes constituent une ressource insuffisamment associée au développement économique et social. A cet égard, plusieurs commentaires peuvent être formulés dans le cadre de la Mauritanie. Tout d'abord, on observe des inégalités importantes entre les hommes et les femmes en termes d'accès aux biens et services privés et publics. Les femmes obtiennent en moyenne des revenus beaucoup plus faibles que les hommes, bien que, lorsqu'elles gèrent les ménages — 38 pour cent au niveau national — l'incidence de la pauvreté dans ces derniers n'apparaît pas plus élevée que dans les familles ayant un homme à leur tête<sup>58</sup>. Par ailleurs, malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, les femmes demeurent encore très défavorisées en termes d'accès à l'instruction. Si l'on prend comme référence l'indice 100 pour les hommes, en 1990 les indices de scolarisation primaire, secondaire et tertiaire pour les femmes étaient, respectivement, de 76, 57 et 29. Ensuite, les éléments relatifs aux droits sociaux, bien que partiels, mettent en évidence la prééminence des hommes. Les femmes participent peu à la vie politique — peu de femmes occupent des postes parlementaires ou municipaux — et les trois quarts au moins des cadres supérieurs ou moyens sont des hommes. Mais, d'autres éléments sont défavorables aux femmes, notamment le statut social dans le ménage. Enfin, des inégalités majeures apparaissent lorsque l'on considère la participation au marché du travail. En 1995, le taux d'activité des femmes de 15-64 ans est seulement de 26 pour cent, ce qui équivaut à 30 pour cent de celui des hommes<sup>59</sup>. A cet égard, le moindre accès relatif à ce dernier et la plus grande précarité des statuts d'emploi semblent être une caractéristique majeure des femmes mauritaniennes.

Dans ces conditions, la promotion de l'auto-emploi permet aux femmes d'accéder à des opportunités économiques externes au ménage et contribue, en principe, à renforcer leur statut social au sein de ce dernier. En outre, l'organisation institutionnelle de l'auto-emploi féminin est un moyen de consolider l'intégration des femmes dans le système social, et de faciliter le passage de la sphère interne — domestique — à la sphère externe — économique — à laquelle beaucoup aspirent.

#### b) Organisation et association des individus

L'une des caractéristiques du secteur informel est la plupart du temps une non organisation sociale. En Mauritanie, le syndicat des employeurs, la Confédération générale des employeurs de Mauritanie — CGEM — ne s'intéresse qu'au secteur moderne, c'est-à-dire aux entreprises légalisées par rapport à la fiscalité et au droit du travail. Certes, les représentants de ce syndicat reconnaissent l'importance du secteur informel, mais ils le considèrent plus comme un élément négatif en termes de concurrence déloyale, que comme un élément structurel du développement. En ce qui concerne le syndicat des travailleurs, l'Union des travailleurs de Mauritanie, ses sections syndicales ne sont implantées que dans les entreprises modernes.

Dans ces conditions, la participation au secteur informel représente un moyen d'organisation sociale essentiel, dès lors qu'un appui est apporté à ce système productif.

### **3. Hétérogénéité des systèmes productifs informels et informalisation du travail**

---

<sup>58</sup> ONS [1992].

<sup>59</sup> Banque mondiale [1995a].

### A. *Diversité des systèmes productifs informels*<sup>60</sup>

Malgré la préférence pour une approche structuraliste du marché du travail urbain, l'option dualiste peut être utile dans certaines circonstances, notamment pour analyser les potentialités en termes d'emplois et de revenus des systèmes productifs informels. Toutefois, la fécondité d'une telle option analytique semble liée à deux exigences complémentaires. D'une part, l'étude du fonctionnement des micro-entreprises — ou du secteur informel — doit être un sous-produit de l'appréhension du marché du travail dans son ensemble ; cela signifie que les formes et les potentialités du travail indépendant doivent être en mesure de mieux expliquer le bien-être des ménages. D'autre part, l'hétérogénéité de l'univers du secteur informel doit être spécifiée, non pas en fonction de considérations a priori, mais selon la prise en compte d'éléments structurels qui, par leur nature et leur interaction, fondent leur mode de fonctionnement. La mise en évidence d'une différenciation cohérente des formes et des potentialités du travail indépendant urbain est susceptible de mieux expliquer certains aspects de l'informalisation du travail et de générer des politiques économiques et sociales plus adaptées. Quelques considérations analytiques permettront de fixer les idées.

La perception d'un secteur informel urbain hétérogène est déjà ancienne. Sur un plan analytique, beaucoup d'études ont souligné que les modes d'insertion sur le marché du travail du secteur informel urbain étaient liés à la structure de ce système productif<sup>61</sup>. Par exemple, la recherche d'une meilleure efficacité économique et la volonté de résoudre le conflit entre la production et l'emploi dans les zones urbaines, a conduit la modélisation à dichotomiser le système productif informel en une partie intermédiaire — susceptible de permettre un accroissement de l'emploi et de la production — et une partie résiduelle — ayant surtout un rôle d'absorption du travail<sup>62</sup>. De même, au niveau empirique, cette option analytique n'est pas nouvelle. Par exemple, une autre approche, fondée sur une analyse en composantes principales à l'aide d'une vingtaine de variables issues du recensement des activités urbaines ivoiriennes de 1976, a tenté de diagnostiquer les critères discriminants permettant de classer les activités en différents secteurs<sup>63</sup>. Dans d'autres pays africains, la volonté de caractériser empiriquement l'hétérogénéité du secteur informel est également présente. Ainsi, une enquête réalisée auprès des micro-entreprises à Nairobi en 1977 a permis d'identifier trois composantes du secteur informel en fonction du niveau du profit<sup>64</sup>. De la même manière, une enquête menée auprès d'établissements informels à Dakar en 1989 suggère une désagrégation de ce système productif en un secteur informel avancé — composé d'entreprises en appendice du secteur moderne et ayant un capital social important — un secteur informel progressif — où les activités artisanales et commerciales sont fortement représentées, mais où le salariat est pratiquement inexistant — et un secteur informel stagnant —

---

<sup>60</sup> Certains développements de cette section sont empruntés à Lachaud [1994], [1995].

<sup>61</sup> Sur ces questions, on consultera avec profit Turnham, Salomé, Schwarz [1990].

<sup>62</sup> Steel, Takagi [1978].

<sup>63</sup> Le résultat de cette analyse est de proposer la classification suivante des activités urbaines : (i) grandes entreprises : comptabilité légale et au moins 50 salariés permanents ; (ii) petites et moyennes entreprises : comptabilité légale et moins de 50 salariés permanents ; (iii) artisanat de transition : pas de comptabilité légale, mais au moins un salarié ; (iv) informel localisé : pas de salariés permanents, local fixe ; (v) informel : activités non localisées. Paris [1980].

<sup>64</sup> Les catégories sont les suivantes : (i) le secteur informel intermédiaire — 31 pour cent — composé d'entreprises ayant un profit excédant le revenu national moyen du pays ; (ii) la communauté des pauvres — 42 pour cent — dont les gains sont inférieurs au salaire minimum ; (iii) un groupe résiduel — 27 pour cent — ayant un niveau de profit supérieur au salaire minimum, mais inférieur au revenu national. Selon cette analyse, les entrepreneurs dynamiques seraient localisés dans le secteur intermédiaire. House [1984]. Le secteur informel est repéré par les entreprises n'ayant pas de local fixe.

qui englobe la majorité des activités et des aides familiaux<sup>65</sup>.

En réalité, les quelques études — théoriques et empiriques — précédemment indiquées, opérant une désagrégation de l'univers des micro-entreprises en fonction de critères a priori, illustrent une méthode d'analyse largement utilisée. Or, la dichotomisation du secteur informel, soit en privilégiant un critère a priori — le revenu, le capital, etc. — soit en fonction d'une préconception du fonctionnement du système productif, ne conduit pas nécessairement à identifier des sous-groupes homogènes, tant du point de vue des caractéristiques et des potentialités des entreprises que des formes de travail. C'est pour éviter une telle incertitude qu'une stratification a posteriori du secteur informel urbain à l'aide d'une analyse en classification de groupes a été récemment proposée<sup>66</sup>.

Ainsi, à partir des informations fournies par l'enquête nationale sur le secteur informel de Côte d'Ivoire en 1985, cette approche statistique a permis de différencier trois systèmes productifs informels<sup>67</sup>. Le premier groupe concerne 23,2 pour cent des entreprises. Ces dernières, la plupart du temps non commerciales, ont un capital inférieur à la moyenne, disposent d'une faible capacité de financement et utilisent peu de salariés. Par ailleurs, ces unités de production sont gérées essentiellement par des hommes, ayant un faible niveau d'instruction et disposant d'une formation professionnelle acquise dans le secteur informel. De telles entreprises, dont les trois cinquièmes sont gérées par des africains non ivoiriens, sont caractéristiques d'un secteur artisanal de production ou de services que l'on pourrait appeler *évolutif secondaire*. Par opposition, le deuxième groupe, constitué d'entreprises commerciales, de services et artisanales, situées à la frange du secteur moderne, serait l'expression d'un secteur *évolutif primaire*, où la transition économique serait déjà bien avancée. Bien que ce groupe ne représente que 5,7 pour cent des entreprises, ces dernières disposent de solides potentialités économiques : capital en moyenne au moins deux fois plus élevé que pour le groupe précédent, et capacité d'investissement substantielle. D'ailleurs, le dynamisme de ces entreprises s'observe également par le fait que les demandes d'apprentissage et d'emplois y sont plus fréquentes que dans les autres unités de production du secteur informel. En outre, il s'agit d'unités de production employant relativement plus de salariés, peu de main-d'œuvre familiale, et où la proportion de femmes y ait plus importante que dans le secteur artisanal précédent. Enfin, en ce qui concerne le capital humain, la plupart des chefs d'entreprise ont été formés dans le secteur moderne et moins du tiers d'entre eux n'ont pas accédé au niveau d'instruction du primaire. Le troisième groupe englobe la majorité — 71,1 pour cent — des activités informelles et pourrait être identifié à un secteur *involutif*. En effet, ce groupe possède des traits qui s'opposent presque systématiquement aux précédents : peu de salariés et d'apprentis, mais surtout une main-d'œuvre familiale, composée de femmes dans 25 pour cent des cas ; capital en moyenne deux fois plus faible que dans le secteur évolutif secondaire et absence relative d'investissement en moyens de déplacement ; absence relative de formation et faible niveau d'éducation des entrepreneurs<sup>68</sup> ; forte localisation dans le commerce et les autres

---

<sup>65</sup> Zarour [1989].

<sup>66</sup> Lachaud [1995]. Cette analyse est réalité issue de Lachaud [1989].

<sup>67</sup> Malheureusement, la qualité des données ne permettant de prendre en compte qu'un nombre limité d'informations, la présente approche doit être considérée comme une tentative. L'analyse en classification a été réalisée à l'aide de 10 variables dichotomiques issues de 5 paramètres : (i) pourcentage de salariés positif dans l'entreprise ; (ii) branche agro-alimentaire ou textile ; (iii) branche bois, mécanique ou bâtiment ; (iv) branche du commerce et des autres services ; (v) possession d'un compte bancaire ; (vi) local en dur ; (vii) local en matériaux provisoire ou de récupération ; (viii) chef d'entreprise sans formation ; (ix) formation du chef d'entreprise dans le secteur informel ; (x) formation du chef d'entreprise dans le secteur moderne. Les résultats obtenus montre que la différenciation en trois groupes d'entreprises est statistiquement la meilleure.

<sup>68</sup> 96,6 et 78 pour cent des chefs d'entreprise de ce groupe sont, respectivement, sans formation et sans instruction.

services ; proportion relativement élevée de femmes à la tête des entreprises.

Dans le cas de la Mauritanie, on observe également une hétérogénéité du secteur informel urbain; mais, cette dernière demeure difficile à préciser. A cet égard, l'appréhension statistique du secteur informel urbain mauritanien met en évidence trois types d'activité : l'artisanat — production —, les services et le commerce. En fait, la terminologie utilisée n'est pas toujours très précise, certaines appellations faisant référence à la distinction entre les métiers traditionnels et les métiers modernes en ce qui concerne les activités non commerciales. D'autres encore distinguent les petites entreprises, les micro-entreprises et les activités de survie. En réalité, quels que soient les concepts utilisés, la stratification du secteur informel présentée par les statistiques mauritaniennes est purement descriptive et ne repose sur aucun fondement analytique. Il en est ainsi parce que les informations disponibles n'ont pas été analysées en termes de potentialités de développement des diverses activités informelles. Malgré tout, certaines études ont tenté de présenter une stratification du secteur informel en Mauritanie. Ainsi, Woillet opère la distinction entre l'artisanat traditionnel présent dans les différents centres urbains, sur lequel on peut raisonnablement fonder les perspectives d'emploi, et un artisanat plus moderne, localisé plus particulièrement dans la capitale, et constitué d'entreprises déjà légalisées<sup>69</sup>.

En l'absence d'analyses plus approfondies, on peut seulement émettre quelques hypothèses sur la stratification du secteur informel urbain, en fonction d'éléments fragmentaire liés aux modes de production et aux barrières à l'entrée. Dans ce contexte, trois systèmes productifs informels semblent coexister. En premier lieu, quelques petites et moyennes entreprises, fonctionnant dans un cadre semi-légal — paiement des impôts, mais non conformité avec la législation du travail et probablement le registre du commerce — génèrent des profits qui permettent une certaine accumulation du capital et une expansion de l'emploi. Ces entreprises ont déjà un certain niveau technologique, utilisent un capital — technique ou commercial — substantiel et emploient au moins quatre ou cinq salariés<sup>70</sup>. Ainsi, dans ce secteur, les barrières à l'entrée sont substantielles. Par ailleurs, les entrepreneurs ont souvent une formation professionnelle qui n'émane pas uniquement du secteur informel<sup>71</sup>, bien que dans certains cas, le chef d'entreprise puisse n'avoir aucune connaissance du métier. Ces unités de production sont localisées non seulement dans le commerce — y compris quelques femmes commerçantes de catégorie intermédiaire —, qui est l'activité la plus répandue, mais également dans les secteurs de la production — menuiserie bois, métal, tournage — et des services — garages, réparation de froid, restauration — qui produisent des biens parallèles à ceux de la société moderne. Ces entreprises occupent un segment de marché bien déterminé, et concernent probablement 5 à 10 pour cent des établissements urbains informels. Ces unités de production ont, dans la plupart des cas, besoin d'un appui pour renforcer leur potentiel, tandis que d'autres peuvent évoluer dans des segments plus porteurs — par exemple les tourneurs peuvent, dans certains cas, évoluer vers la construction mécanique. Dans tous les cas, l'appui dispensé peut conduire à une légalisation associée à une transition vers des entreprises de taille moyenne. Ce système productif peut être caractéristique d'un secteur en transition, avancé ou évolutif primaire.

En second lieu, on observe un ensemble d'établissements, centrés à la fois sur l'artisanat traditionnel — bijoutiers, teinturiers, travail du cuir, etc. —, quelques métiers modernes — tailleurs, blanchisseurs — et le commerce, qui disposent d'un faible capital technique et humain

---

<sup>69</sup> Woillet [1993].

<sup>70</sup> A cet égard, l'enquête de 1992 montre que 7,6 pour cent, 8,5 pour cent et 2,7 pour cent des entreprises, respectivement, des secteurs de la production, des services et du commerce emploient plus de deux salariées.

<sup>71</sup> Par exemple, des anciens ouvriers de la SNIM.

— généralement inférieur à la moyenne — emploient surtout des apprentis et ont des capacités de financement limitées. Par conséquent, les barrières à l'entrée sont moyennes. En outre, les processus technologiques ne sont pas très avancés et les qualifications professionnelles des chefs d'entreprise ne existent pas, soit sont issues du secteur informel lui-même. Par ailleurs, ces établissements, contrairement aux précédents, sont souvent gérés par des femmes, bien que leur proportion relative soit encore très faible. En outre, une caractéristique de ce secteur est une relative saturation de la demande — par exemple, les tailleurs, les blanchisseurs. De telles entreprises sont caractéristiques d'un secteur informel que l'on pourrait appeler évolutif secondaire ou progressif, les revenus et l'accumulation du capital pouvant faiblement progresser. Ce système productif représente vraisemblablement 30 à 35 pour cent des établissements localisés dans les zones urbaines.

En dernier lieu, il existe un troisième groupe qui englobe la majorité — les deux tiers environ — des activités informelles et qui pourrait être identifié à un secteur de survie, stagnant ou involutif. En effet, ce groupe semble se distinguer par des éléments qui s'opposent systématiquement aux précédents : salariat inexistant, apprentissage limité, main-d'œuvre essentiellement familiale, capital technique ou financier très faible et absence d'accumulation de capital, faible niveau de capital humain, forte localisation dans le commerce et les autres services, forte concurrence, etc. Il est à remarquer que ce groupe englobe une proportion élevée de femmes, notamment les petites détaillantes qui disposent de points de vente mobiles dans les rues<sup>72</sup>, l'une des caractéristiques de ce secteur étant également l'absence de barrières à l'entrée.

L'intérêt d'une telle stratification est de mieux saisir les potentialités économiques différenciées des établissements informels, afin de cibler d'une manière cohérente les options de politique économique. Quelques observations relatives sur ce point permettent de fixer les idées.

### *B. Efficacité économique contrastée des systèmes productifs informels*

L'un des moyens d'évaluer l'efficacité des systèmes productifs informels est d'estimer, sous certaines hypothèses, des fonctions de profits pour chaque groupe identifié. Ces fonctions peuvent associer les profits réalisés au capital disponible, au travail utilisé, un ensemble de paramètres inhérents à l'entreprise — comptabilité, fiscalité, localisation, ancienneté, branche — ou à l'entrepreneur — sexe, nationalité, instruction, expérience —, ainsi qu'un terme aléatoire capturant tous les déterminants des profits non pris en compte par les autres variables<sup>73</sup>.

L'utilité de cette approche apparaît à plusieurs niveaux. Quelques éléments empruntés au cas ivoirien — certes très différent de la réalité mauritanienne — permettent de mettre en évidence quelques faits auxquels les politiques économiques devraient prêter attention. Tout d'abord, l'observation des variations du R<sup>2</sup> montre la contribution des variables à l'explication de la variance du profit. Par exemple, dans le cas ivoirien, il a été observé que le log du capital expliquait, la plupart du temps, plus de 50 pour cent du R<sup>2</sup>. Cela signifie que dans le secteur informel urbain ivoirien — quelle que soit sa nature —, l'accès au capital influence fortement le niveau des profits obtenus. Ce résultat présente une certaine importance lorsque l'on sait que le système bancaire classique n'est pas adapté au financement des systèmes productifs informels. Par contre, la part du travail dans l'explication de la variance des profits est assez faible, de l'ordre de 12 pour cent pour l'ensemble du secteur informel. Toutefois, on observe de fortes variations selon les sous-

---

<sup>72</sup> Voir Martin [1994].

<sup>73</sup> Voir Lachaud [1995] pour une approche de ce type.



groupes de ce dernier, la part relative de la variation du  $R^2$  liée au travail étant plus faible dans le secteur involutif que dans les secteurs évolutifs. Par ailleurs, parmi les autres variables prises en compte par le modèle, ce sont celles qui sont inhérentes à l'entreprise — comptabilité, fiscalité, ancienneté, localisation — qui contribuent le plus à l'explication de la variance des profits. En général, les caractéristiques des entrepreneurs sont liées à une faible variance des profits.

Ensuite, les élasticités du travail et du capital permettent de calculer la productivité marginale des facteurs, toutes choses égales par ailleurs. Dans le cas ivoirien, on observe une efficacité économique contrastée des différents sous-groupes du système productif informel urbain. La productivité marginale du capital est nettement plus accentuée dans le secteur involutif que dans les secteurs évolutifs. Par conséquent, l'appui en termes de petit équipement semble économiquement plus profitable, puisque les entreprises les plus importantes du point de vue de leur taille, appartenant aux secteurs évolutifs, tendent à disposer d'importants actifs physiques comme les moyens de déplacement et des locaux. Par contre, l'inverse prévaut en ce qui concerne le travail. Dans le sous-groupe involutif, la contribution marginale du travail au profit est la plus faible, cette dernière étant inférieure de plus du tiers par rapport aux secteurs informels dynamiques. En outre, on peut estimer les salaires que les individus auraient pu obtenir en l'absence d'informalisation du travail, c'est-à-dire s'ils avaient été employés dans le secteur moderne<sup>74</sup>. Une telle comparaison des gains est parfois considérée comme un test du caractère volontaire ou involontaire de la mobilité du travail. En effet, à la marge, les rendements du travail indépendant et de l'emploi salarié devant être identiques, la supériorité du second sur le premier pourrait être une indication du caractère involontaire de la mobilité du travail au sein de l'économie urbaine. Les résultats obtenus dans le cas ivoirien, confirmant cette dernière hypothèse, pourraient bien prévaloir dans le cas mauritanien, puisque le processus de désengagement de l'Etat a entraîné de nombreux licenciements, accentuant l'informalisation du travail urbain. A cet égard, il a été précédemment montré que l'un des ajustements sur le marché du travail a précisément été l'expansion du secteur informel.

Enfin, les fonctions de profits génèrent d'autres informations intéressantes. Par exemple, la "formalisation" et la légalisation des entreprises sont positivement corrélées aux profits. Un tel résultat présente un intérêt pour le cas mauritanien, dans la mesure où la question de la relation entre la législation et le secteur informel est à l'ordre du jour. De même, une efficacité différentielle selon les branches apparaît, les activités du bois et de la mécanique tendant à dériver les profits les plus élevés — précisément les branches où l'incidence du sous-groupe évolutif primaire est la plus forte —, tandis que l'ancienneté des entreprises influence peu leurs gains. En outre, le rôle de la formation apparaît, alors que les profits des entreprises ayant à leur tête une femme sont faibles.

Naturellement, il est difficile d'affirmer que de tels résultats prévalent dans le cas mauritanien. Toutefois, il n'est pas impossible que certains d'entre eux ne soient pas totalement étrangers à la structure du système productif informel qui a été suggéré en milieu urbain.

### **3. *L'environnement institutionnel du secteur informel urbain***

Dans le Document-cadre de politique économique pour la période 1993-1996, le gouvernement mauritanien s'est engagé à mettre en place les éléments d'une politique active de promotion du secteur informel urbain. Des aménagements du contexte institutionnel et législatif

---

<sup>74</sup> Estimation à partir d'une fonction de gains

ont été réalisés ou sont en cours, tandis que des mécanismes de crédit à la micro et à la petite entreprise, sur une base mutualiste, sont encouragés. Ainsi, le gouvernement incite plusieurs bailleurs de fonds à intervenir dans ce secteur : la Banque mondiale à travers la chambre de commerce et les institutions de formation technique et professionnelle, la coopération allemande par le biais du Bureau d'appui aux petites entreprises mauritaniennes, la Caisse française de développement à travers l'IDM — Investissement et développement en Mauritanie. Ce nouveau contexte appelle une analyse des structures d'appui, la législation, des institutions et des incitations.

## 1. Les structures d'appui

### A. Les structure centrales

Les Chambres de métiers et la Chambre de commerce constituent deux structures centrales susceptibles, en principe, de mieux encadrer le secteur informel.

#### a) Les Chambres de métiers

L'Union nationale des Chambres de métiers de Mauritanie — UNCM — placée sous la tutelle du Ministère chargé de l'artisanat — Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme —, est constituée de trois Chambres de métiers, créées en février 1994. Ces dernières rassembleraient aujourd'hui environ 2 000 adhérents<sup>75</sup>. Il s'agit de la Chambre de l'artisanat traditionnel — 700 adhérents —, de la Chambre de l'artisanat des métiers — 1200 adhérents — et de la Chambre de l'artisanat féminin — 100 adhérents. Le projet de statuts de l'UNCM assigne à cette dernière plusieurs missions<sup>76</sup> : (i) sensibilisation, organisation et animation du secteur ; (ii) amélioration du niveau technique des artisans ; (iii) augmentation quantitative et qualitative de la production artisanale ; (iv) faciliter la commercialisation ; (v) développer le partenariat avec d'autres organismes. Chaque chambre est dirigée par un bureau de 21 membres, ces derniers étant les seuls à pouvoir siéger à l'assemblée générale. L'assemblée générale, dont l'organe de direction est le Conseil de gestion, décide des orientations générales des actions de l'Union, mais chaque Chambre dispose d'une autonomie en matière de gestion.

Les Chambres ont été créées dans le souci d'organiser le secteur afin de mieux valoriser le travail artisanal, de fixer les populations, de former les artisans, de les aider à accéder au crédit et aux sources d'approvisionnement. Bien que les projets de statut de l'Union prévoient une diversité des sources de financement — cotisation, rémunération des services, recettes extraordinaires, subventions, etc. — les Chambres de métiers ne disposent que de très peu de moyens et n'ont pas actuellement de personnel permanent ; toutefois, elles ont déjà, pour certaines d'entre elles, des implantations à l'intérieur du pays. Elles vivent des maigres cotisations de leurs adhérents — 500 à 1 000 ouguiyas pour 3 ans. L'Etat peut participer aux frais lors de manifestations commerciales.

En fait, les Chambres ne fonctionnent pas encore car elles disposent de faibles moyens matériels et humains. Par ailleurs, le projet de statut n'est pas encore approuvé, tout comme le celui du statut des artisans. Dans ces conditions, les avantages que les Chambres de métiers sont

---

<sup>75</sup> Selon la Direction de l'artisanat.

<sup>76</sup> Direction de l'artisanat [1996a].

susceptibles de procurer aux artisans<sup>75</sup> — défenses des intérêts, exemptions fiscales et douanières, recherche de marchés publics — n'existent pas en fait. Même les exonérations fiscales concernant les groupements d'artisans ont été déjà prévues par une loi de 1967. De plus, les Chambres de métiers ne sont pas encore représentatives du secteur artisanal mauritanien puisqu'elles touchent moins de 10 pour cent de la population concernée, et certains artisans leur reprochent de ne pas être démocratiquement représentatives de leurs intérêts. Ainsi, il apparaît difficile de préjuger de l'avenir des Chambres de métiers. Soulignons cependant l'organisation d'un séminaire national sur l'auto-promotion des artisans à Nouakchott à la fin du mois de mars 1996.

Plus fondamentalement, il importe de déterminer si, compte tenu du niveau de développement et de la situation actuelle de l'artisanat, la création de Chambres de métiers est réellement opportune. Plusieurs éléments incitent à penser qu'une telle option est prématurée. Premièrement, la constitution d'une Chambre de métiers appelle des moyens matériels et humains qui ne seront probablement pas disponibles dans un avenir proche. Deuxièmement, l'approche de la Direction de l'artisanat quant à l'existence d'une micro-entreprise est relativement contraignante, toutes choses égales par ailleurs : inscription au registre du commerce, disponibilité d'une liste des employés — à défaut d'une déclaration au service de la main-d'oeuvre —, possession d'une carte d'adhérent à l'une des Chambres, autorisation d'exercice délivrée par le ministre<sup>76</sup>. Dans ces conditions, il s'agit plutôt d'un secteur informel plus ou moins légalisé, ce qui explique en partie que les Chambres de métiers ne touchent qu'une faible proportion d'artisans. Troisièmement, bien que la promotion de la femme soit un élément essentiel du processus de développement, l'existence d'une Chambre de l'artisanat féminin est susceptible de poser beaucoup de difficultés dans le fonctionnement de l'UNCMM. L'auto-emploi féminin interfère largement avec les activités des autres Chambres. Quatrièmement, et plus important peut être, la constitution de Chambres de métiers n'est qu'une option quant à l'encadrement des artisans, c'est-à-dire imposer aux artisans une structure par le haut dans le cadre d'une tutelle de la puissance publique. Or, les expériences de ce type en cours ou prévues dans les autres pays de la région, ainsi que l'histoire du syndicalisme en Afrique, incitent à beaucoup de prudence vis à vis de telles institutions. Ainsi, compte tenu du niveau de développement et de la situation de l'artisanat, l'option de l'auto-promotion paraît plus appropriée. En d'autres termes, il est préférable, dans un premier temps, d'inciter les artisans à s'organiser dans le cadre de projets spécifiques, afin de mobiliser les potentialités inhérentes aux ressources humaines, techniques, financières, gestionnaires et d'auto-évaluation. Dans ce contexte, cette dynamique interne basée sur l'auto-développement et concernant des individus organisés en fonction de leurs intérêts communs est susceptible d'accroître les potentialités de leur auto-formation, de l'auto-gestion des structures d'appui mises en place, et, progressivement de l'auto-financement. Une telle approche permet, dans une première phase, d'identifier les contraintes qui handicapent dans les unités de production l'optimisation des facteurs capital et travail, par rapport, d'une part, aux besoins actuellement exprimés par le marché, d'autre part, aux besoins potentiels susceptibles d'être déployés rapidement. Cette approche constituera un élément essentiel de sensibilisation et de mobilisation commune en vue de surmonter les obstacles à l'amélioration de la pratique professionnelle. Par la suite, il s'agira de mettre en place un dispositif d'appui, élaboré, exécuté et évalué en concertation avec les artisans. Les groupements professionnels appuyés par le projet de la GTZ — Bureau d'appui aux petites entreprises en Mauritanie — s'inscrivent dans cette

---

<sup>75</sup> Selon un responsable de la Direction de l'artisanat.

<sup>76</sup> Le coût est de 1 000 ouguiyas.

perspective. Les Chambres de métiers pourraient ensuite jouer un rôle, en concertation avec ces groupements. Une telle approche a également l'avantage de concerner un groupe cible plus large, alors que la vision des Chambres de métiers semble plutôt liée à un artisanat plus ou moins légalisé.

#### b) La Chambre de commerce

La Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie est en situation de léthargie depuis plusieurs années. Le président, les membres de l'assemblée consulaire et le directeur ne sont pas élus mais nommés par décret. Par conséquent, ils ne sont pas représentatifs du secteur privé.

Par décret n°69.147 du 7 mars 1969 et conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°67-177 du 18 juillet 1967, la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture, établissement public à caractère professionnel, assure auprès des pouvoirs publics la représentation des intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elle est notamment chargée : (i) de donner à l'administration des avis et renseignements qui lui sont demandés sur les questions économiques diverses ; (ii) de présenter des projets sur les moyens d'accroître la prospérité du commerce, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'industrie; (iii) d'assurer, à la demande de l'administration, des services nécessaires aux intérêts dont elle a la garde ; (iv) de tenir, auprès de ses membres et ressortissants, le rôle d'assistant technique, en leur donnant tout conseil d'ordre juridique, administratif, contentieux ou comptable ; (v) de diffuser toutes informations économiques ou professionnelles tant à l'usage des personnes relevant des activités commerciales, industrielles ou agricoles que du public.

Le décret précise aussi que l'avis de la Chambre est demandé : (i) pour les projets d'actes réglementaires relatifs aux actes commerciaux ; (ii) pour la création de nouvelles Chambres représentant des intérêts économiques, de bourses de commerce, de charges d'agents de change et de courtiers maritimes, de magasins généraux et de salles de vente publique de marchandises neuves aux enchères et en gros, de succursales et agence de banques privilégiées, ainsi que pour la modification ou la suppression de ces charges ou organismes ; (iii) lors de l'établissement des tarifs de douane, des droits de consommation, des tarifs de patentes et licences et d'une manière générale de toutes les taxes acquittées par le commerce, l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'industrie ; (iv) à l'occasion de la fixation des taxes destinées à rémunérer les services de transport qui sont concédés par l'autorité publique ou exécutés en régie.

En ce qui concerne l'administration, la Chambre est placée sous tutelle du ministre chargé du commerce et est administrée par un organe exécutif et un organe délibérant. L'organe délibérant est l'Assemblée consulaire, constituée de 40 membres titulaires nommés pour deux ans renouvelables par décret pris en Conseil des ministres, à partir des listes professionnelles tenues à jour par le directeur de la Chambre. Le président et les deux vice-présidents sont nommés par décret pris en Conseil des ministres sur proposition de l'autorité de tutelle parmi les membres de l'assemblée consulaire. L'assemblée consulaire a notamment pouvoir : (i) d'établir le règlement intérieur de la Chambre ; (ii) de délibérer sur les résultats de la gestion financière et sur le budget. L'organe exécutif de la Chambre comprend : (i) un directeur — Secrétaire général — nommé par décret sur proposition du ministre de tutelle ; (ii) un agent comptable nommé par arrêté du ministre des finances sur proposition du ministre de tutelle. Le directeur est chargé de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée consulaire à laquelle il rend compte de la gestion. Il est l'ordonnateur du budget de la Chambre.

En fait, les activités sont très réduites. La Chambre offre très peu de services d'assistance

et de conseils aux opérateurs économiques et les pouvoirs publics ne consultent jamais l'institution sur les projets de réglementation. Les quelques activités actuelles de la Chambre se résument à : (i) accueillir des hommes d'affaires et à les informer sur la fiscalité, la situation des différents secteurs, etc. ; (ii) assister le Ministère du commerce à préparer les foires et expositions ; (iii) participer à des commissions techniques ; (iv) délivrer des attestations d'inscription au registre du commerce<sup>77</sup> ; (v) signer des certificats d'origine<sup>78</sup>

Ce contexte explique la nécessité de réformer la Chambre de commerce. Dans le cadre d'un financement de l'IDA et d'un appui de la Chambre de commerce de Bordeaux — France —, la Chambre de commerce doit faire l'objet d'une réforme de sa structure et de ses objectifs. A cet égard, il est donc proposé de constituer une nouvelle Chambre regroupant toutes les entreprises y compris celles du secteur informel pourvu qu'elles soient inscrites au registre du commerce. Sa gestion serait assurée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs, qui désignent le président. La Chambre fonctionnerait avec des personnes nommées par son Bureau, sans intervention de l'Etat. Elle disposerait de fonds provenant de toutes les entreprises, ces derniers étant collectés et reversés par l'Etat.

L'organigramme comprendrait les quatre départements suivants : (i) Formation professionnelle ; (ii) Documentation — information ; (iii) Assistance aux entreprises ; (iv) Administration — finances. Les attributions des trois principaux départements opérationnels seraient les suivantes. Premièrement, le Département de la formation professionnelle viserait à parfaire la culture du promoteur à la vie des affaires et à en faire progressivement un manager ; il développerait aussi des actions de formation avec l'aide des entreprises pouvant couvrir des domaines aussi divers que le secrétariat, la comptabilité, le transit, la micro-informatique, l'alphabétisation des opérateurs économiques, le commerce et la distribution. A ces formations traditionnelles pourraient s'ajouter des actions de formation continue ou spécialisée sous forme de séminaires ou d'ateliers. Ce département disposerait d'un personnel pouvant intervenir pour former des formateurs dans les corps de métiers ou groupements d'entreprises. Deuxièmement, le Département documentation-information, en plus de la gestion classique du fonds documentaire, des périodiques et des banques de données, éditerait un bulletin mensuel de diffusion auprès des entreprises d'informations pratiques en matière de réglementation économique, juridique et fiscale. Il enregistrerait les entreprises et tiendrait à jour un fichier informatisé des entreprises. Le personnel du CIMDET serait intégralement repris dans ce département. Troisièmement, le Département assistance aux entreprises fournirait un appui aux promoteurs et PME qui sont souvent démunis, notamment, en matière de formalités administratives pour la création d'une nouvelle entreprise, de montage de projet d'investissement, de possibilités d'aide à l'investissement, à la formation, à l'emploi, à l'exportation, de recherche de fournisseurs, de conseils techniques pour le choix ou l'évaluation d'équipement ou pour le démarrage de la production, de recherche de marchés extérieurs, de législation du commerce extérieur, de normes, d'accès aux marchés publics, de recherche et de négociations d'accords de partenariat, d'accès au crédit, de mise en place d'outils de gestion, de fiscalité et de règlement des conflits commerciaux. Ainsi, ce département disposerait de facilités d'accueil et d'une structure d'accompagnement à la gestion pour les micro, petites et moyennes entreprises, permettant d'établir un premier diagnostic des besoins de l'entreprise. Si nécessaire, l'entrepreneur pourrait

---

<sup>77</sup> Ces attestations ne sont pas enregistrées, il n'existe donc aucun fichier d'entreprises.

<sup>78</sup> La délivrance des attestations d'inscription et la signature des certificats d'origine sont des prestations gratuites.

faire appel à l'un des consultants agréés par la Chambre pour développer de nouveaux produits, élaborer un plan de redressement, etc. Ces actions pourraient être financées en partie par un fonds de financement des prestations de services. Ce département comprendrait aussi un centre de traitement des formalités administratives pour les entreprises et organiserait l'arbitrage lors de conflits commerciaux.

En définitive, la Chambre de commerce pourrait être une structure utile au développement des entreprises informelles, notamment celles du secteur évolutif. A cet égard, l'instauration d'une cellule d'appui à l'accès à l'information devrait prendre en compte cette structure. Mais, pour l'instant, les activités de la Chambre de commerce en liaison avec le secteur informel sont très réduites, la personne chargée sa réorganisation s'efforçant d'identifier les entreprises, en particulier celles du secteur informel.

## B. *L'interférence des autres structures*

### a) Le Secrétariat d'Etat à la condition féminine

Le Secrétariat d'Etat à la condition féminine a été créé en 1991. De 1975 à 1978, la condition féminine était la préoccupation du Ministère de la promotion familiale, et, depuis 1985, d'un département spécifique. Ainsi, l'intérêt pour la condition de la femme est déjà ancien. Il est vrai que si la condition de cette dernière en Mauritanie n'est pas encore comparable celle qui prévaut dans d'autres pays du Maghreb — notamment la Tunisie — elle exhibe quelques avancées<sup>79</sup>. Par exemple, le code de commerce n'indique pas que la femme soit obligée d'être autorisée par son mari pour exercer une activité commerciale. En outre, un code de la femme — Code de statut personnel — a été envisagé. En d'autres termes, la femme mauritanienne dispose probablement d'un espace de pouvoir relativement étendu, toutes choses égales par ailleurs.

Néanmoins, la situation des femmes demeure préoccupante aux niveaux économique et social. Compte tenu de leur faible participation au marché du travail, il s'agit d'une ressource insuffisamment associée au processus de développement. De plus, les femmes sont exposées à de nombreux problèmes : pauvreté, augmentation du taux des femmes chefs de ménage, analphabétisme, conditions précaires de santé, faible rentabilité du travail, sous information. Pour cette raison, l'une des priorités du Secrétariat d'Etat à la condition féminine a été d'inscrire dans son programme d'action de 1992-94 l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion féminine. Cette stratégie a été appuyée par un financement IDA dans le cadre de la composante Femmes et développement. Les objectifs de cette stratégie étaient les suivants<sup>80</sup> : (i) établir un diagnostic complet de la situation des femmes en Mauritanie ; (ii) définir clairement les orientations du gouvernement en matière de promotion féminine et dégager des lignes directrices à l'intention des principaux ministères techniques ; (iii) proposer un programme national qui soit cohérent et bien articulé pour l'horizon 2 000 ; (iv) fixer les partenaires de développement — bailleurs de fonds — quant aux priorités du gouvernement et les inviter à s'y inscrire dans la planification de leurs programmes-cadres. Il est à remarquer que l'approche adoptée, contrairement à ce qui est souvent fait, est liée à une prise de décision, c'est-à-dire transformer les handicaps identifiés en éléments de stratégie et d'actions prioritaires.

Dans ce contexte, la stratégie nationale de promotion féminine pour 1994-97 vise à

---

<sup>79</sup> Encore que la convention de l'ONU de 1979 sur la discrimination des femmes n'ait pas encore été ratifiée.

<sup>80</sup> Secrétariat d'Etat à la condition féminine [1994].

améliorer la situation socio-économique des femmes, en conformité avec les valeurs mauritaniennes. Plus précisément, cinq axes prioritaires ont été définis. Premièrement, améliorer la rentabilité du travail des femmes : (i) amélioration de la productivité et de qualité de la production ; (ii) consolider les coopératives et les associations ; (iii) développer les réseaux d'approvisionnement et de commercialisation de la production ; (iv) mobilisation du capital pour la création et le développement de l'auto-emploi. Deuxièmement, augmenter la participation des femmes dans les instances de développement à la base : (i) appui à la création de réseaux de participations de femmes ; (ii) développement des compétences des femmes. Troisièmement, adoption d'une politique de la famille — politique familiale, projet juridique, etc. Quatrièmement, élaboration d'une stratégie IEC, en accompagnement à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de promotion féminine. Cinquièmement, renforcement institutionnel du Secrétariat d'Etat à la condition féminine.

Sans aucun doute, la participation des femmes au marché du travail, en général, et à l'auto-emploi, en particulier, doit être fortement encouragée. Le chômage marginal auquel sont confrontés de nombreuses femmes représente un défi pour les années futures. Le Secrétariat d'Etat à la condition féminine, par son action, son dynamisme et la qualité de ses ressources, représente une structure de base essentielle sur laquelle pourraient s'appuyer des actions futures. A cet égard, citons deux activités parmi d'autres qui pourraient être davantage dynamisées. D'une part, l'appui aux Centres d'auto-emploi féminins — CAF — qui, faute de financement externe, ont une activité réduite. Ces derniers, qui existaient auparavant sous la forme des Centres de formation féminine, se proposent : (i) d'identifier les créneaux porteurs, afin de ne pas saturer le marché ; (ii) d'assurer une formation de court terme et ; (iii) d'assurer le suivi de cette formation en milieu de travail. D'autre part, un séminaire sur les micro-entreprises et les femmes a permis d'identifier des créneaux porteurs en matière d'auto-emploi, la plupart des femmes étant engagées dans des activités commerciales. Finalement, il importe de souligner l'effort déployé pour réorienter les femmes vers l'auto-emploi de production et de services. A ce niveau, un renforcement de l'appui externe apparaît opportun. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

#### b) La Confédération générale des employeurs — CGEM

En Mauritanie, 9 fédérations professionnelles — bâtiment et travaux publics, commerce, industrie et mines, transports, banques et services, armement de pêches, industries de pêches, agriculture et élevage, boulangeries — sont regroupées sous la Confédération générale des employeurs — CGEM. Chaque fédération professionnelle se réunit tous les deux ans en assemblée générale et élit le président et les membres de son bureau, ainsi que ses délégués au congrès de la CGEM.

Cette confédération est régie par le Code du travail<sup>81</sup>. Elle a pour objet l'étude, la défense et la représentation des intérêts économiques industriels et commerciaux de l'ensemble de ses adhérents regroupés au sein de fédérations professionnelles. Dans ce cadre, elle est habilitée à : (i) soumettre, en cas de besoin, aux instances gouvernementales et à discuter avec elles les problèmes spécifiques ou généraux d'intérêt national concernant les fédérations professionnelles ; (ii) participer à des négociations collectives avec les représentants des organisations représentatives des travailleurs, soit directement en accord avec celles-ci, soit à l'intervention des

---

<sup>81</sup> Loi 63.023 du 23 janvier 1963 modifiée par les lois 65.042 et 65.124 des 16 et 20 juillet 1965, et loi 70.030 du 23 janvier 1970 organisant les groupements et syndicats professionnels.

autorités publiques ; (iii) désigner des représentants ou des candidats à la représentation des employeurs au sein des organismes officiels, permanents ou non, déjà institués ou pouvant l'être dans l'avenir, tels que par exemple tout comité, commission ou conseil de gestion ou consultatif dans lequel des représentants des organisations représentatifs des employeurs seraient amenés à siéger ; (iv) participer aux travaux et études demandés par le gouvernement et confiés par lui en tout ou partie à des représentants de l'organisation des employeurs. Il est à souligner que l'assistance fournie par la CGEM à ses membres a toujours dépassé le concept syndical classique, à savoir la défense des intérêts matériels et moraux des adhérents, pour s'étendre à d'autres volets tels que la formation et la promotion des entreprises.

Ainsi, la CGEM a bénéficié de l'appui d'un projet ONUDI — Développement du secteur privé — ayant pour but d'assister les entrepreneurs dans la formulation de leurs projets et d'organiser un système de suivi, une fois l'unité créée. Ce projet est terminé, et 350 interventions auraient été faites : (i) réalisation d'études de faisabilité<sup>82</sup> ; (ii) évaluation d'études de faisabilité — environ 15 ; (iii) mise à disposition d'expertises internationales de différentes natures : technique — gestion de trésorerie à la SIRCOMA ; étude de marché, recherche de partenaire, choix d'équipement, assistance au démarrage — recherche de partenaires — en collaboration avec l'ONUDI ou les commissions mixtes franco mauritaniennes ou franco espagnoles — organisation de séminaires en relation avec IDM, les banques, les bureaux d'études, la BCM.

En fait, la CGEM est une organisation encore peu ouverte au secteur informel. Elle se propose actuellement de créer des sections destinées à assurer en son sein une représentation du secteur informel. En réalité, les efforts en la matière sont encore timides.

#### c) L'Union des travailleurs mauritaniens — UTM

L'Union des travailleurs mauritaniens — UTM — est un syndicat dont l'objectif est de défendre les intérêts des travailleurs du secteur moderne. Sur le plan organisationnel, l'UTM est constitué à la base de fédérations, tandis que le Congrès désigne le Secrétaire national. Des Unions régionales, dirigées par un délégué régional, ont été constituées. En outre, le syndicat comporte des Centres d'éducation ouvrière.

Selon les représentants de ce syndicat, il y aurait au début de 1996 plus de 50 000 adhérents, ce qui peut paraître très important compte tenu du niveau de l'emploi du secteur moderne rural et urbain — environ 70 000 personnes.

Naturellement, l'UTM ne regroupe pas les travailleurs du secteur informel, sauf ceux de quelques boulangeries, probablement déjà légalisées. Néanmoins, il semble qu'il y ait un souhait de les prendre en compte dans la mesure où le cadre juridique du secteur informel n'existe pas. En fait, cette préoccupation ne semble pas réaliste étant donné le comportement individualiste des travailleurs du secteur informel. En outre, les relations professionnelles inhérentes au secteur informel empruntent largement leur logique à la fois à la société traditionnelle et à la société moderne.

De ce fait, il ne semble pas opportun, comme dans maints pays d'Afrique, de vouloir organiser ou encadrer le secteur informel dans le cadre d'une activité syndicale formelle, qu'il s'agisse de l'UTM ou de la CGEM.

---

<sup>82</sup> Au nombre de 36, au départ du Conseiller technique principal de l'ONUDI en juillet 1993 ; depuis, 10 autres études ont été entreprises. Par ailleurs, 70 pour cent des projets ont des montants inférieurs à 10 millions d'ouguiyas ; la cellule a toutefois traité des projets plus importants, tels qu'un laboratoire vétérinaire — 18 millions d'ouguiyas —, une extension d'une unité de traitement de poisson — 61 millions d'ouguiyas.



### C. *Les projets*

En Mauritanie, plusieurs structures s'intéressent au secteur informel urbain. Examinons les plus importantes, c'est-à-dire celles qui pourraient servir d'appui à de nouveaux projets de développement du secteur informel<sup>83</sup>.

#### a) La société Investissement et développement de Mauritanie — IDM

La Société IDM — Investissement et développement en Mauritanie — est une filiale de la Société d'investissement et de développement international — SIDI —, société anonyme de droit français créée en 1990. IDM regroupe en son siège l'APIP, Association pour la promotion de l'initiative privée et Compta-conseil — conseil en comptabilité et gestion. Par conséquent, cette structure, qui fait du refinancement, intervient en amont et en aval

IDM gère une ligne de crédit AIPB — Aide aux initiatives productives de base — pour le compte de la Caisse française de développement. Cette ligne est destinée au financement de petites et micro-entreprises en création ou en extension. A cet égard, les caractéristiques de ce crédit sont les suivantes : (i) échéance de 1 à 5 ans ; (ii) taux d'intérêt de 12 à 14 pour cent, ce qui bien inférieur aux taux du système bancaire qui sont généralement compris entre 18 pour cent et 25 pour cent ; (iii) montant déterminé en fonction de la capacité de remboursement du projet — plafond de 7 500 000 ouguiyas, et plancher de 400 000 ouguiyas. Les conditions d'octroi des crédits sont d'avoir une expérience professionnelle et de s'impliquer personnellement dans le projet. Est exigé un apport minimum de 30 pour cent du montant de l'investissement s'il s'agit d'une extension de projet ou de 40 pour cent s'il s'agit d'une création. Mais il faut également noter que IDM effectue des petits prêts — location-vente.

Il est à remarquer qu'IDM s'adresse aussi bien à un promoteur individuel — artisan, petit industriel — qu'à un promoteur collectif — coopérative, groupement villageois, association — qui souhaite réaliser un projet rural, artisanal — production et services — ou lié à la petite industrie. Les femmes bénéficient beaucoup de l'action d'IDM. Les secteurs financés sont la petite industrie — briqueterie, menuiserie —, les services — école, tourisme — et l'artisanat — teinturerie, couture. IDM s'intéresse à toutes les activités à l'exception de celles liées au commerce, à l'agriculture et à la pêche. Toutefois, il est prévu d'étendre les activités au commerce si ce dernier est lié à une activité productive. IDM intervient essentiellement à Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Boghé.

A la fin 1993, 50 entreprises ont été créées dont 15<sup>84</sup> grâce à des prises de participation sur financement FED et 35 grâce à des prêts de la Caisse française de développement ; au total, 223 emplois directs auraient été créés. Depuis la fin de 1993, 15 autres entreprises ont été financées. En fait, sur la période 1993-95, 54 financements ont été octroyés, sur un total de 1106 accueils réalisés<sup>85</sup>. Par conséquent, il existe un écart important entre les demandes de crédit de la part du secteur informel et la satisfaction de cette demande — moins de 5 pour cent. Cette faible proportion des prêts octroyés explique que les taux de remboursement soient proches de 90 pour cent. En fait, la population cible d'IDM semble constituée en grande partie par des micro-

---

<sup>83</sup> Certaines structures mineures relatives aux ONG ne sont pas prises en compte. Voir sur ce point Diarra [1996a]. Par ailleurs, les activités des bailleurs de fonds — Caisse française de développement, Banque mondiale, Pnud, etc. sont examinées dans le cadre des projets.

<sup>84</sup> Aujourd'hui 8 entreprises sont encore en vie.

<sup>85</sup> 140 fiches de saisine ont été établies.

entreprises déjà viables, 35 pour cent des promoteurs ayant un compte en banque.

A cet égard, il importe de préciser les étapes du processus d'instruction. Le premier accueil est fait par l'APIP ; l'entrepreneur rencontre le conseiller avec qui il remplit une fiche de description du projet et précise son coût estimatif. Lors d'une deuxième phase, le promoteur a une série d'entretiens avec l'un des conseillers de Compta-conseil. Si le projet est jugé rentable, la procédure de demande de financement est entamée. Mais deux situations peuvent survenir. Tout d'abord, s'il s'agit d'une extension, l'entrepreneur doit souscrire un contrat de service avec Compta-conseil pour une période d'observation d'un à 3 mois avec un suivi comptable régulier — et la mise en place d'un système comptable s'il n'existait pas. Le coût de ce contrat varie de 6500 à 10000 ouguiyas selon le montant demandé. A la fin de cette période, le conseiller ayant effectué le suivi comptable élabore le montage financier et le dossier de présentation. Le dossier est alors présenté à un comité de crédit présidé par un représentant de la Caisse française de développement. Une fois le financement effectué, l'entreprise doit s'inscrire à Compta-conseil qui lui assurera un suivi comptable et l'établissement d'états financiers<sup>86</sup>. Ensuite, s'il s'agit d'une création, le conseiller, pendant une période de prospection de 1 à 3 mois vérifie les données fournies — étude du marché, devis des fournisseurs, etc. — en collaboration avec le promoteur. A la suite de cette prospection, le conseiller décide de réaliser une étude de faisabilité, facturée en fonction du montant du financement demandé — 5 000 à 30 000 ouguiyas. Cette étude est ensuite présentée au Comité de crédit ; le financement accordé, l'entrepreneur doit adhérer à Compta-conseil pour pouvoir bénéficier d'un suivi comptable et de l'établissement d'états financiers — compte de résultats, bilan et annexes.

Compte tenu de l'importance de la société IDM et du rôle qu'elle est susceptible de jouer au cours des années futures en matière de crédit, il importe, d'une part, d'apprécier les services rendus et, d'autre part, d'évaluer les perspectives de développement.

En premier lieu, on peut appréhender certains aspects des actions d>IDM grâce à une enquête réalisée sur les besoins et les ressources des PME urbaines en 1995<sup>87</sup>. En ce qui concerne l'accès aux capitaux par le biais d>IDM, il apparaît que cette société est l'une des sources de financement importantes à Nouakchott et que le rôle de Compta-conseil est essentiel. Pourtant, à l'exception du lease-back, IDM ne peut pas financer les matières premières, les outils financiers actuels disponibles ne permettant pas de satisfaire ce besoin. Or, l'enquête montre que 38 pour cent des promoteurs ont eu besoin d'un financement pour acheter des matières premières. Comme nous l'indiquerons ultérieurement, l'évolution de cette société en mutuelle permettrait de résoudre ce problème. Par ailleurs, les promoteurs interrogés regrettent la longueur des procédures, en particulier pour les prêts AIPB ; mais bien d'autres aspects ne satisfont pas pleinement les promoteurs — durée des procédures de financement, lenteur du financement. Par contre, l'assistance commerciale de Compta-conseil est généralement bien appréciée<sup>88</sup>. S'agissant des approvisionnements, IDM aide souvent les promoteurs à contacter les fournisseurs à l'étranger. Toutefois, cette assistance importante n'est pas suffisante pour satisfaire les besoins d'approvisionnement de la majorité des promoteurs. A ce niveau, l'idée d'une centrale d'achat pourrait s'avérer opportune, les commerçants de la ville n'ayant pas toujours les provisions nécessaires et essayant d'augmenter les prix

En second lieu, l'évolution des institutions bancaires a créé une opportunité d'évolution

---

<sup>86</sup> Le montant des honoraires est environ de 6 500 ouguiyas par mois.

<sup>87</sup> Rick [1995]. Cette enquête a porté sur 199 promoteurs.

<sup>88</sup> En date de 1995, 11 promoteurs avaient reçu une assistance commerciale d>IDM. Par ailleurs, 54 promoteurs ont participé à la formation en gestion où des notions de marketing étaient enseignées.

pour IDM. En effet, jusqu'en 1995, seules les banques pouvaient accorder du crédit<sup>89</sup>. IDM était obligé de faire du petit crédit, impliquant des procédures lourdes — conventions. Avec la nouvelle réglementation du système bancaire<sup>90</sup>, l'idée est de faire agréer IDM en tant qu'institution financière mutualiste permettant d'accorder du crédit. Par conséquent, IDM envisage de transformer ses statuts pour devenir une association de caution mutuelle — ACM —, les fonds de cette nouvelle structure qui agit toujours en tant qu'institution de refinancement — en provenance de la Caisse française de développement, de la Banque mondiale et probablement d'une banque canadienne — devant appartenir aux bénéficiaires. En réalité, la viabilité de cette mutuelle se pose. A cet égard, l'enquête de 1995 met en évidence les points suivants. Premièrement, l'ACM ne peut dépendre uniquement des promoteurs du réseau pour être rentables ; elle devra élargir sa population cible. Deuxièmement, une insuffisance de fonds est un risque sérieux. Selon les résultats de l'enquête, l'épargne est assez faible et la demande de crédit forte. En outre, beaucoup de personnes sont plus intéressées à la possibilité d'obtenir un prêt qu'à la possibilité d'épargner<sup>91</sup> ; enfin, il est impossible de prédire la confiance des promoteurs à l'égard de l'ACM, bien qu'ils aient généralement une opinion favorable à l'égard du système bancaire. Troisièmement, les intérêts sur les comptes à vue ne joueraient pas un très grand rôle dans la décision d'un sociétaire de déposer de l'argent, mais ils sont importants pour couvrir les frais mensuels. Quatrièmement, ces derniers sont élevés, ce qui pourrait poser problème pour l'adhésion des membres. Par exemple, pour un sociétaire qui peut seulement épargner 5 000 ouguiyas par mois — le dernier décile des promoteurs — des frais de 500 ouguiyas seraient très lourds. Cinquièmement, les coûts administratifs risquent de demeurer élevés. Les charges administratives mensuelles seraient de 200 000 ouguiyas, et une subventions de 2 millions d'ouguiyas serait nécessaire. Le coût moyen de préparation des dossiers — frais d'accueil, d'étude, frais généraux — est de 1,5 à 2 millions d'ouguiyas par dossier de crédit accordé, ce qui représente approximativement le montant du crédit lui-même<sup>92</sup>. Ainsi, sur le plan financier, la viabilité de l'ACM n'est pas certaine, mais dans une optique de promotion de l'emploi, il pourrait être opportun d'admettre que des subventions sont nécessaires pendant un certain temps. Ce n'est qu'ultérieurement que l'auto-financement pourra être réalisé, ce qui assurerait la pérennité de l'institution. Une autre solution, actuellement envisagée, consiste à séparer les activités de Compta-conseil des AIPB.

#### b) Le projet d'appui aux petites entreprises mauritaniennes — BAPEM

Le projet d'appui aux petites entreprises mauritaniennes a été initié en mars 1993, sous l'égide du Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme avec l'appui de la coopération technique allemande — GTZ<sup>93</sup>. Les objectifs du projet sont de : (i) promouvoir et développer les entreprises artisanales pour couvrir les besoins des populations en biens et services et pour améliorer le niveau de l'emploi et des revenus, dans le cadre de la politique gouvernementale

---

<sup>89</sup> Par ailleurs, les banques n'accordent pas de crédit inférieur à 500 000 ouguiyas, ce qui élimine la plupart des artisans. Les banques n'ont pas de ressources à moyen terme, et, de ce fait, ne font pas de petits crédits.

<sup>90</sup> Autorisation de créer des institutions mutualistes relevant d'une réglementation spécifique en matière de ratios prudentiels.

<sup>91</sup> Il a été estimé que l'épargne médiane pour les entreprises du réseau était de 2 000 ouguiyas.

<sup>92</sup> Ces coûts sont toutefois conformes aux chiffres constatés dans d'autres pays pour ce type de crédits.

<sup>93</sup> La description de cet appui est faite à partir des discussions avec le responsable du projet, et des documents qui ont été fournis.

d'ajustement structurel ; (ii) favoriser, à partir des initiatives de base, l'émergence d'une organisation nationale privée, représentative de tous les métiers, chargée d'appuyer les artisans et de défendre leurs intérêts. Les groupes-cibles du projet sont les artisans, chefs d'entreprises artisanales et représentants d'associations ou de groupements d'artisans.

La méthodologie d'appui est basée sur l'auto-promotion, ce qui implique un développement des potentialités par ses propres efforts. Cette approche, esquissée précédemment, procure en effet deux avantages. D'une part, elle favorise le changement social dans un processus démocratique en permettant aux artisans de définir eux-mêmes les appuis dont ils ont besoin et d'en assurer la réalisation. D'autre part, elle favorise l'esprit d'organisation, l'action collective permettant d'atteindre des objectifs qui ne peuvent être réalisés individuellement. Par conséquent, ce projet vise à : (i) sensibiliser les personnes concernées ; (ii) aider les personnes à s'organiser et appuyer leurs initiatives ; (iii) assurer une formation en organisation du travail et en gestion des ateliers ; (iv) faciliter les négociations avec les pouvoirs publics et les partenaires.

Le projet intervient actuellement dans trois centres urbains — Nouakchott, Kaédi et Atar — dans plusieurs domaines : (i) organisation des entreprises, groupements et associations ; (ii) gestion comptable des ateliers ; (iii) accès au crédit ; (iv) amélioration des infrastructures du travail ; (v) approvisionnement et commercialisation ; (vi) acquisition de l'équipement et de l'outillage ; (vii) perfectionnement technique et professionnel ; (viii) développement de nouvelles entreprises et assistance conseil. Le Bureau d'appui aux petites entreprises en Mauritanie — BAPEM — coordonne toutes les activités du projet, en concertation avec le Département chargé de l'artisanat, fournit des appuis conseils individuels ou collectifs. Chaque année, plus de 90 actions sont réalisées. Une trentaine de métiers et environ 2 850 artisans sont concernés par le BAPEM, plus de 1 400 d'entre eux ayant déjà bénéficié d'un appui, dont une majorité de femmes — 58 pour cent. Ce projet met en évidence une forte capacité de mobilisation des artisans, leur participation financière au coût des actions étant de 73 pour cent.

Les tableaux 6 à 9 résument les actions entreprises par le BAPEM et met en évidence des résultats très encourageants. Plusieurs observations peuvent être formulées. Premièrement, on constate que deux unions régionales d'artisans ont été créées — Union des artisans du Gorgol et Union régionale des artisans de Adrar. Officiellement reconnues, elles rassemblent des artisans de tous les métiers et gèrent des actions utiles. A Nouakchott, les artisans ne sont pas encore organisés. Mais, la perspective que l'Union nationale des chambres de métiers joue un rôle à ce niveau nous paraît très incertaine pour les raisons précédemment indiquées. Il faut indiquer également que plusieurs rencontres entre artisans ont été organisées. Par exemple, un échange d'expériences — technologie, organisation — à été réalisé avec le Mali, tandis qu'une autre est prévue avec le Maroc.

Deuxièmement, l'accès au crédit fait l'objet d'une activité importante. Depuis juin 1993, une Caisse d'épargne et de crédit — CECA — a été créée à Nouakchott, et deux filiales ont été installées à Kaédi et Atar à la demande des artisans, pour satisfaire leurs besoins en petits crédits à court terme. Le montant maximum des prêts est de 200 000 ouguiyas. Les bénéficiaires des crédits, accordés en général pour acquérir des matières premières, sont des artisans et des chefs d'entreprises artisanales, tous métiers confondus, avec une priorité accordée aux métiers évolutifs de la production et des services. Les crédits sont financés sur l'épargne des artisans et sur les fonds mis à disposition par le projet GTZ. Le taux de remboursement est actuellement de 84,2 pour cent. Pour bénéficier d'un crédit, l'artisan doit épargner régulièrement pendant au moins 3 mois

et son épargne doit atteindre au minimum 30 pour cent du crédit demandé<sup>94</sup>. Les crédits

**Tableau 6 : Organisation du secteur artisanal — BAPEM, 31 janvier 1996**

Villes Paramètre	Nouakchott	Kaédi	Atar	Total
Organisations artisanales initiées par les artisans et démocratiquement élus — UAG et URAA	-	1	1	2
Nombre de métiers adhérents	32	20	14	33
Nombre d'artisans individuels adhérents	242	81	144	467
Groupements d'artisans adhérents	67	41	2	110
Total artisans membres	1287	1190	377	2854
Répartition métiers modernes/artisanat traditionnel pour cent)	76/24	62/38	71/29	72/28
Répartition artisans individuels/groupements (pour cent)	78/22	66/34	99/1	81/19
Répartition hommes/femmes (pour cent)	59/41	25/75	45/55	48/52

Source : BAPEM.

**Tableau 7 : Actions menées à l'égard du secteur artisanal — BAPEM, 31 janvier 1996**

Villes Paramètre	Nouakchott	Kaédi	Atar	Total
Nombre d'actions réalisées	120	93	38	251
Nombre d'actions en cours	9	2	1	12
Nombre d'actions programmées	3	1	2	6
Total des actions	132	96	41	269
<b>Répartition des actions par domaine d'intervention</b>				
Gestion organisation d'ateliers et d'associations	10	8	7	25
Infrastructure de travail	6	13	2	21
Approvisionnement en matières premières	48	64	19	131
Acquisition équipement outillage et maintenance	25	6	4	35
Perfectionnement technique et fabrication prototypes	10	2	4	16
Commercialisation et expositions ventes	12	2	2	16
Création et extension entreprises artisanales	4	0	2	6
Facilité d'accès au crédit	7	1	1	9
Promotion secteur — consultations, ateliers, séminaires	10	0	0	10
<b>Perfectionnement technique et professionnel</b>				
Nombre d'actions	13	3	6	22
Nombre de bénéficiaires	52	51	37	140
Répartition hommes/femmes (pour cent)	42/58	25/75	78/22	45/55

Source : BAPEM.

**Tableau 8 : Bénéficiaires des actions du secteur artisanal — BAPEM, 31 janvier 1996**

Villes Paramètre	Nouakchott	Kaédi	Atar	Total
Nombre d'artisans bénéficiaires	816	443	177	1436
Entreprises artisanales bénéficiaires	241	111	43	395
Répartition métiers modernes/traditionnels (pour cent)	79/21	89/11	47/53	78/22
Répartition hommes/femmes (pour cent)	68/32	18/82	50/50	42/58
Participation financière des artisans au coût des actions - coût direct + crédit	73	78	66	73

Source : BAPEM.

sont remboursables à court terme — 5 à 8 mois. C'est le comité de gestion de la Caisse qui approuve les demandes de crédit. Il se réunit une fois par mois ou plus rapidement pour des cas

<sup>94</sup> Par exemple pour avoir un crédit de 50 000 ouguiyas, l'artisan doit épargner 16 500 ouguiyas qui restent bloqués en tant que garantie. Les caisses sont autogérées et chacune d'elles a élu un comité de gestion et de recouvrement. Un partenariat existe avec certains organismes ou est en préparation, notamment le CIMDET, le lycée et collège technique, le CFPP.

urgents. On observe que les femmes sont largement représentées ; elles sont propriétaires de 58 pour cent du capital social et ont bénéficié de 62 pour cent des crédits octroyés.

**Tableau 9 : Caisse d'épargne et de crédit du secteur artisanal et centrales d'achat — BAPEM, 31 janvier 1996**

Villes Paramètre	Nouakchott	Kaédi	Atar	Total
<b>Caisse d'épargne et de crédits — CECA</b>				
Nombre de caisses	1	1	1	3
Nombre de participants	289	92	160	541
Volume de l'épargne brute (ouguiyas)	3 621 468	1 899 035	725 690	6 246 193
Volume de l'épargne nette (ouguiyas)	1 537 419	1 278 428	205 400	3 021 247
Nombre de crédits	67	72	23	162
Montant des crédits octroyés (ouguiyas)	3 825 000	3 395 510	739 500	7 870 010
Proportion des crédits d'investissement/crédits octroyés (%)	37	21	23	29
Répartition hommes/femmes dans le capital de la caisse (%)	39/61	41/59	71/29	42/58
Répartition hommes/femmes obtention crédits — octroyés (%)	43/57	25/75	70/30	38/62
Taux global de remboursement — retard acceptable 1 mois	80,4	83,6	91,5	84,2
Répartition hommes/femmes — taux de remboursement (%)	71/90	80/89	90/97	76/90
<b>Centrales d'achat</b>				
Nombre de centrales	-	1	1	2
Chiffre d'affaires mensuel (ouguiyas)	-	170 618	208 047	378 665
Bénéfice brut d'exploitation mensuel (ouguiyas)	-	10 927	21 495	32 422

Source : BAPEM.

Il est à souligner que la CECA, officiellement reconnue comme une coopérative artisanale d'épargne et de crédit, vient de conclure un accord de partenariat avec la Générale de banques de Mauritanie pour l'utilisation d'une ligne de crédit de 5 millions d'ouguiyas à risques partagés. Ce fait mérite d'être souligné car c'est probablement la première fois qu'une institution de crédit formelle s'intéresse au secteur informel<sup>95</sup>. La CECA doit déposer les avoirs des artisans à la banque, cette dernière prêtant à 13 pour cent et le taux des crédits aux artisans étant de 18 pour cent. Mais ce sont les artisans qui examineront les dossiers de crédit. En outre, cela permettra d'assurer des investissements à plus long terme.

Troisièmement, l'approvisionnement en matières premières a été facilité par la création de deux centrales d'achat, ce qui permet d'atténuer les effets de prix et les ruptures de stock. Ces centrales, gérées par les unions régionales des artisans, procurent à leurs membres des avantages évidents en termes d'accès aux matières premières et de prix plus faibles. A cet égard, les bénéfices de ces centrales couvrent 55 pour cent de leurs frais de fonctionnement — tableau 9.

Quatrièmement, la commercialisation des produits est facilitée par le BAPEM, non seulement par l'organisation des foires, mais aussi par l'accès à des marchés publics que les artisans, individuellement, n'auraient pas pu obtenir. En outre, le BAPEM peut conseiller des clients qui recherchent de bons artisans.

Cinquièmement, le tableau 7 montre l'importance de l'action de formation. A cet égard, 22 formations dans des domaines divers — comptabilité, menuiserie, maintenance des machines, fabrication métallique, etc. — ont concerné 140 artisans, dont 55 pour cent de femmes. Le coût de la formation est supporté pour moitié par les artisans et pour moitié par le projet. Par ailleurs, il importe de souligner, qu'en matière de formation, des connexions existent entre le BAPEM, le CRES — projet Education IV — et le CFPP. Nous reviendrons sur ce point.

Sixièmement, les potentialités des artisans dépendent également des infrastructures

<sup>95</sup> Toutefois, certaines informations laissent penser que les motivations de cette opérations ne sont pas réellement élucidés.

physiques. A ce niveau, le BAPEM a facilité la concertation avec l'administration et plusieurs acquis importants sont à noter : (i) mise sur pied d'une commission des artisans pour réhabiliter le marché artisanal d'Atar ; (ii) mise à disposition d'un terrain pour aménager une tannerie artisanale à Atar ; (iii) mise à disposition d'un terrain à Kaédi ; (iv) projet de réhabilitation de la "Foire artisanale" en un centre artisanal à Nouakchott.

Dans l'avenir, le projet développera davantage d'actions durables, initiées et maîtrisées par les artisans et leurs associations. Les caisses de crédit mutuel seront appelées à diversifier les crédits suivant leur nature et leur destination : crédits du type "crédit de caisse" remboursables à très court terme et crédits d'investissement remboursables à plus long terme suivant leur destination et leur montant. C'est pourquoi, les Caisses de crédit mutuel cherchent un partenariat financier avec les banques de la place. Une évolution en ce sens est en cours avec la Générale de Banque de Mauritanie.

Fondamentalement, ce type de projet est à encourager. La méthode d'auto-promotion a fait ses preuves dans maints pays africains, ce qui n'est pas encore le cas des structures de type étatiques. Néanmoins, il pourrait être opportun de diversifier les métiers concernés et d'accentuer le partenariat avec de nouveaux projets. Nous reviendrons sur ce point.

c) L'Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi — AMEXTIPE

L'AMEXTIPE est une institution créée par le gouvernement mauritanien avec un appui de la Banque mondiale sous forme de prêt. Elle intervient à Nouakchott pour le développement des infrastructures urbaines et leur entretien, dans le cadre de marchés publics — Etat et municipalités. L'AMEXTIPE n'exécute pas les travaux liés au bâtiment ou aux travaux publics. Elle agit par appels d'offre et recours aux entreprises du secteur moderne, c'est-à-dire celles qui ont un caractère légal. En effet, les entreprises éligibles pour ces appels d'offre doivent être légalisées du point de vue de la fiscalité, de la législation du travail, etc.

Il est important de noter que l'action de l'AMEXTIPE a un caractère social, puisque l'emploi est un critère important dans le choix des projets. En effet, il est exigé que le ratio de main-d'oeuvre soit supérieur ou égal à 20 pour cent. En d'autres termes, la part de la masse salariale dans le coût global des activités réalisées doit être au moins égale à 20 pour cent. Il semble que dans la pratique le seuil de 30 pour cent soit presque atteint. Selon les responsables de l'AMEXTIPE, les activités de cette institutions ont permis de générer 413 000 hommes jour en deux années et demi<sup>96</sup>. A cet égard, l'action de l'AMEXTIPE concerne une main-d'oeuvre peu qualifiée. Il faut ajouter qu'une formation est également organisée lors des projets, le coût de cette dernière pour les individus concernés étant très faible

Il semble que le secteur informel bénéficie de l'activité de cette agence de plusieurs manières. Premièrement, les entreprises qui accèdent aux appels d'offre — la plupart du secteur moderne — sous-traitent une partie des marchés à certaines entreprises du secteur informel. Deuxièmement, les projets sont parfois scindés en tranches afin que les petites entreprises puissent accéder aux marchés publics. Troisièmement, les entreprises ayant obtenus des marchés utilisent une main-d'oeuvre occasionnelle, en particulier dans le bâtiment — tâcherons. Ainsi, au début de la création de l'AMEXTIPE, 30 entreprises et 10 bureaux d'étude étaient seulement éligibles. Or, aujourd'hui, 227 sont éligibles dont 192 sont vraiment qualifiées. Par conséquent, des entreprises

<sup>96</sup> Estimation effectuée en divisant la masse salariale des différents projets par le nombre d'individus utilisés.

ont été créées, tandis que d'autres se sont développées.

Bien que l'impact sur l'emploi, notamment dans le secteur informel évolutif, ne soit pas négligeable, il semble que quelques réserves puissent être formulées quant à l'action de l'AMEXTIPE. Tout d'abord, la sous-traitance implique probablement une compression des coûts qui en définitive limite les revenus des micro-entreprises. En effet, les appels d'offre ont eu tendance à faire baisser les prix de la construction, donc à réduire les marges. En outre, la sous-traitance entraîne une forte utilisation de main-d'oeuvre occasionnelle et précaire. La vulnérabilité de cette forme de travail réduit probablement l'aspect social de l'action de l'AMEXTIPE, bien que les taux de salaire ne soient pas particulièrement bas<sup>97</sup>. Ensuite, le ratio de 20 pour cent de main-d'oeuvre n'est pas très élevé. Il pourrait être opportun d'examiner la possibilité de le relever. Dans maints pays d'Afrique, les projets à haute intensité de main-d'oeuvre exhibent des taux d'emploi supérieurs à 50 pour cent en termes de masse salariale. Enfin, il semble que, dans certains cas, le coût des prestations réalisées par l'AMEXTIPE soit sensiblement plus élevé que celui de la concurrence.

Le projet actuel de l'AMEXTIPE est terminé. Mais, le succès de l'action conduit à mettre en oeuvre une deuxième phase, impliquant davantage les municipalités des capitales régionales.

d) L'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels — EFTP

L'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels — EFTP — résulte de deux conventions signées en 1994, l'une entre la Banque mondiale et le gouvernement mauritanien et l'autre entre ce dernier et Caisse française de développement. Ces deux accords ont conduit au projet Education IV — 4 ans — du côté de la Banque mondiale et au projet Provalep — 3 ans — du côté de la coopération française<sup>98</sup>. Le projet français a plusieurs particularités : (i) il s'agit d'un don ; (ii) l'assistance technique est importante — 42 personnes ; (iii) l'accent est davantage mis sur l'enseignement technique, alors que le projet Education IV est surtout axé sur le secteur informel. Plusieurs ministères sont concernés, notamment les ministères de l'éducation nationale, du plan, de la fonction publique et de la pêche.

L'objectif de cet appui est de relever l'efficacité des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, de manière à unifier et à assurer la cohérence du système, c'est-à-dire ne plus faire de différence entre l'enseignement technique et l'enseignement professionnel. Jusqu'à présent, les deux sous-systèmes avaient fonctionné d'une manière cloisonnée, le CFPP s'occupant de la formation continue, l'enseignement technique assurant les formations classiques — CAP, BT, etc. En outre, les formations dispensées n'étant pas en prise avec le milieu professionnel, beaucoup de diplômés ne trouvaient pas de travail. Dans le cadre du présent appui, la gestion du système de formation serait confiée à une institution appropriée — peut être un Office de formation technique et professionnelle — sous la tutelle d'un ministère qui n'a pas encore été spécifié. En fait, cette organisation institutionnelle pose un problème de fond qui pourrait avoir des implications quant à l'efficacité du système. En effet, l'élaboration préalable du projet avait été réalisée par une équipe proche des préoccupations du secteur privé ; or, actuellement, l'option retenue est plutôt de rattacher l'enseignement technique et professionnel

---

<sup>97</sup> Au début de 1996, les taux de salaire journaliers étaient de 350/500 ouguiyas pour les manoeuvres et de 1000/1500 ouguiyas pour les ouvriers qualifiés.

<sup>98</sup> Le financement du projet Education IV est de 64 millions de francs français, tandis que celui du projet Provalep s'élève à 56 millions de francs français.



au ministère de l'éducation nationale — option typiquement française. Cette orientation paraît discutable, si l'on en juge par l'efficacité d'un tel système dans d'autres pays. Néanmoins, dans la mesure où l'on ne souhaiterait pas séparer l'enseignement technique de la formation professionnelle, il serait préférable d'éviter de rattacher l'ensemble ministère de l'éducation nationale.

L'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels comporte trois volets. Premièrement, il existe un programme de formation de formateurs, l'objectif étant de changer leurs comportements et de rehausser leurs compétences dans une optique de professionnalisation accrue. Les formateurs doivent pouvoir développer une ingénierie de formation, c'est-à-dire avoir la capacité d'identifier tous les besoins des entreprises et d'y répondre en mobilisant les ressources disponibles<sup>99</sup>. En outre, une formation continue est organisée pour les formateurs. Dans ce contexte, l'enseignement technique dispense une formation initiale — BEP, BT — en principe dans les métiers du bâtiment, la mécanique auto<sup>100</sup>, ainsi qu'une formation continue. Chaque année, l'enseignement technique produit environ 200 diplômés. Quant à la formation professionnelle continue et qualifiante, elle est assurée par le CNPP, les formateurs de cette institution suivant également une formation continue au CSET.

Deuxièmement, le projet fournit un appui aux établissements sous la forme d'un fonds — par exemple les FAF pour le projet Education IV visent à financer la formation du secteur informel — qui servira à financer des petits projets élaborés par les divers établissements. Ainsi, le CRES assure un appui en ce qui concerne la mise en oeuvre du Fonds d'appui aux actions de formation de 400 000 USD — FAF. Grâce à ce financement, le CFPP va débiter une formation dans plusieurs spécialités — froid, pierre taillée à Atar, garagistes, etc. — uniquement pour les personnels du secteur informel. De même, il est à noter que le CFPP a assuré en 1993, sur financement de l'Agence de coopération culturelle et technique, la formation de 200 apprentis.

Le troisième volet du projet concerne l'appui institutionnel. A cet égard, le Centre de ressources et de suivi pour l'enseignement technique et la formation professionnelle — CRES — a été créé au niveau de l'ensemble du projet. Il s'agit d'une cellule d'assistance au Centre de formation et de perfectionnement professionnel — CFPP<sup>101</sup> — afin d'exécuter des projets de formation pour les groupes cibles du secteur informel. Il reçoit une assistance financière de la Banque mondiale, de la Caisse française de développement et de l'Etat mauritanien. La principale mission du CRES est de contribuer à une meilleure adaptation de la formation professionnelle des établissements de l'EFTP aux besoins du marché du travail. Dans ce cadre, le CRES a trois missions. Premièrement, il se propose d'analyser les besoins en matière de formation, d'emploi et de qualifications, c'est-à-dire : (i) proposer des stratégies pour le développement de la formation professionnelle adaptée au secteur des petites entreprises ; (ii) identifier les besoins de qualification pour le secteur des petites entreprises et les perspectives d'emploi, afin d'assister la mise en oeuvre des projets de formation pour les groupes cibles du secteur informel. Deuxièmement, il s'agit de développer les méthodes pédagogiques et les matériels inhérents à la formation : (i) élaborer les référentiels de formation professionnelle adaptés aux besoins du secteur ; (ii) programmer des opérations de formation satisfaisant aux besoins des petites et micro-entreprises ; (iii) améliorer les méthodes, programmes et moyens pédagogiques appliqués à la formation en entreprise et à l'apprentissage ; (iv) définir les équipements et élaborer une politique

---

<sup>99</sup> Par exemple, à Boghé, les formateurs ont, au cours de leur stage, identifié les besoins des agriculteurs, afin de développer un partenariat pour la maintenance du matériel agricole.

<sup>100</sup> L'activité est peu développée dans cette spécialité. Elle devrait évoluer vers la maintenance électromécanique.

<sup>101</sup> Etablissement public créé en 1979.

de maintenance des matériaux et des locaux ; (v) élaborer les programmes et méthodes pédagogiques pour le recyclage et le perfectionnement des formateurs en entreprise et maîtres d'apprentissage. Troisièmement, l'évaluation et le suivi impliquent : (i) une évaluation des projets de formation professionnelle envisagés afin d'apporter aux formateurs une méthodologie ; (ii) une évaluation de l'impact des actions de formation professionnelle engagées.

L'une des premières actions du CRES a consisté à identifier les besoins en formation du secteur informel à l'aide d'une investigation statistique menée en mai et juin 1995, portant sur 188 entreprises des secteurs suivants : réparation automobile, travaux sur métaux, menuiserie, électricité, bâtiment, froid et climatisation. En fait, l'enquête a porté sur les filières auxquelles s'intéresse le CFPP<sup>102</sup>. L'importance des besoins en formation du secteur informel, sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, a débouché sur une formation perfectionnement de 120 chefs d'ateliers du secteur informel en mécanique-auto, construction métallique, bâtiment et gestion des PME. Il s'agit de stages d'un mois, qui se décomposent en deux périodes de 15 jours, l'une inhérente à la formation technique, l'autre se rapportant à la gestion et à l'organisation<sup>103</sup>. A cela s'ajoute un module de formation d'un mois. Par ailleurs, à la suite de l'enquête, un séminaire a été organisé et des groupements professionnels ont été constitués, ces derniers ayant manifesté le désir d'élaborer des programmes de formation. Il faut également noter la création d'un centre de documentation qui aurait un rôle complémentaire à celui du CIMDET, c'est-à-dire en ciblant davantage les aspects techniques.

Les actions du projet d'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels apparaissent déterminantes. En effet, elles proposent des actions sur les groupes cibles du secteur informel, dans le cadre d'une formation professionnelle polyvalente par emploi et par champs d'activités répondant aux véritables besoins d'un marché du travail, alors que la formation par référentiel d'un type classique est généralement centrée sur les besoins du secteur moderne. Cependant, plusieurs interrogations demeurent. Tout d'abord, on observe une dispersion de la formation continue — CSET, lycée technique, CNPP, ce qui n'est pas pour accroître la cohérence du système. Ensuite, il n'existe pas une assistance technique suffisante au CFPP pour dynamiser la formation professionnelle, notamment en proposant une formation décentralisée dans les ateliers. Enfin, pour l'instant, seules les filières classiques du CFPP sont concernées. Dans ces conditions, il paraît opportun de proposer un projet BIT de formation professionnelle, sous la forme d'une cellule d'appui, susceptible d'assurer la liaison entre le secteur informel et le CFPP. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

e) Le Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique — CIMDET

Le CIMDET, conçu en 1989, est un projet appuyé par la coopération française. Il a été placé d'abord sous la tutelle du Ministère du plan, puis de l'Industrie et enfin du Commerce. Il a pour but : (i) d'apporter aux opérateurs économiques un service d'information et de documentation ; (ii) de permettre aux décideurs d'avoir accès à des données chiffrées, factuelles, bibliographiques, fiscales et techniques afin d'améliorer la qualité de leurs décisions.

Il s'adresse aux opérateurs suivants. Premièrement, le CIMDET procure aux entrepreneurs

---

<sup>102</sup> Voir Cres-Cfpp [1995].

<sup>103</sup> En fait, le CFPP fait plusieurs types de formation : (i) formation initiale — une année et stage pratique de deux mois ; (ii) formation continue ; (iii) formation à la carte — deux à quatre mois. La sanction est un Certificat de perfectionnement professionnel ou d'une attestation de stage selon que l'individu a réussi ou non sa formation.

— chefs d'entreprises modernes, promoteurs, artisans, acteurs du secteur informel, responsables de coopératives — des données techniques, des informations pour monter des projets, des renseignements pratiques — fiscalité, douane, coût des facteurs —, des adresses de fournisseurs étrangers, et leur donne accès aux études réalisées sur les divers secteurs d'activité, aux statistiques, aux lois et règlements. Deuxièmement, il offre aux élus locaux de la documentation sur les adductions d'eau, les services de voirie, la gestion collective locale, etc. Troisièmement, le CIMDET met à la disposition des experts et techniciens des documents relatifs au passé des affaires et des projets, de la documentation technique ainsi que des données macroéconomiques. Troisièmement, il fournit des informations aux membres d'association d'entraide ou d'ONG, aux chercheurs et aux étudiants.

Les services offerts par le CIMDET sont multiples : (i) un service questions réponses, la réponse aux questions posées intervenant dans un délai de 8 jours ; (ii) des publications et revues de presse — exportation du poisson, initiative privée, environnement des entreprises ; (iii) une salle de lecture avec accès direct à plusieurs matériels — fonds documentaire<sup>104</sup>, périodiques<sup>105</sup>, aux annuaires, mémentos, dictionnaires, journal officiel ; (iv) des bases de données — bibliographie pouvant être interrogée sur place avec 1200 références ; (v) des adresses — environ 350 références ; (vi) dix CD ROM — données bibliographiques et factuelles ; (vii) une petite salle de conférence et une salle d'exposition.

L'appui du CIMDET au secteur informel s'adresse principalement aux organisations professionnelles d'artisans. Il les met en relation avec des fournisseurs extérieurs, notamment en Europe. Il leur apporte également une documentation technique pour améliorer leur procédé de fabrication. Cette structure sera intégrée prochainement dans les structures de la chambre de commerce. Mais, si le CIMDET joue un rôle essentiel — malgré certaines faiblesses sur les aspects techniques —, il devrait pouvoir évoluer en ciblant ses potentialités sur des actions clés, en particulier les débouchés des artisans. Nous reviendrons également sur ce point.

#### f) L'Association pour le crédit à la micro et petite entreprise — ACMPE

Après les événements sénégal mauritaniens d'avril 1989, le gouvernement a mis en place une cellule chargée du crédit à la réinsertion des rapatriés du Sénégal au sein de l'Union des banques de développement — UBD —, sur un fonds constitué d'un don allemand, d'un prêt de la Caisse française de développement — CFD — et d'un fonds de solidarité national. Cette cellule a fonctionné pendant deux ans. Elle a financé 263 projets pour un volume global de 200 millions d'ouguiyas — dont 40 manifestent encore une certaine activité et remboursent plus ou moins régulièrement leurs crédits. La fourchette de crédit était de 300 000 à 2 500 000 UM.

A la liquidation de l'UBD, la cellule a été dissoute. L'Association pour le crédit à la micro et petite entreprise — ACMPE — a été créée en août 1993 à la suite d'un accord intervenu entre le gouvernement mauritanien et un bailleur de fonds — la CFD — à l'effet de prendre le relais de la cellule d'appui chargée du crédit à la réinsertion. L'ACMPE a une clientèle cible beaucoup plus large : mauritaniens de l'étranger, étudiants sortants du système éducatif, petits métiers, pêche artisanale, artisanat de production, services.

L'ACMPE est une association régie par la loi n°64.098 du 9 juin 1964. L'assemblée générale est constituée de membres fondateurs — les banques commerciales, la SONIMEX, la

---

<sup>104</sup> Pêche, maintenance, fixation des dunes, lutte antiacridienne, gestion.

<sup>105</sup> MOCI, marchés tropicaux et méditerranéens, moniteur des travaux publics, pêche maritime, Afrique industrie.

CNSS, la SMAR, la CGEM, la CCIA, la SOCOGIM et l'UNCAM — et de membres adhérents qui bénéficient des services de l'association. L'association est administrée par un comité de direction élu composé de 5 à 7 membres dont 3 membres provenant du collège des fondateurs, 2 du collège des adhérents, le reste étant des membres d'honneur.

L'ACMPE mène actuellement de façon limitée ses activités d'octroi de crédits pour des raisons d'organisation. L'ACMPE dispose aujourd'hui de 80 millions d'ouguiyas mis à sa disposition par la Délégation générale. Ce montant suffirait à financer quelques-uns des meilleurs dossiers des jeunes diplômés. L'ACMPE pourrait par ailleurs bénéficier de ressources sous forme de lignes de crédit de la part de la coopération française et d'autres bailleurs de fonds — BAD, BID, FADES — pour un montant global supérieur à 1,5 milliards d'ouguiyas. Une assistance technique est également envisagée, ainsi qu'une transformation en mutuelle.

On peut s'interroger sur la capacité de l'ACPME à assurer l'accueil et la préparation des projets dans un secteur qui se caractérise par un nombre important d'intervenants, parfois difficilement saisissables, ainsi que par leur diversité ; un haut niveau de professionnalisme et d'expérience est donc requis. La viabilité de cette structure passe probablement par une spécialisation par secteur et sous-secteur.

#### g) Caritas

Caritas est une ONG confessionnelle financée par plusieurs institutions : secours catholique, Caisse française de développement, des ONG non confessionnelles, etc. Caritas intervient dans plusieurs domaines : agriculture, santé, promotion féminine et formation continue.

Dans l'optique de la promotion de l'emploi informel, l'une des actions intéressantes est la formation professionnelle. En effet, Caritas dispose d'un centre de formation qui a été créé à Ksar en 1993. Une formation de trois ans est dispensée à une population cible de jeunes — 24 personnes actuellement — issus en grande partie des couches sociales défavorisées, bien que d'autres élèves viennent d'horizons différents, notamment du milieu rural. Les spécialités enseignées sont la menuiserie, l'ajustage, la soudure et surtout la mécanique auto. Par ailleurs, une formation générale est également dispensée. La première année de la formation est consacrée à la forge, la soudure et l'ajustage. La deuxième année permet une sensibilisation à la mécanique générale et à des enseignements théoriques, tandis que la troisième année permet une spécialisation dans l'atelier de mécanique générale. En outre, pendant la formation, les élèves effectuent des stages dans les entreprises du secteur moderne ; toutefois, le nombre croissant d'élèves formés implique de plus en plus la recherche de stages dans les petites et moyennes entreprises.

En fait, la formation dispensée par Caritas est surtout destinée à promouvoir une insertion future dans le salariat du secteur moderne, bien que certains élèves aient exprimé le désir de créer leur propre entreprise. Une telle perspective apparaît pour l'instant difficile, compte tenu du faible niveau d'instruction et de l'absence de formation à la gestion. Cependant, de l'avis de Caritas, certains élèves qui ont été formés ont la capacité d'évoluer, tant sur le plan technique qu'organisationnel si un appui leur était proposé. Les options de dynamisation du secteur informel qui seront ultérieurement proposées seront amenées à prendre en compte ce type d'action.

## 2. Législation, institutions et incitations

L'analyse de l'environnement du secteur informel appelle une présentation du contexte législatif, de la fiscalité, du code des investissements et du système bancaire.

## A. *Le contexte législatif*

### a) Existence juridique des entreprises informelles

Logiquement, pour être formellement reconnues, les entreprises mauritaniennes doivent avoir une existence juridique et un statut fiscal qui découlent de l'application des différents codes<sup>106</sup>. En effet, pour être régulièrement établies, les entreprises doivent être inscrites au registre du commerce. Cette formalité est obligatoire pour toutes les entreprises quelle que soit la forme juridique adoptée par celles-ci — entreprise individuelle, société, association — et quelle que soit l'activité et la profession exercée. L'immatriculation au registre du commerce confère à l'entreprise ou à l'entrepreneur une existence juridique de base.

En réalité, il semble que la plupart des entreprises du secteur informel — même celles du secteur évolutif — ne soient pas enregistrées au registre du commerce — encore moins immatriculées au régime de sécurité sociale. Par exemple, une visite effectuée dans une entreprise de menuiserie ayant un capital technique de 1 800 000 ouguiyas et un stock de matières premières important, a montré que le chef d'entreprise n'avait pas procédé à l'inscription au registre du commerce. Il en est de même dans une bijouterie gérée par le président de la Chambre des métiers traditionnels.

A cet égard, plusieurs éléments pourraient expliquer le faible nombre d'entreprises — notamment celles des systèmes productifs évolutifs — immatriculées. Tout d'abord, les entreprises du secteur informel ne sont pas toujours au fait des procédures qui ont été instaurées, et ne sont pas au courant des démarches qu'elles doivent effectuer. Ensuite, en étant immatriculées au registre du commerce, les entreprises pensent que cette formalité les contraindra à certaines obligations qui pourraient se retourner contre elles. Car, le montant des droits d'inscription est assez peu élevé. Mais, en demandant leur inscription au registre du commerce, les entrepreneurs estiment que cette procédure est de nature à accroître leur dépendance vis à vis de l'administration. A cet égard, un effort de simplification administrative et de sensibilisation des structures d'appui est nécessaire. D'une part, les mêmes formalités d'inscription au registre du commerce s'appliquent, en théorie, quel que soit le type d'entreprise — formelle ou informelle. Or, il importe probablement d'alléger considérablement les documents exigés pour l'immatriculation, ainsi que les informations régulièrement demandées. Cette orientation doit être nécessairement liée à un accroissement de la fiabilité du registre du commerce. D'autre part, le rôle des Chambres de métiers et de la Chambre de commerce a été insuffisant en termes d'information. D'ailleurs, le statut de l'artisan, sur lequel nous reviendrons, est en gestation. De plus, le statut juridique de l'entreprise semble limité aux entreprises individuelles et aux associations.

Il serait irréaliste de penser que toutes les entreprises du secteur informel mauritanien devraient être immatriculées au registre du commerce. Mais, l'absence d'inscription, donc d'existence légale, handicape l'accès aux marchés publics et limite les potentialités de sous-traitance, puisqu'une facturation est nécessaire. C'est peut être pour ces raisons que l'AMEXTIPE a observé un accroissement sensible des entreprises qualifiées. Par ailleurs, l'immatriculation au registre du commerce est déjà le signe d'un processus de légalisation qui implique probablement des avancées en matière de gestion et d'organisation du travail. La promotion des systèmes productifs informels évolutifs — petites et moyenne entreprises — exige

---

<sup>106</sup> La plupart du temps, ces codes — commerce, impôts, etc. — sont d'inspiration française.

une transition progressive accompagnée par des structures souples dans le cadre d'une responsabilisation accrue de l'Etat et du secteur privé. Une observation similaire pourrait être faite en ce qui concerne l'administration. En d'autres termes, le développement de l'emploi productif nécessite le renforcement des entreprises, le cadre juridique étant un des éléments de ce processus.

b) Statut de l'artisan<sup>107</sup>

Il n'existe pas encore de statut de l'artisan en Mauritanie. Toutefois, un projet de loi organisant la profession d'artisan est en discussion. Examinons quelques aspects de ce projet.

L'article 2 définit l'artisan comme "toute personne exerçant un métier manuel ou une activité artisanale telle que définie à l'article premier [activité de production de transformation, de réparation ou de prestation de services essentiellement manuelle exercée à titre principal et permanent] de la présente loi et justifiant d'une qualification professionnelle définie suivant les conditions qui seront fixées par décret". Or, l'article 1 stipule qu'une activité artisanale peut être exercée "dans le cadre d'une entreprise artisanale". De ce fait, lorsque l'artisan n'est pas l'entrepreneur, la gestion doit se faire obligatoirement en présence d'une personne ayant la qualité de ce dernier — article 8.

Le statut de l'artisan est lié à la délivrance d'une carte professionnelle — article 4 — attribuée par une Commission technique dont la composition est à préciser — article 5. En outre, cette carte implique une inscription de l'entreprise à un "répertoire des entreprises artisanales" — articles 6 et 9. Par ailleurs, l'immatriculation à ce répertoire ne dispense pas les artisans d'être inscrits au registre du commerce et soumis régime de sécurité sociale. Par ailleurs, la création d'entreprises d'une certaine dimension nécessite "un agrément du ministre chargé de l'artisanat"

Enfin, l'immatriculation des artisans au répertoire des entreprises artisanales et à la caisse de sécurité sociale "confère les droits et avantages attachés à l'exercice de l'activité artisanale" — article 12. Ces avantages, très étendus, sont stipulés à l'article 15 : exonération de la patente, de l'impôt sur le BIC, sur les bénéfices des professions libérales et portant sur l'impôt minimum forfaitaire, de la taxe d'apprentissage, des droits sur l'affichage, la publicité au journal officiel, des droits de timbres et d'enregistrement, des taxes municipales diverses, des taxes sur les outillages et matières premières importées. L'article 16 prévoit la fermeture des entreprises artisanales et une amende pour celles qui sont en infraction avec la loi.

Un tel projet appelle quelques commentaires. Tout d'abord, on peut regretter que les groupements professionnels ne soient pas évoqués dans ce projet de statut<sup>108</sup>. Or, nous avons précédemment indiqué que la méthode d'auto-promotion constituait, en l'état actuel des choses, une alternative viable et réaliste. De ce fait, il semble que ce statut n'ait pas été élaboré en concertation avec les artisans. Ensuite, les avantages accordés dans le cas d'une immatriculation paraissent énormes et n'incitent pas à la responsabilisation, au développement de l'initiative et à l'effort personnel. En outre, la légalisation juridique proposée implique une discrimination économique à l'égard des entreprises du secteur moderne et des moins values fiscales qui apparaissent contradictoires avec les orientations de la politique fiscale actuelle, en particulier l'élargissement de l'assiette de l'impôt. Enfin, ce statut génère probablement une complexité des formalités administratives qu'il aurait été préférable d'envisager dans le cadre d'une formule de

---

<sup>107</sup> Cette question étant abordée par M.Sylvestre, auteur du rapport sur les micro-entreprises, seules quelques observations seront formulées.

<sup>108</sup> L'article 25 du code de travail assimile les associations professionnelles à des syndicats professionnels et leur attribue toutes les prérogatives relatives à ces derniers.

guichet unique. En réalité, il ne s'agit pour l'instant que d'un projet. Toutefois, les premiers concernés étant les artisans, il pourrait être opportun qu'une réflexion collective soit engagée.

c) Statut de l'apprentissage<sup>109</sup>

L'apprentissage est réglementé par le code du travail mauritanien, qui s'inspire de l'ancien code d'Outre-mer<sup>110</sup>. Un nouveau code est en préparation, l'objectif étant d'accroître la flexibilité sur le marché du travail.

Le titre III précise la nature et la forme du contrat d'apprentissage. Celui-ci fait obligation d'une "formation méthodique et complète" — article 41. Le contrat, stipulant un ensemble d'informations relatives à la durée, à la rémunération, etc, doit être écrit, être accompagné d'un certain nombre de pièces administratives et être approuvé par l'inspecteur du travail — articles 42 à 44.

Les conditions du contrat d'apprentissage sont fixées au chapitre II — articles 44 à 48 — et stipulent plusieurs éléments : (i) possibilité de période à l'essai ; (ii) interdiction d'embauche comme ouvriers ou employés ; (iii) absence de rémunération si une formation est uniquement dispensée; (iv) possibilité, sous certaines conditions — perte de temps et d'argent —, du paiement du patron; (v) rémunération — au moins égale au SMIG — de l'apprenti sous certaines conditions. Par ailleurs, "il est prévu au contrat que l'apprenti s'engage après l'achèvement de l'apprentissage à exercer une activité professionnelle pour le compte de son ancien maître pendant une période qui ne peut excéder deux années, faute de quoi l'apprenti sera tenu de verser... une somme qui sera fixée en considération du préjudice qui pourra en résulter pour le maître. L'engagement dont il est question ne pourra toutefois porter à plus de quatre ans la durée de l'engagement stipulé au contrat d'apprentissage"

Le chapitre III décrit les obligations réciproques et les devoirs des maîtres et des apprentis. En particulier, on note l'obligation d'un enseignement à l'apprenti — y compris la possibilité d'être alphabétisé si nécessaire —, d'un suivi de cours professionnels s'ils existent et de certaines règles de comportement de l'apprenti. Les conditions de résolution du contrat d'apprentissage sont prévues au chapitre IV. A cet égard, la fin de l'apprentissage ou des circonstances particulières mettent fin au contrat d'apprentissage. Les tribunaux de travail sont compétents en matière de litiges. Finalement, il est stipulé au chapitre V que l'inspecteur du travail est chargé du contrôle de l'apprentissage, en particulier la formation professionnelle. En outre, il est possible qu'il impose aux entreprises, après avis du Conseil national du travail, un pourcentage d'apprentis en fonction du nombre total de travailleurs.

La pratique apparaît assez différente de la législation, bien que les informations sur ce point soient fragmentaires. Les relations professionnelles du travail dans le secteur informel empruntent leur forme et leur nature à la fois à la société moderne et la société traditionnelle. Les obligations réciproques des patrons et des apprentis s'inscrivent dans le jeu de relations sociales liées au contexte ethnique, clanique ou familial. En outre, comme nous le montrerons ultérieurement, la formation de capital humain par le biais de l'apprentissage est très incertaine. Enfin, l'administration n'a pas vraiment les moyens de contrôler l'application des contrats d'apprentissage. Compte tenu du niveau de développement, vouloir réglementer l'apprentissage est probablement le meilleur moyen de le réduire. De ce fait, il ne faut pas attendre de résultats

---

<sup>109</sup> Cette question étant abordée par M.Sylvestre, auteur du rapport sur les micro-entreprises, seules quelques observations seront formulées.

<sup>110</sup> Voir Ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports [1963].

en termes quantitatifs ou qualitatifs d'un changement de la législation. Or, ce type de formation représente une occasion importante pour les jeunes de côtoyer le monde du travail et d'éviter le chômage. Il semble préférable d'initier des changements progressifs dans le cadre de projets, notamment de formation, en concertation avec les artisans. Ces aspects sont développés par ailleurs<sup>111</sup>.

#### d) Législation du travail

Dans le secteur privé, les relations de travail sont régies, en grande partie, par les dispositions réglementaires du code de travail, ce dernier étant en cours de rénovation. Le code actuel, en vigueur depuis 1963, régit le contrat de travail, l'apprentissage, les accords collectifs de travail, la fixation des salaires, les conditions de travail, le règlement des différends individuels et collectifs et le fonctionnement des organes consultatifs.

Malgré le caractère fragmentaire des informations disponibles, on peut affirmer que les dispositions relatives au code du travail s'appliquent plus au secteur moderne qu'au secteur informel. Quelques éléments permettront de fixer les idées. Premièrement, en principe, l'embauche d'un salarié implique l'existence d'un contrat de travail oral ou écrit. Dans le cas où il serait supérieur à trois mois, il doit être, "après visite médicale du travailleur, constaté par écrit devant l'inspecteur du travail du lieu d'embauche" — article 11. La demande de visa d'approbation incombe à l'employeur — article 12. En outre, le renouvellement des contrats à durée déterminée ne peut être réalisé plus d'une fois<sup>112</sup>, tandis que la continuité des services constitue de plein droit l'exécution d'un contrat à durée indéterminée — article 9. En réalité, dans le secteur informel, la forme habituelle de contrat de travail est verbale et le visa de l'inspection du travail n'est pas demandé. Par ailleurs, la notion même de contrat à durée déterminée ou indéterminée n'est pas réellement perçue formellement, le renouvellement des contrats à durée déterminée étant probablement la situation la plus fréquente.

Deuxièmement, les dispositions des articles 18 à 29 réglementent la suspension et la résiliation des contrats de travail. A cet égard, le contrat à durée déterminée ne peut cesser avant terme par la volonté d'une seule des parties, contrairement aux contrats à durée indéterminée, sous réserve de préavis. Toutefois, pour des raisons liées à la baisse de l'activité économique ou la réorganisation de l'entreprise, un licenciement individuel ou collectif peut intervenir, mais en respectant certaines procédures. De même, les conditions des licenciements abusifs sont spécifiées. Comme précédemment, les entreprises du secteur informel respectent peu ces dispositions réglementaires, relativement inadaptées à l'environnement des systèmes productifs informels.

Troisièmement, il en est de même des contrats de sous-entreprise et de tâcheronnage qui doivent être enregistrés à l'inspection du travail et la Caisse nationale de sécurité sociale. Le tâcheronnage implique souvent des relations directes et probablement une "exploitation" au sens du code du travail, c'est-à-dire un travail effectué "dans des conditions contraires aux lois, aux règlements, aux conventions collectives et aux usages" — article 34b. En fait, les conventions collectives prévues par le titre IV du code du travail ne concernent pas le secteur informel. Ce dernier se caractérise précisément par une relative inorganisation.

Quatrièmement, l'article 84 stipule qu'il "est interdit à tout employeur de rétribuer un

---

<sup>111</sup> Voir le rapport de M.Sylvestre.

<sup>112</sup> Le nouveau code semble être plus flexible sur ce point.



salarié à un taux inférieur au SMIG” fixé par décret après avis du Conseil national du travail. Or, il a été précédemment indiqué que, selon l’enquête de 1992, près de 60 pour cent des salariés du secteur informel obtenaient une rémunération inférieure au salaire minimum. De même, l’article 86 prévoit un contrôle par l’inspection du travail des rémunérations à la tâche ou aux pièces, fait probablement rare dans le secteur informel. Enfin, les bulletins de salaire prévus par l’article 91 n’existent pas dans le secteur informel, tandis que la limite des 40 heures de travail fixée dans les zones urbaines est fréquemment dépassée dans ce dernier.

En définitive, la législation issue du code du travail est davantage appropriée aux entreprises du secteur moderne, encore que, même dans ce cas, la faiblesse des moyens de l’inspection du travail handicape probablement l’efficacité des contrôles. Malgré tout, certaines micro-entreprises du secteur évolutif devraient être incitées, dans une perspective de développement des relations avec le secteur organisé public ou privé, à légaliser progressivement leurs relations de travail. Dans ces conditions, il pourrait être opportun de prévoir un assouplissement de la législation, notamment en matière de renouvellement des contrats à durée déterminée, de rémunération et de tâcheronnage. Cependant, une certaine prudence est nécessaire en matière de légalisation de l’informel, quelques études ayant montré que les coûts de la légalisation pouvaient être substantiels — mise à niveau des salaires, charges sociales, délais nécessaires à la légalisation de l’activité, modification des locaux, coûts fiscaux. Ainsi, les coûts légaux — coûts réglementaires dans leur totalité — actuellement payés par les micro-entreprises de certains pays d’Afrique — Tunisie, Côte d’Ivoire, etc. — représentent en moyenne 13 pour cent de leur chiffre d’affaires ; leur légalisation élèverait cette proportion à 31 pour cent et diminuerait de 53 pour cent le profit annuel. En outre, on montre que les coûts légaux du travail apparaissent plus importants que les coûts fiscaux<sup>113</sup>. Selon les études auxquelles il est fait référence, ils peuvent représenter 49 à 90 pour cent des coûts totaux de la légalisation. Ainsi, en Mauritanie, avant toute décision sur cette question, il semble nécessaire d’examiner l’incidence financière sur les micro-entreprises d’une perspective de légalisation. Quoiqu’il en soit, le dilemme du secteur informel est bien connu sur le plan de la protection sociale. La légalisation brutale des micro-entreprises peut mettre en péril le dynamisme de l’emploi, mais, la poursuite d’une stratégie d’emploi, quelle que soit la nature des relations professionnelles, pérennise la précarité.

## B. *La fiscalité*

L’examen du cadre institutionnel du secteur informel appelle une présentation de la fiscalité de droit commun et du tarif douanier.

En premier lieu, l’imposition fiscale du secteur informel. En Mauritanie, comme dans la plupart des autres pays d’Afrique, il n’existe pas de fiscalité spécifique au secteur informel. L’artisan et le commerçant, comme les autres entrepreneurs du secteur moderne, sont soumis fiscalement à divers régimes d’imposition en fonction de la nature de l’activité — prestataire de services, les artisans ; commerçants — et du montant du chiffre d’affaires estimé annuellement<sup>114</sup>. En réalité, contrairement aux entreprises du secteur moderne, les micro-entreprises sont soumises au régime du forfait, qu’il s’agisse des impôts d’Etat ou des taxes municipales. On notera que les entrepreneurs du secteur informel ne paient pas l’impôt général sur le revenu, ni l’impôt sur les traitements et salaires.

---

<sup>113</sup> Gaufryau, Maldonado, Cuvelier [1995].

<sup>114</sup> Combalier, Doua [1993].

Dans le cas des impôts d'Etat, il s'agit d'un système qui résulte d'un accord entre le contribuable et l'administration au terme duquel les deux parties estiment que la base d'imposition — bénéfice pour l'impôt direct et chiffre d'affaires pour l'impôt indirect — doit être estimée selon la méthode indiciaire. En effet, dans la mesure où la comptabilité n'est pas exigée, on rattache le bénéfice ou le chiffre d'affaires à une tranche d'imposition donnée — en fonction de certains éléments, notamment les équipements, les stocks — à laquelle correspond un impôt fixe. Ce système s'applique pour les impôts indirects et les impôts directs. Dans le premier cas, il existe deux barèmes différents de taxe sur le chiffre d'affaires — TCA<sup>115</sup> —, l'un pour les commerçants et l'autre pour les prestataires de services — artisan. A cet égard, en ce qui concerne les commerçants, on observe une moindre pression fiscale. Pour ces derniers, la limite supérieure des tranches est de 3 millions d'ouguiyas — taxée à 60 000 ouguiyas —, alors qu'elle est seulement de 1,5 millions d'ouguiyas pour les artisans — taxée à 60 000 ouguiyas ; de même, pour un chiffre d'affaires inférieur à 500 000 ouguiyas, le montant de la taxe est compris entre 8 et 15 000 ouguiyas pour ces derniers, contre un montant unique de 10 000 pour les premiers. En matière d'impôts directs, le principe est le même puisqu'il existe deux forfaits, un pour les artisans et un pour les commerçants. Comme précédemment, on constate que les commerçants sont favorisés. Les tranches maximales du chiffre d'affaires sont les mêmes que précédemment, mais sont uniformément taxées à 120 000 ouguiyas ; par contre, pour un montant du chiffre d'affaires estimé à moins de 500 000 ouguiyas, les commerçants sont taxés uniformément à 20 000 ouguiyas, alors que les artisans supportent une taxe variant de 20 000 à 60 000 ouguiyas. En ce qui concerne le recouvrement, les forfaits TCA sont fixés par l'inspecteur des impôts, et l'acquiescement de l'impôt est immédiatement exigible lorsque le chiffre d'affaire est inférieur à 700 000 ouguiyas ; dans le cas contraire, 1/12e de la taxe est payée avant le 15 de chaque mois. Quant au recouvrement des forfaits BIC, ils doivent être acquittés immédiatement lors des opérations de recensement.

En matière d'impôts locaux, le secteur informel est également imposé au forfait, les taxes communales mensuelles se substituant à la patente. Dans ce contexte, il importe de souligner que la réforme de la fiscalité municipale est récente puisqu'elle résulte de l'ordonnance n°90 003 du 6 février 1990. En effet, afin de faire face à des besoins croissants, les communes ont été obligées d'étendre le champ de leur taxation, notamment au secteur informel. Cependant, pour que les communes ne soient pas amenées à multiplier les taxes et à faire concurrence à l'Etat, ce dernier a élaboré quelques principes directeurs autour desquels s'articule la fiscalité locale : (i) le financement des budgets communaux ne peut se faire au détriment de celui de l'Etat ; (ii) le champ d'application de la fiscalité locale doit être autonome, défini par la loi et ne peut comporter des taxes sur le revenu et des impôts sur la dépense ; (iii) la fiscalité communale doit se rattacher aux biens possédés et aux activités exercées par les résidents ; (iv) la fiscalité locale doit associer les élus locaux en ce qui concerne les procédures d'assiette et de recouvrement<sup>116</sup>. Dans ce contexte, les taxes sont fixées en fonction d'un classement en trois catégories, ces dernières étant inhérentes à chaque profession. Cette stratification fiscale des activités informelles est réalisée selon l'importance des locaux, de l'équipement, des stocks, de la main-d'oeuvre, etc. Par exemple, les taxes afférentes aux menuisiers métalliques sont de 4 500, 1 500 et 1 000, respectivement,

---

<sup>115</sup> La TVA a été introduite au 1er janvier 1995, mais elle ne concerne que les entreprises imposées au réel, soit environ 350 à 400 actuellement.

<sup>116</sup> Ces principes ont abouti à supprimer l'impôt des redevances pour services rendus — taxe d'enlèvement des ordures et de déversement à l'égout —, les taxes communales relavent d'une fiscalité sur les revenus et les dépenses et à modifier le champ d'application et les taux de certains impôts existants.

pour les première, deuxième et troisième catégories. A cet égard, il n'y a pas de différence entre le commerce et les prestataires de services. Le montant des taxes pour chaque catégorie et le budget initial sont arrêtés chaque année par voie de délibération du Conseil municipal. S'agissant du recouvrement, la commune dresse chaque année une liste des redevables par type de profession.

Ce bref exposé du système fiscal applicable au secteur informel appelle plusieurs interrogations. Tout d'abord, l'équité du système. Il est probable que le travail à propre compte est moins taxé que le travail salarié, notamment dans le secteur moderne. En effet, les salariés du secteur moderne sont prélevés à la source, alors que dans le secteur informel, le recouvrement est aléatoire. Selon la Direction des impôts, les recettes fiscales du secteur informel équivalent à 1 à 2 pour cent des recettes fiscales inférieures. Il est vrai que les difficultés de recouvrement sont multiples: (i) difficultés de recensement des petits métiers ; (ii) imprécision et lenteur de l'émission des rôles. En outre, les forfaits sont généralement discutés lors du recouvrement. Par exemple, lors d'une visite dans une menuiserie, il a été indiqué qu'un forfait BIC de 80 000 ouguiyas avait été abaissé à 30000 ouguiyas après discussion avec les agents des impôts. En outre, une loi de 1967 exonère les groupements d'artisans des taxes municipales, ce qui a entraîné une prolifération d'associations. En fait, les communes font valoir le plus souvent qu'elles instituent des redevances — notion de contrepartie — afin d'éviter l'exonération. Ainsi, d'une manière générale, le secteur informel ne semble pas, a priori, lourdement taxé, bien que dans certains cas quelques abus aient été constatés. Néanmoins, on observe une tendance à favoriser les commerçants sur le plan de la fiscalité. De l'avis d'un responsable de la Direction des impôts, la pression fiscale inhérente aux commerçants équivaut à 50 pour cent celle des artisans. La raison est liée à l'idée que les marges des prestataires de services sont plus élevées que celles des commerçants, ce qui est en réalité inexact. Ensuite, il est probable que le système fiscal demeure inadapté. Cette dualité réel-forfait réduit considérablement l'assiette de l'impôt. Une réorientation du champ d'application de la TVA pour éviter le passage non justifié vers le secteur informel semble indispensable. Nous reviendrons dans les propositions sur la possibilité d'instaurer un régime transitoire, ainsi que de modifier d'autres aspects de la fiscalité. A cet égard, dans l'optique d'une promotion et d'une légalisation de certaines activités informelles évolutives, il importe de souligner qu'il existe en Mauritanie une multitude de taxes grevant les activités commerciales et les importations, de sorte que les taux effectifs marginaux d'imposition<sup>117</sup> sont importants et pénalisent l'investissement, et, plus généralement, le développement des entreprises — notamment les moins rentables. La réforme fiscale engagée, qui a concerné dans un premier temps l'introduction de la TVA au 1er janvier 1995 pour les entreprises soumises au régime réel d'imposition des bénéficiaires, devrait améliorer le climat d'investissement. Toutefois, d'autres reproches sont également faits à la fiscalité du secteur moderne : (i) la tarification des équipements de production à l'importation est trop lourde et n'encourage pas leur acquisition ou leur renouvellement — les droits de porte se montent en moyenne à 22 pour cent pour les machines mécaniques et à 37 pour cent pour les machines électriques ; (ii) la taxe statistique à l'importation comme à l'exportation — 3 pour cent — a été augmentée de façon démesurée ces dernières années ; (iii) la taxe sur les salaires — ITS — d'une valeur de 0 pour cent à 39 pour cent selon les tranches de salaires est particulièrement élevée ; elle est normalement à la charge de l'employé mais accroît les coûts salariaux des employeurs dès lors que la base brute fiscale<sup>118</sup> sert de base

<sup>117</sup> Le taux effectif marginal d'imposition est la part de la rentabilité du capital investi prélevée par la fiscalité.

<sup>118</sup> La base brute fiscale qui sert de base au calcul de l'ITS et des charges sociales tient compte des avantages en nature et des indemnités à caractère de remboursement .

au calcul des charges sociales et que les négociations salariales s'effectuent la plupart du temps sur la base d'un salaire net ; (iv) l'impôt minimum forfaitaire — IMF — frappe les entreprises quel que soit leur niveau d'activité<sup>119</sup> et s'élève aujourd'hui à 4 pour cent<sup>120</sup> ; (v) le taux de l'impôt sur les BIC — 40 pour cent — est aussi trop élevé, comparativement à celui prévalant dans les autres pays de la sous-région ouest-africaine — taux moyen de 35 pour cent. Par ailleurs, dans le droit commun, il n'existe aucune disposition visant à inciter les entreprises à réinvestir leurs bénéfices en Mauritanie par déduction de l'assiette de l'impôt sur les BIC<sup>121</sup> ; (vi) la lourdeur des taxes à l'exportation, qui varient de 4 à 10 pour cent, et les difficultés d'ouvrir un compte en devises, pénalisent les entreprises exportatrices<sup>122</sup>. Dans ces conditions, la promotion des micro-entreprises implique également une attention accrue à la fiscalité du secteur avancé de l'économie.

En second lieu, le tarif douanier. Le caractère sélectif du code des investissements de 1969 a plutôt favorisé les grands projets qui se sont surtout orientés vers l'import substitution. Si ces industries de substitution aux importations ont favorisé le processus d'industrialisation en Mauritanie, elles ont aussi drainé des surcoûts que le consommateur a longtemps supporté du fait d'une protection excessive ; bénéficiant de situation de rente, les industries locales n'ont pas cherché à moderniser leur outil de production. Elles sont peu compétitives, ont beaucoup de difficultés à exporter et sont concurrencées sur le marché intérieur par une fraude que leurs niveaux de prix excessifs a suscitée. En définitive, le bilan de la politique de substitution aux importations paraît décevant — faibles économies de devises, faible croissance de la productivité, absence d'innovation et de développement de nouveaux produits, réinvestissement limité à quelques entreprises et accumulation de capital pratiquement inexistante.

En 1989, sous l'impulsion de la Banque mondiale, dans le cadre de la révision du code des investissements, il a été décidé de supprimer les exonérations de matières premières et d'entreprendre une réforme du tarif douanier — "réforme industrielle" — qui s'est étalée sur trois ans. Elle a fixé un taux maximum de protection effective à 45 pour cent. Cette nouvelle tarification se fonde sur les principes selon lesquels la tarification globale sur les produits importés dépend de leur degré d'ouvroison et de la protection effective des produits locaux concurrents. Le système tarifaire a donc conduit à hiérarchiser les produits selon leur nature économique et leur degré de transformation et, de ce fait, à privilégier les matières premières, les produits intermédiaires bruts ou semi-ouvrés, ainsi que les biens d'équipement au détriment des produits élaborés.

Si le tarif général des douanes ou même le Code des douanes sont considérés comme des documents accessibles et compréhensibles, il n'en est pas de même de leur contenu qui cadre mal avec ce que les entreprises ont retenu du credo libéral à travers la notion de protection effective, perçue dans les faits comme l'assurance d'être effectivement protégé. Les opérateurs économiques

---

<sup>119</sup> Une usine à l'arrêt, par exemple, devra payer forfaitairement 4 pour cent du chiffre d'affaires de référence du dernier clos avec un minimum de perception de 240 000 ouguiyas — article 24 du CGI.

<sup>120</sup> Il était à sa création destiné à pallier les sous-déclarations de bénéfices des entreprises ; son taux était de 1 pour cent et il était déductible de l'impôt sur les BIC. Le taux a été multiplié par 4 et est progressivement devenu déductible seulement à hauteur de 25 pour cent de l'impôt sur les bénéfices — article 26 du CGI. La suppression de l'impôt minimum forfaitaire est programmée. Il sera entièrement déductible et ramené à 1 pour cent au 1er janvier 1996. En outre, des cas de double imposition sont à noter. Dans le secteur du bâtiment, par exemple, l'entreprise adjudicataire du marché et ses sous-traitants sont imposés sur leurs chiffres d'affaires. De même, lorsqu'une pharmacie vend à une société d'Etat, l'IMF est précompté sur la facture ; or, les médicaments ont déjà acquitté l'IMF sur les importations du grossiste.

<sup>121</sup> Les dispositions prévues dans le code des investissements ne s'adressent qu'aux entreprises agréées ; elles sont discrétionnaires et à réaménager.

<sup>122</sup> Ajoutons que les droits d'enregistrement, les impôts fonciers et les patentes, qui sont des taxes non liées à une activité rentable, sont également dissuasifs.

ont mal assimilé les calculs qui, au début de la réforme, ont justifié les taux nominaux actuels.

Ainsi, lors des discussions avec les responsables de la législation douanière, il a été observé que les tarifs douaniers avaient été réduits depuis 1992. Par exemple, pour les importations, ils sont passés en moyenne de 70 pour cent à 40 pour cent. Actuellement, l'importation du fer à béton est soumise à une taxe qui est, la plupart du temps, de 32,92 pour cent ; de même, le bois et les équipements sont taxés, respectivement, à environ 21,12 pour cent et 32,92 pour cent. Quant aux importations, comme nous l'avons vu, elles sont taxées à un taux qui varie entre 4 et 10 pour cent.

En définitive, l'ajustement structurel a conduit à réduire progressivement les barrières douanières tarifaires. Mais, le raisonnement théorique sous-jacent à cette politique, supposant que la réallocation des ressources vers le secteur des biens échangeables dépend des prix, ne tient pas compte du contexte méso-économique, c'est-à-dire des infrastructures sociales et du marché. Pour les entreprises, les artisans en particulier, il ne semble pas que se soit le niveau des tarifs douaniers qui handicape leur fonctionnement, mais la nature des circuits de commercialisation de type monopolistique. Bien que les processus d'importation se diversifient, cette activité demeure tributaire de quelques importateurs qui maîtrisent les conditions du marché. Dans ces conditions, des réformes hors prix sont également nécessaires. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

Soulignons enfin que les barrières non tarifaires ont été démantelées, à l'exception des licences dont l'attribution est automatique et ne se justifie plus que pour l'obtention de devises par la Banque centrale. Pour lutter contre la fraude, la plupart des exonérations douanières ont été supprimées et il est prévu d'aller encore plus loin dans une prochaine loi. Il n'existe pas actuellement en Mauritanie de régime économique permettant de transformer des matières premières locales en exonération de droits pour l'exportation — admission temporaire, entrepôt industriel ou drawback. Une réflexion en ce sens est en cours.

### C. *Le code des investissements*

Bien que le Code des investissements ne concerne, la plupart du temps, que le secteur moderne, il importe d'examiner quelques éléments dans une optique de promotion des unités de production informelles évolutives.

Le code actuel a été promulgué le 13 janvier 1989 — ordonnance n°89-013. Il remplace le code de 1979 dont la générosité était jugée excessive<sup>123</sup>. Il existe actuellement deux régimes privilégiés, l'agrément prioritaire et les conventions d'établissement.

La procédure à suivre pour bénéficier des avantages du code des investissements, c'est-à-dire pour obtenir l'agrément prioritaire ou une convention d'établissement, est longue et complexe<sup>124</sup>. De façon générale, il faut regretter les délais extrêmement longs pour octroyer les

---

<sup>123</sup> Il accordait une exonération totale des droits sur les matières premières et les biens d'équipement.

<sup>124</sup> La demande — comprenant un dossier complet en 20 exemplaires — est d'abord instruite au sein du Ministère de tutelle technique puis est soumise à la Commission nationale des investissements avant d'être présentée en Conseil des ministres. Dans les 8 jours de la réception de la demande d'agrément prioritaire, le Ministère de tutelle technique vérifie la conformité du dossier aux dispositions de l'arrêté ministériel R 060 /MEF fixant les informations à fournir et accuse réception du dossier au promoteur. Dans les 30 jours après la notification de l'accusé de réception de la demande, le Ministère de tutelle technique procède à l'instruction du dossier en liaison avec les promoteurs du projet et les autres départements ministériels concernés; le Ministère de tutelle technique élabore une note de synthèse faisant ressortir les grands axes du projet, notamment son insertion et son impact dans la stratégie définie par le département, ses relations avec les autres projets déjà agréés, et l'avis du département.

Le dossier complet et la note de synthèse sont ensuite transmis au Secrétariat de la Commission nationale des investissements. Celui-ci établit un rapport d'évaluation économique qu'il présente à la Commission Nationale des

agréments qui pénalisent les promoteurs et engendrent pour l'administration des coûts inutiles. Depuis 1989, 60 projets auraient été agréés, mais le taux moyen de réalisation de ces projets n'est que de 25 pour cent. L'Etat a voulu jouer, en plus du rôle d'orientation qui lui revient naturellement, un rôle trop dirigiste ; il a imposé des méthodes d'évaluation d'application complexe et coûteuse. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les petits projets, où la procédure paraît encore plus lourde au regard d'investissements d'un montant inférieur à 50 millions d'ouguiyas. Les opérateurs économiques contestent la cohérence des décisions d'autorisation. Les cas de doublages d'unités dans des secteurs déjà saturés en capacité de production sont fréquents et, a priori, aucune mesure d'accompagnement n'a été prise pour leur permettre de limiter les importations concurrentes. C'est le cas de la multiplication des unités de congélation sur la plage de Nouadhibou — exportation dans ce cas —, et de la commercialisation locale du savon, du papier, du carton, des matelas, des peintures etc. Il en résulte un certain climat de suspicion et de doute sur la régularité des opérations, ce qui est très dissuasif pour l'investisseur — y compris et surtout pour l'investisseur étranger de taille moyenne dont le pouvoir de négociation est réduit. En conséquence, on constate une tendance des promoteurs à se détourner du code des investissements ou à soumettre des demandes d'agrément prioritaire concernant des projets souvent pas assez mûrs, encore mal définis et qui peuvent subir par la suite de multiples modifications relatives au partenariat technique, au marché, au coût d'investissement, à la conception technique, etc. ou qui ne verront jamais le jour.

Pour bénéficier de l'un ou l'autre des régimes du Code — conditions d'éligibilité —, les entreprises doivent contribuer à la réalisation de l'un ou de plusieurs des objectifs prioritaires du plan national de développement — article 11 — à savoir : (i) la promotion des petites et moyennes entreprises ; (ii) le développement des exportations de produits manufacturés mauritaniens ; (iii) la valorisation des ressources du pays ; (iv) l'implantation d'activités dans les régions de l'intérieur ; (v) la réalisation d'investissements étrangers. En outre, l'article 10 précise que pour être éligibles, les extensions d'entreprises existantes doivent représenter au moins 30 pour cent du nombre d'employés de l'entreprise ou au moins 40 pour cent de la valeur des actifs de l'entreprise avant dépréciation. Les plans de restructuration sont également éligibles.

Cependant, dans le cadre des conditions d'éligibilité au régime prioritaire, l'article 14 octroie des avantages fiscaux à l'une des conditions suivantes : (i) réalisation d'un programme d'investissement dont le coût par emploi direct créé est supérieur ou égal à 1,5 millions d'ouguiyas ou dont le coût est égal à 50 millions d'ouguiyas ; (ii) implantation d'activités dans les régions de l'intérieur ; (iii) développement des exportations de produits manufacturés. De même, les conditions d'éligibilité au régime de convention d'établissement stipulent — article 16 — que le

---

Investissements. Cette Commission comprend 18 membres dont le Ministre du lan et le Ministre chargé de l'industrie. La Commission a 30 jours pour examiner la demande et pour prononcer son avis quant à son agrément pour la faire approuver par le Conseil des Ministres. La Commission Nationale des Investissements apprécie le dossier en fonction de son mérite économique qui est jugé entre autres sur la base des critères suivants : quantité et la qualité des emplois mauritaniens créés, valeur ajoutée locale, rentabilité financière et économique, contribution à l'effort national de développement. Une communication en Conseil des ministres présentant les principales conclusions de la Commission est préparée par le Secrétariat et transmise par son président au Conseil des ministres. Au plus huit jours après l'adoption des conclusions des travaux de la Commission par le Conseil des ministres, le Secrétariat de la Commission convoque la Sous-commission des exonérations douanières pour statuer sur la liste des biens proposés en réduction des droits et taxes à l'entrée. Un procès verbal est établi. Le Secrétariat de la Commission nationale des investissements doit, dans les 8 jours suivant l'adoption de la liste des biens à importer en réduction des droits et taxes à l'entrée par la sous-commission des exonérations douanières, rédiger un rapport de présentation du décret et élaborer le projet de décret d'agrément qu'il soumettra aux visas des administrations suivantes : la Direction des études et de la législation, Direction technique du département de tutelle qui a initié le dossier, Direction générale des douanes, Direction des Impôts. Enfin, le projet de décret est soumis au Conseil des Ministres.

programme d'investissement doit porter sur un montant égal ou supérieur à 500 millions d'ouguiyas réalisable en 4 ans et la création directe d'au moins 200 emplois permanents au cours des deux premières années d'exploitation.

S'agissant des avantages accordés aux entreprises prioritaires, il s'agit pour l'essentiel de : (i) l'exonération de l'impôt dû au titre du BIC pouvant aller jusqu'à 40 pour cent des bénéfices bruts d'exploitation pendant six ans, à condition qu'ils soient réinvestis dans l'entreprise dans les trois ans ; (ii) une réduction supplémentaire de 50 pour cent du montant annuel de l'impôt dû au titre du BIC pendant les 3 premières années d'activité, ramenée progressivement à 20 pour cent au bout de 6 ans ; (iii) une réduction de 50 pour cent de la TPS sur le coût des emprunts contractés auprès des institutions financières mauritaniennes ; (iii) le bénéfice éventuel d'une surtaxe tarifaire frappant les produits importés ; (iv) la réduction des droits d'importation sur les matériaux, matériels et équipements à 5 pour cent de la valeur CAF pour les PME et les entreprises tournées vers l'exportation ; (v) l'exonération des droits frappant les actes de constitution de sociétés et les augmentations de capital pour les entreprises implantées dans les régions de l'intérieur ; (vi) l'autorisation d'ouvrir, pour les entreprises exportatrices, auprès des institutions mauritaniennes un compte en devises approvisionné à hauteur de 25 pour cent du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation de produits manufacturés mauritaniens et la possibilité d'obtenir jusqu'à 85 pour cent de réduction du taux de l'impôt dû au titre du BIC. Par ailleurs, les entreprises admises au régime des conventions d'établissement bénéficient, outre des avantages listés ci-dessus, d'une stabilité des impositions directes — gel des taux et règles d'assiette et de perception — pendant une période d'application de 10 ans.

Les opérateurs économiques jugent que les avantages accordés au titre des entreprises prioritaires sont insuffisamment incitatifs, surtout au regard de la lourdeur de la procédure et de ceux offerts par les codes en vigueur dans les pays voisins ; les modalités d'exonération des impôts dus au titre du BIC paraissent inutilement complexes<sup>125</sup> ; allant au delà de la période de montée en puissance de l'investissement, elles introduisent des distorsions. La rationalisation des mesures d'incitation à l'investissement et donc la révision du code, s'avèrent nécessaires ; elle doit aussi tenir compte de l'introduction de la TVA dans le pays en 1995.

Sans aucun doute, le Code des investissements n'est pas un instrument approprié au développement du secteur informel. Ce constat n'est pas spécifique à la Mauritanie. Certes, il est possible que quelques petites ou moyennes entreprises puissent, dans le cadre d'un appui particulier, envisager d'être éligibles au régime prioritaire. Mais, cela demeure très incertain, et l'absence de guichet unique est susceptible de freiner ce processus. Le faible nombre de projets agréés depuis 1989 est probablement un indicateur qui conforte cette crainte.

#### *D. Système bancaire, politique monétaire et crédit*

Compte tenu des contraintes du secteur informel en termes d'accès au capital, il importe d'examiner quelques éléments relatifs au système bancaire et au crédit<sup>126</sup>. A l'image d'autres pays d'Afrique, l'accès au crédit peut émaner de sources formelles ou informelles.

En premier lieu, le système bancaire formel a subi de profondes transformations dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, notamment à partir de 1987. Certes, la Banque centrale joue toujours son rôle de banque des banques, en rationalisant et en surveillant

---

<sup>125</sup> Dans sa formulation, comme dans son application.

<sup>126</sup> Beaucoup d'éléments sont empruntés à Secrétariat à la condition féminine [1994].

l'application de la politique monétaire, bien que, comme cela a été précédemment indiqué, les nouvelles orientations de la politique monétaire lui assignent de nouveaux objectifs — système d'adjudication des bons du Trésor, développement du marché interbancaire, programmation financière, etc. En réalité, beaucoup de banques ont été liquidées — Union des banques de développement (UBD) — ou restructurées — Banque islamique (BAMIS), Banque arabe lybienne mauritanienne (BALM). De ce fait, le système bancaire est actuellement composé de cinq banques primaires : Banque nationale de Mauritanie (BNM), Banque mauritanienne pour le commerce international (BMCI) — capital détenu à 90 pour cent par le secteur privé —, BAMIS, BALM et Générale de banques de Mauritanie (GBM). Il faut également ajouter l'existence d'une Caisse nationale d'épargne qui mobilise des fonds mais n'accorde pas de crédit<sup>127</sup>.

L'analyse de l'accès au crédit montre que le système bancaire est inadapté aux besoins du secteur informel. En effet, les banques accordent des crédits essentiellement pour des activités liées au commerce, à l'import-export et aux petites et moyennes entreprises de l'industrie, c'est-à-dire les secteurs où la rentabilité et les garanties sont les plus importantes. De ce fait, l'octroi de crédit aux micro-entreprises apparaît comme une opération risquée. En outre, les banques ne font pas de petits prêts. Soulignons cependant que la GBM a récemment accordé une ligne de crédit aux artisans de la CECA. Ainsi, les principaux types de crédits — court, moyen et long terme — accordés par les banques sont les suivants : (i) crédits commerciaux à court terme et moyen terme — montant variant de 500 000 à 40 millions d'ouguiyas au taux maximum de 18 pour cent; (ii) crédits aux fonctionnaires — montant équivalant à trois mois de salaire ; (iii) crédits d'investissement à long terme — plus de 12 ans et plafond de 40 millions d'ouguiyas. Dans ce dernier cas, l'accès au crédit est fonction de critères précis : exercice d'une activité commerciale structurée, être titulaire d'un compte bancaire, existence de garanties et présentation d'une étude de rentabilité.

Cependant, les événements de 1989 ont conduit le gouvernement à développer des procédures d'accès au crédit pour les rapatriés, en fonction de la spécificité des groupes cibles. A cet égard, plusieurs structures ont été mises en place. Premièrement, le fonds d'insertion et de réinsertion dans la vie active — FIRVA. Créé en 1985, ce fonds était destiné au financement de petites opérations économiques — maximum du crédit de 5 millions d'ouguiyas, au taux de 3 à 6 pour cent et avec un apport de 5 à 15 pour cent — dans l'agriculture, la pêche, le secteur informel urbain et les professions libérales. Deuxièmement, le programme des rapatriés du Sénégal, dont les prêts étaient accordés sans caution ni apport personnel. Troisièmement, le projet d'appui à la création et au fonctionnement d'entreprises artisanales. Ce projet, exécuté par le BIT, se proposant de créer 20 entreprises artisanales et d'en réhabiliter cinq autres<sup>128</sup>, comportait un volet financement — montant maximal de 500 000 ouguiyas. Ce projet est actuellement terminé. Quatrièmement, le projet d'appui à la création de petites entreprises productrices en faveur des rapatriés du Sénégal. Des financements ont été obtenus dans le cadre des activités d'IDM dont il a été précédemment question. Cinquièmement, il faut ajouter le développement d'un système de crédit agricole avec la création en 1992 de l'Union nationale des coopératives de crédit et d'épargne de mauritanie — UNCACEM —, ainsi que certaines interventions liées aux activités des ONG ou d'autres projets.

En deuxième lieu, les systèmes financiers informels se sont développés pour répondre à des besoins spécifiques des opérateurs économiques. En Mauritanie, deux systèmes coexistent.

<sup>127</sup> Il existe 62 bureaux dans le pays, bien que les deux tiers des dépôts soient réalisés à Nouakchott.

<sup>128</sup> Voir Bit [1995].



Tout d'abord, un système de crédit informel à base individuelle organisé soit à partir d'un réseau de proximité — parents, amis — où la garantie de remboursement est surtout fondée sur un contrôle social, soit en relation avec des prêteurs — notamment le crédit de marchandises pour les femmes. Ensuite, il existe un système de crédit informel à base collective qui peut prendre deux formes. D'une part, il existe une forme avancée sur le plan de l'organisation à laquelle on peut rattacher les caisses de crédit, par exemple la CECA. Bien que l'organisation de ces mutuelles soit structurée, leur émanation résulte d'un processus d'auto-financement qui les associe davantage à des structures informelles. D'autre part, les associations rotatives d'épargne et de crédit — les tontines. La forme la plus simple semble prévaloir en Mauritanie — aucun intérêt et aucune rémunération de l'épargne. L'intérêt des tontines réside dans la confiance qui existent entre les individus et l'homogénéité des groupes constitués. Selon certaines études, il y aurait 76 tontines à Nouakchott et le taux de participation des femmes atteindrait 73 pour cent.

Sans aucun doute, l'accès au crédit des micro-entreprises implique un développement des systèmes informels de financement, notamment ceux qui sont fondés sur la mutualité. Les expériences en cours semblent prometteuses si l'on en juge par les résultats présentés au tableau 9 précédent. Par ailleurs, les femmes semblent pouvoir tirer profit des systèmes informels à base individuelle ou des tontines. En réalité, la segmentation du marché du crédit n'est pas totale. D'une part, la politique monétaire peut influencer l'accès au crédit informel. En effet, une politique monétaire restrictive peut induire un accroissement de la demande de crédit à l'égard des systèmes financiers informels. Or, dans la mesure où l'offre de monnaie est stable, il peut en résulter une hausse des taux d'intérêt et, par conséquent, une diminution de l'accès au crédit informel. D'autre part, la réforme des institutions financières formelles peut favoriser le développement des circuits de financement informels. Par exemple, la loi bancaire de 1995 habilite, dans les mêmes conditions que les banques, les établissements financiers à collecter des ressources à moyen et long terme — article 3<sup>129</sup>. En outre, le titre X autorise la création d'institutions mutualistes sous forme de société à capital variable, et relevant d'une réglementation spécifique. Le changement de statut d'IDM s'inscrit dans cette perspective<sup>130</sup>.

#### **4. *Le dynamisme contrarié du secteur informel urbain***

L'analyse précédente a mis en évidence une relative inadaptation de l'environnement institutionnel susceptible de handicaper le développement du secteur informel urbain. En réalité, le dynamisme de ce système productif est freiné par un ensemble de contraintes aux niveaux macro, méso et microéconomique.

##### **1. Les contraintes macroéconomiques**

L'examen des contraintes inhérentes au secteur informel urbain prend rarement en considération le cadre macroéconomique, les handicaps étant la plupart du temps observés du côté de l'offre. Or, l'absence de référence au cadre macroéconomique constitue une simplification de la réalité qui altère probablement la fécondité des politiques économiques préconisées. Dans le cas mauritanien, la crise économique et les politiques liées à l'ajustement structurel, la distribution

---

<sup>129</sup> Voir République islamique de Mauritanie, Présidence de la République [1995].

<sup>130</sup> Mais, il ne peut s'agir d'une mutuelle classe d'épargne-crédit ; dans ce cas, la distribution du crédit doit générer une épargne constituant les parts sociales de la mutuelle en formation.

des revenus, la stagnation de l'agriculture et la spécificité du contexte socio-culturel, constituent des contraintes au développement de l'emploi informel.

A. *Ajustement structurel, réduction de la demande agrégée et distribution des revenus*

La crise économique, les politiques de réforme économiques et les ajustements sur le marché du travail — en particulier, la stabilisation ou la réduction de l'emploi moderne, la croissance du chômage, la baisse des salaires réels — ont atténué le dynamisme de la demande agrégée. Ainsi, la réforme des politiques d'emploi, de rémunération et de carrière dans la fonction publique, la rationalisation des programmes d'investissements publics, le renforcement du contrôle des dépenses publiques — limitation de l'augmentation de la masse salariale en fonction du taux d'inflation prévu, stabilisation des transferts et des subventions — l'accroissement des recettes budgétaires et les politiques budgétaire et monétaire restrictives ont considérablement freiné le rythme de croissance de la demande globale. Entre 1980 et 1993, la consommation des administrations publiques — dépenses courantes de biens et services des administrations — et l'investissement intérieur ont diminué annuellement, respectivement, de 2,6 pour cent et 2,8 pour cent, tandis que la consommation privée progressait de 3,2 pour cent par an<sup>131</sup>. D'ailleurs, le fait que le chômage croisse avec la baisse des salaires réels tendrait à montrer, qu'à cours terme, il comporte un élément de nature Keynésienne. La flexibilité des salaires réels n'est pas été suffisante pour équilibrer le marché, et cela peut même avoir entraîné une baisse supplémentaire de la demande, compte tenu de la réduction du pouvoir d'achat.

Sans aucun doute, la réduction de la demande globale inhérente à la mise en oeuvre des nouvelles politiques économiques a eu un impact sur le secteur informel urbain. Certes, l'absence d'études sur cette question et de modélisation macroéconomique, limite considérablement l'appréhension d'un tel phénomène. Toutefois, on peut s'attendre à ce que la contraction des revenus du secteur informel soit plus importante puisque, en théorie, elle est un multiple de la baisse des revenus du secteur formel<sup>132</sup>.

Supposons que les revenus du secteur formel soient en partie consacrés à l'achat de biens et services du secteur informel, mais que la demande de ce dernier au premier soit très limitée. Soient  $\alpha$ , la propension marginale à consommer les biens du secteur informel par les titulaires de revenus du secteur formel, et  $\beta$  la propension marginale à consommer les biens du secteur informel par les titulaires de revenus du secteur informel. Lorsque les revenus du secteur formel diminuent de un ouguiya, le revenu du secteur informel baisse initialement de  $\alpha$  ouguiyas ( $<1$ ). Mais, cela entraîne un processus de multiplication par lequel  $(\alpha \cdot \beta^2)$  équivaut à la baisse du revenu du secteur informel dans la première phase,  $(\alpha \cdot \beta^2)$  au cours de la deuxième phase, etc. A cet égard, au terme du processus de multiplication, on montre que la baisse totale des gains du secteur informel équivaut à  $[\alpha/1 - \beta]$  ; ce rapport est supérieur à 1 si  $[(\alpha + \beta) > 1]$ . A moins que la propension à consommer les biens du secteur informel  $\alpha$  soit très faible ou que la propension à épargner du secteur informel  $(1 - \beta)$  soit très élevée, l'inégalité précédente prévaut. L'enquête sur les priorités de 1992 ne semble pas vérifier l'un ou l'autre de ces hypothèses. Dans ces conditions, il se pourrait que la contraction des revenus du secteur informel mauritanien ait été plus rapide que le déclin des revenus du secteur moderne. D'ailleurs, dans d'autres pays d'Afrique — Cameroun —, il a été montré à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable que des

<sup>131</sup> Banque mondiale [1995a].

<sup>132</sup> Voir Mazumdar [1989] pour un raisonnement analogue.

licenciements ou une réduction des salaires dans le secteur public avaient entraîné une diminution des gains moyens du secteur informel, bien que celui-ci ait joué un rôle d'amortisseur<sup>133</sup>.

En fait, l'évolution des revenus moyens du secteur informel dépendra de l'offre de travail qui se répartira le revenu total généré par le secteur informel. Une partie de cette dernière proviendra de ceux qui ont perdu leur emploi dans le secteur moderne. Mais, la variation nette de l'offre de travail dépendra du flux migratoire rural-urbain. Il est d'ailleurs probable que la migration nette soit encore plus importante, malgré la baisse des revenus urbains. Nous allons revenir sur ce point.

Cependant, un autre élément lié à la politique macroéconomique doit être souligné. La situation du secteur informel urbain dépend également de la distribution des revenus. En effet, la coexistence d'entreprises ayant des dimensions et des rapports capital/travail différents, s'explique en partie par des prix de facteurs différents et en partie par une segmentation du marché liée à des qualités différentes de produits. Le secteur moderne opère dans le segment supérieur du marché, tandis que le secteur informel est localisé dans le segment inférieur. Dans ces conditions, plus grande est la proportion du revenu attribuée aux pauvres, plus intense sera la demande qui s'adresse au secteur informel. En outre, puisque le secteur informel offre plus d'emplois que le secteur moderne à des salaires moins élevés, et puisque les profits dans le secteur informel sont plus faibles<sup>134</sup>, un accroissement relatif — par rapport au secteur moderne — de la production du secteur informel tendra à modifier la distribution des revenus en faveur des groupes les plus pauvres. Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs, une expansion de l'offre des produits du secteur informel tend à générer sa propre demande. En d'autres termes, la taille du secteur informel urbain dépend de la distribution des revenus<sup>135</sup>. Par ailleurs, on observe une distorsion de la demande dans la mesure où les firmes du secteur moderne tendent à utiliser les technologies avancées pour produire des produits comparables à ceux des pays avancés, ce qui accentue encore l'inégalité des revenus et accroît la demande au secteur moderne. Dans le cas mauritanien, on observe une répartition des revenus relativement moyennement inégalitaire, ce qui ne constitue pas, a priori, un élément favorable à l'emploi informel. Par exemple, en 1987-88, la part des dépenses des 60 pour cent des ménages les plus pauvres était de 30,4 pour cent, tandis que 46,3 pour cent de la dépense était assurés par le quintile le plus riche<sup>136</sup>.

### *B. Stagnation du secteur agricole et processus migratoire*

En Mauritanie, le secteur agricole fait vivre environ 200000 familles. Son développement est handicapé par la faible étendue des terres arables, la faible diversification des cultures, l'irrégularité de la pluviométrie, qui cantonne les cultures pluviales dans l'extrême sud du pays et rend les cultures de décrue aléatoires, et les problèmes financiers et techniques rencontrés dans l'aménagement des superficies irriguées, qui requièrent la construction d'ouvrages collectifs d'irrigation et de drainage. L'engouement constaté depuis 1990 dans l'aménagement des cultures irriguées par le secteur privé contribue à atténuer la tendance à la baisse de la production agricole, mais l'autosuffisance alimentaire du pays est encore loin d'être atteinte. La part de l'agriculture

---

<sup>133</sup> Cogneau, Razafindrakoto, Roubaud [1994].

<sup>134</sup> Cela résulte du fait que le rapport capital/travail est plus faible dans le secteur informel, bien que le taux de profit puisse être identique.

<sup>135</sup> Dans une certaine mesure, le degré de protection du secteur moderne affecte la taille et les revenus du secteur informel.

<sup>136</sup> Banque mondiale [1995a].

dans le PIB est passée de 32,7 pour cent en 1988 à 29,1 pour cent en 1992, et la croissance annuelle de la production a été faible et irrégulière au cours de dernières années : 3,0, -6,5 et 3,8 pour cent, respectivement, en 1988, 1990 et 1992<sup>137</sup>. Alors que la Mauritanie produisait 50 pour cent de ses besoins en céréales en 1960, au milieu des années 1980 — période de sécheresse —, elle ne pouvait assurer que 2 pour cent de ses besoins. Par ailleurs, ces conditions défavorables ont exacerbé la dégradation de l'environnement — déboisement, surpâturage, etc. — et une pression sur les terres irriguées dont les surfaces sont passées de 2 000 ha en 1980 à 15 000 en 1995, ce qui explique la stagnation, voire le déclin, des principales cultures — riz notamment.

Cette situation, en partie due aux sécheresses répétées, a réduit la capacité de charge des terres et a conduit à une accélération des migrations vers les villes, Nouakchott et Nouadhibou en particulier<sup>138</sup>. En 1965, les éleveurs nomades représentaient environ 65 pour cent de la population, alors qu'en 1987 ils étaient moins de 20 pour cent. Ainsi, sous l'impulsion de ces facteurs, auxquels viennent s'ajouter une croissance démographique élevée — 2,9 pour cent — et la difficulté d'accéder aux ressources — y compris la terre — compte tenu de la stratification ethnique, beaucoup d'hommes ont migré en ville à la recherche d'un travail. Ce processus a eu probablement plusieurs conséquences. Premièrement, les femmes rurales — à l'exception des Maures blanches — sont à présent responsables d'activités et de cultures autrefois réservées aux hommes. Elles sont à présent plus nombreuses que les hommes dans les zones rurales et sont à la tête de plus de 20 pour cent des ménages. Deuxièmement, la plupart des migrants — non qualifiés — ont cherché un emploi dans le secteur informel urbain, les gains escomptés dans ce dernier étant supérieurs à leur contribution marginale au produit rural<sup>139</sup>. A cet égard, compte tenu de la baisse des revenus dans les secteurs moderne et informel, les migrants ne peuvent pas accéder à des emplois rémunérateurs et s'engagent dans des activités marginales. Troisièmement, la stagnation des revenus agricoles réduit les potentialités de développement du secteur informel urbain. Il est même probable que l'expansion de ce dernier ne soit possible sans une élévation des revenus dans le secteur rural.

Ainsi, parallèlement au déclin de la demande globale, un flux migratoire a contribué à accroître l'offre de travail du secteur informel et, probablement, à réduire le revenu moyen de ce dernier. Cette situation explique l'expansion du secteur informel urbain plus rapide que la croissance de la population — tableau 1 — et ce, malgré la baisse des revenus réels. Dans ces conditions, on mesure l'impact que peut avoir le développement de l'agriculture sur l'expansion de l'emploi informel urbain.

### C. *Le contexte socio-culturel*

Le contexte socio-culturel mauritanien n'est pas favorable au développement du secteur informel urbain productif. Ce phénomène est bien connu. En effet, pour des raisons historiques, les activités commerciales se sont considérablement développées, notamment dans le secteur privé, moderne et informel. En 1993, la part des services dans le PIB était de 42 pour cent. Le commerce privé joue un rôle important dans le commerce import-export, les perspectives de profit à court terme assurant un accès plus facile au crédit. L'enquête de 1992 montre que 70 pour cent environ de l'emploi informel urbain est lié au commerce.

---

<sup>137</sup> Banque mondiale [1994].

<sup>138</sup> La population de Nouakchott a doublé depuis le début des années 1980.

<sup>139</sup> La migration peut même s'accroître si le produit marginal dans les zones rurales baisse plus rapidement que les gains moyens du secteur informel.

Certes, le secteur informel commercial génère beaucoup d'emplois. Mais, un tel processus de développement comporte des désavantages, notamment en Mauritanie. Premièrement, un cheminement du développement fondé sur le commerce ne peut pas être poursuivi à long terme, car cela traduit l'incapacité des secteurs productifs à croître à un taux suffisant. Deuxièmement, la prééminence du secteur commercial freine le développement des potentialités du secteur productif. D'une part, l'existence de quelques entreprises commerciales importantes, ayant des liens spécifiques avec de nombreux petits commerçants, permet de contrôler la plupart des canaux de distribution et contribue à rehausser les coûts des petits producteurs. De ce fait, les effets de la libéralisation des tarifs douaniers ont été en grande partie annihilés par l'incidence des structures commerciales monopolistiques. D'autre part, le financement des opérations commerciales absorbe la majeure partie des liquidités bancaires, ce dernier étant davantage préoccupé de réduire les risques en s'assurant que les financements accordés seront générateurs de profits élevés à court terme. Troisièmement, l'ampleur des activités commerciales confère aux individus une vision du développement à court terme, incompatible avec les transformations socio-économiques qui ne manqueront pas de s'accélérer avec la globalisation. Quatrièmement, la prééminence des activités commerciales, organisées autour de structures monopolistiques, induit des coûts sociaux importants qui ne manquent pas de prévaloir à Nouakchott : prix des biens supérieurs au niveau d'équilibre du marché, dégradation des infrastructures commerciales faute de réinvestissement des profits issus de la gestion des marchés, pertes de recettes fiscales municipales compte tenu des conditions favorables accordées quant à la gestion des marchés, etc. Cinquièmement, et plus important peut-être, malgré l'option économique en faveur du secteur privé, l'Etat occupe une place essentielle en matière d'investissements, et l'incidence actuelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale appelle un renforcement de son rôle en matière de redistribution. Or, le déséquilibre des structures productives freine toute réflexion quant à la forme d'organisation de l'Etat la plus apte à promouvoir des politiques appropriées, indépendante d'intérêts économiques immédiats et de l'action prédatrice des groupes de pression. L'histoire africaine récente enseigne que la pauvreté n'a pas diminué avec plus de démocratie.

Ce contexte, peu propice aux actions de promotion du secteur informel urbain, ne doit pas être omis lors de la mise en oeuvre de projets de développement.

## **2. Les contraintes mésoéconomiques**

Plusieurs contraintes mésoéconomiques — au niveau du marché — freinent les performances du secteur informel en termes d'emploi. Les difficultés d'accès au crédit et aux actifs productifs — capital, matières premières, capital humain, terrains —, la dimension limitée du marché — y compris les marchés publics — et la faiblesse des relations intersectorielles semblent particulièrement handicaper les potentialités du secteur informel mauritanien.

### *A. La rareté du crédit*

En Mauritanie, comme dans beaucoup de pays d'Afrique, l'accès au crédit constitue une contrainte majeure de l'expansion du secteur informel, qu'il s'agisse du démarrage de l'activité ou de l'investissement additionnel. Quelques éléments fragmentaires sur cette question permettent de fixer les idées.

Dans le cadre des activités de IDM, l'enquête auprès des micro-entreprises en 1995, à laquelle il a été précédemment fait référence, révèle que l'insuffisance du crédit constitue une

préoccupation majeure<sup>140</sup>. En effet, 61 pour cent et 53 pour cent des individus interrogés ont indiqué que le problème le plus courant auquel l'entreprise est confrontée est, respectivement, le manque de moyens matériels et l'insuffisance de moyens financiers. Par ailleurs, on observe que 45 pour cent des entreprises avaient eu un besoin de crédit, notamment pour financer du matériel d'exploitation — 76 pour cent des cas — et des stocks — 38 pour cent. En fait, seulement 2 pour cent et 5 pour cent des entrepreneurs ont pu bénéficier, respectivement, de l'aide d'un organisme d'aide et d'un crédit.

Dans ces conditions, il importe de déterminer de quelle façon les besoins de crédit sont satisfaits. L'enquête montre que pour la plupart des promoteurs, le crédit formel n'est pas accessible, 5 pour cent d'entre eux seulement ayant pu bénéficier d'un prêt. Ainsi, sur les dix promoteurs ayant obtenu un prêt, quatre — appartenant tous au réseau IDM, bien que ce dernier ne soit pas en mesure de financer l'acquisition des matières premières — ont reçu un prêt du secteur bancaire formel — banque et organisme d'aide. A cet égard, on observe que les deux tiers des individus n'ont pas de compte en banque, en particulier parce qu'ils considèrent ne pas avoir assez d'argent. Les prêts du secteur informel restent plus accessibles, bien qu'ils soient difficiles à obtenir. En effet, six promoteurs de l'enquête — sur 199 observations — ont indiqué avoir reçu un prêt d'une source informelle de crédit. En particulier, l'enquête révèle que 21 pour cent des entrepreneurs sont membres d'une tontine — 53 pour cent pour les femmes — soit pour épargner — 88 pour cent — soit pour des raisons communautaires — 46 pour cent. Les tontines regroupent en moyenne 40 personnes, et la cotisation mensuelle est de 3 500 ouguiyas. Dans ces conditions, malgré le rôle d>IDM ou d'autres institutions informelles de crédit, il apparaît nettement que l'épargne personnelle joue un rôle majeur dans le financement des activités, qu'il s'agisse du démarrage de l'entreprise ou de son développement. Ce résultat n'est pas nouveau. L'enquête de 1977 montrait également que 84,7 pour cent des sources de financement au démarrage des entreprises non commerciales provenaient de l'épargne personnelle. D'ailleurs, dans maintes situations, c'est l'exercice d'activités antérieures qui a permis de constituer l'unité de production. A cet égard, l'enquête de 1995 montre que 41 pour cent des entrepreneurs interrogés ont exercé auparavant une autre activité — 59 pour cent ayant été apprentis.

Certes, le manque de crédit constitue à la fois une barrière à l'entrée importante du secteur informel et un handicap pour le développement de son potentiel productif. Cela peut même générer d'autres problèmes, par exemple la baisse de la qualité des produits, l'insuffisance des stocks et des matières premières, la localisation dans des quartiers moins accessibles, etc. En réalité, les éléments précédents doivent être considérablement relativisés, car ils donnent l'impression qu'il suffirait d'injecter du crédit pour que le secteur informel retrouve un certain dynamisme. Une telle argumentation appelle plusieurs observations. Premièrement, il importe que de reconnaître — ce qui est parfois oublié — que la promotion d'entreprises viables économiquement et financièrement est essentielle. Par exemple, les résultats du projet à l'appui à la création et au fonctionnement d'entreprises artisanales du BIT montrent que 90 pour cent des entreprises créées ou réhabilitées ne sont pas à jour à l'égard des échéances de remboursement et que les taux de recouvrement aux niveaux des créations et des réhabilitations sont, respectivement, de 30,8 pour cent et 65,8 pour cent<sup>141</sup>. Par ailleurs, le fait que IDM ne finance que 5 pour cent des dossiers de crédit met en évidence le caractère financièrement incertain de nombreuses demandes de crédit, inhérentes au démarrage ou au développement d'activités.

---

<sup>140</sup> Rick [1995].

<sup>141</sup> Bit [1995].

Deuxièmement, le secteur informel est très hétérogène et les besoins de financement sont différents en termes d'activités et de niveau de développement des unités de production. Tout d'abord, les besoins de financement sont importants dans les secteurs de la production et des services pour des raisons évidentes ; par contre, en ce qui concerne le bâtiment et certaines activités de production déjà saturées — tailleurs, blanchisseurs —, le rôle de la demande ou de la concurrence est probablement plus contraignant que celui de l'accès au capital. Ensuite, les besoins de crédit sont fonction de l'hétérogénéité du secteur informel en termes de niveau de développement. Les besoins en capitaux sont souvent importants pour les entreprises ayant atteint un certain seuil d'expansion, les entrepreneurs cherchant à augmenter les profits en accroissant le volume du capital, en espérant bénéficier d'économies d'échelle. Il est probable que ce mécanisme prévaut surtout dans le secteur évolutif, bien qu'aucune analyse récente ne soit en mesure de confirmer ce point.

Troisièmement, comme cela a été montré dans d'autres pays d'Afrique, le mécanisme précédemment avancé peut se heurter à une baisse de la productivité du capital au fur et à mesure que ce dernier s'élève, alors que la productivité du travail augmente faiblement, ce qui signifie l'existence d'un problème d'optimisation dans la gestion de la fonction de production. Il en est ainsi parce que, en l'absence de gestion, l'entrepreneur ne réalise pas qu'une capitalisation croissante des entreprises complique les problèmes de gestion — difficultés croissantes de direction, de coordination, de contrôle, etc. L'estimation de fonctions de profits, auxquelles il a été fait allusion précédemment, est en mesure de repérer un tel phénomène, mais, malheureusement, aucune étude sur ce point n'a été réalisée en Mauritanie.

En définitive, si la rareté du crédit représente une contrainte du secteur informel urbain, beaucoup de prudence est nécessaire lorsque cette question est prise en considération.

#### *B. Les difficultés d'accès aux actifs productifs*

Même si les problèmes relatifs au crédit étaient résolus, l'accès aux actifs productifs — capital technique, matières premières, capital humain, terrains — peut se révéler difficile<sup>142</sup>. Bien que cette question soit connue, quelques éléments d'analyse peuvent être présentés.

Premièrement, certains équipements sont introuvables. L'enquête de 1995, à laquelle il a été fait précédemment référence, montre que 11 pour cent des artisans ont des difficultés avec les fournisseurs. En fait, la plupart des artisans se plaignent du manque d'information sur les marchés d'équipement — machines, outillage, matériel, consommables, pièces de rechange, etc. Le parc local est en général ancien et vétuste et, en dehors de quelques modèles récents mais disparates, il ne constitue pas une bonne référence. Les rares commerçants spécialisés n'ont pas de stock, sauf exception. L'absence d'organisme d'information — professionnelle — ou de mise en contact avec les fournisseurs étrangers ou encore d'encadrement, isole les micro-entreprises et les met à la merci du commerce local qui contrôle les rares voies d'accès au matériel et aux accessoires étrangers, et qui n'offre, à quelques exceptions près, aucun service après-vente. Le choix des matériels est donc extrêmement limité et onéreux. Il faut ajouter que la Mauritanie est un petit pays, relativement isolé géographiquement et commercialement. L'importation est étroitement contrôlée par quelques commerçants et les formalités de douane sont très souvent compliquées. De plus, l'ouguiya est pratiquement inconvertible — pour l'instant — de sorte qu'il est impossible d'obtenir des devises. Dans ces conditions, il est très difficile pour un petit entrepreneur

---

<sup>142</sup> L'électrification des 13 villes peut être un facteur favorable pour le fonctionnement du secteur informel.

d'organiser lui-même l'importation des matières premières pour son entreprise.

Quant aux pièces de rechange ou certains consommables spécifiques, ils sont, du fait de la non spécialisation du commerce local — qui, pour l'instant, est le seul à avoir accès aux devises —, indisponibles pour nombre de machines. Leur recherche, à la limite leur usinage — mais rares sont les ateliers de mécanique bien outillés —, constituent un véritable problème ; c'est une des causes les plus fréquemment avancées au mauvais fonctionnement du cycle de production.

Ainsi, les promoteurs mauritaniens n'ont pas grand choix en matière d'approvisionnement des équipements. Ils peuvent tenter : (i) de se débrouiller avec les matières disponibles, ce qui limite le potentiel productif ; (ii) d'importer, mais cela est quasiment impossible ; (iii) de recourir aux services des structures d'appui. En effet, IDM aide les promoteurs à contacter les fournisseurs étrangers. Cette assistance est importante, mais elle est insuffisante pour satisfaire les besoins des micro-entreprises, d'autant que APIP aide les entreprises seulement à trouver le matériel qui sera financé par IDM. De même, la GTZ a déjà créé des centrales d'achat dans les centres secondaires. Enfin, le CIMDET aide à explorer des marchés fournisseurs étrangers ; mais, outre qu'il dirige les acheteurs vers des firmes exclusivement françaises, il a plus, avec les moyens actuels, une orientation de centre de documentation que d'expansion économique ou technique.

Une telle situation justifie plusieurs actions susceptibles de lever en partie les goulots d'étranglement qui viennent d'être mentionnés. En particulier, le développement du secteur de la construction mécanique — pratiquement inexistant — et la création d'une structure ayant les fonctions d'une centrale d'achat constituent des orientations importantes. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

Deuxièmement, parmi les problèmes rencontrés par les micro-entreprises, celui des approvisionnements est le plus récurrent. La situation n'est pas la même selon qu'il s'agit de produits locaux ou importés. Les difficultés s'accroissent évidemment avec l'éloignement. Mais, même pour les produits locaux, les artisans se plaignent de la mauvaise qualité des circuits d'approvisionnement et des agissements spéculatifs des grossistes qui jouent sur la rareté des matières — bois de menuiserie par exemple — pour entretenir des pénuries épisodiques et faire monter les prix. Pour les produits importés, on retrouve tous les problèmes évoqués à l'occasion des achats d'équipements : absence de documentation et d'information, écran du commerce local peu spécialisé, exception faite de rares concessionnaires — pièces de rechange, absence de contacts directs avec les fournisseurs étrangers, etc. Le coût et les difficultés rencontrées pour obtenir une carte d'importateur, et donc le droit de réclamer des devises, constituent un obstacle insurmontable pour la plupart des artisans. Des essais de regroupement pour l'achat de matières premières — colorants pour les teinturiers, fils à coudre pour les tailleurs par exemple — ont eu lieu, mais très peu d'entre eux ont abouti à des systèmes durables. Quant aux pièces de rechange, le problème est rendu plus compliqué encore par le caractère hétéroclite du matériel.

Troisièmement, l'accès au capital humain n'est pas plus aisé. Les systèmes de formation adaptés au secteur informel sont quasi-inexistants, tandis que le système de l'apprentissage comporte quelques lacunes<sup>143</sup>. Certes, certaines enquêtes pourraient laisser penser que ce besoin n'est pas réellement ressenti par les entrepreneurs du secteur informel. Par exemple, l'enquête de 1995, réalisée dans le cadre d'IDM<sup>144</sup>, indique que seulement 2 à 3 pour cent des entrepreneurs considèrent que les compétences techniques, gestionnaires, financières et commerciales

---

<sup>143</sup> Voir ci-après.

<sup>144</sup> Rick [1995].



constituent un problème réel pour l'entreprise. En fait, d'autres informations plus appropriées<sup>145</sup> font ressortir que 50 et 60 pour cent des chefs d'entreprise du secteur informel non commercial ont des besoins, respectivement, dans le domaine de la gestion et en matière de connaissances techniques. Dans le premier cas, les souhaits exprimés concernent : (i) une initiation générale à l'administration et à la gestion des petites micro-entreprises ; (ii) des qualifications liées à la comptabilité ; (iii) l'organisation dans l'atelier. En ce qui concerne les compétences techniques, les besoins exprimés — notamment sur la plan des connaissances théoriques appliquées — se réfèrent à plusieurs éléments : (i) lecture, interprétation des dessins, plans, schémas ; (ii) caractéristiques des matériaux et leur utilisation adéquate ; (iii) soudure ; (iv) méthode de mesure d'essai et de contrôle ; (v) sécurité du travail ; (vi) électricité auto ; (vii) calcul, mathématiques appliquées. Par ailleurs, des souhaits ont été exprimés en vue d'améliorer les connaissances techniques et les aptitudes pratiques dans les techniques de fabrication inhérentes à plusieurs secteurs d'activité : soudure, tôlerie, plomberie, électromécanique, froid et électroménager.

Quatrièmement, l'absence de ressources se conjugue avec la précarité des infrastructures et engendre des conditions de travail désavantageuses, difficiles et parfois malsaines. Pour les artisans urbains de Nouakchott, par exemple, la rareté et l'exiguïté des locaux créent des conditions d'exploitation difficiles : coût élevé des loyers, emprise sur la voie publique, pas d'évacuation des eaux usées ou des produits toxiques, pas de fosses pour les garagistes, etc. Cela entraîne une instabilité permanente, les artisans n'arrêtant pas de déménager et ne parvenant donc pas à véritablement s'installer.

La plupart des éléments précédemment notés conduisent probablement à rehausser les coûts de production. A cet égard, il est assez difficile de se faire une idée sur les coûts de production unitaires d'un artisan moyen. On ne peut que relever les observations les plus couramment émises par les artisans. Toutes les micro-entreprises se plaignent du coût élevé des achats, quels qu'ils soient. Par exemple, l'énergie, pour ceux qui y font appel — soudeurs, mécaniciens, etc. — est considérée comme anormalement chère par rapport à l'environnement régional — charges fixes élevées pour l'électricité, coût et pénurie pour les produits pétroliers.

### C. *La faible dimension du marché*

En Mauritanie, la faiblesse du marché auxquels s'adressent les producteurs informels est due à de multiples facteurs. Premièrement, la faible population rend le marché national exigu et le coût des transports routiers interurbains est élevé par rapport au prix des produits. De ce fait, certaines activités — tailleurs, blanchisseurs, commerces divers — sont probablement saturées compte tenu du marché actuel.

Deuxièmement, un autre problème majeur pour toutes les micro-entreprises, à l'exception de l'artisanat d'art, est celui de la concurrence par les importations. Par exemple, les sandales en plastique concurrencent le cuir local, les pagnes asiatiques, les tissus teints, les friperies la confection, etc. A cet égard, deux observations peuvent être formulées. D'une part, la classe des commerçants est, à l'égard de leur métier, d'un grand professionnalisme ; peu d'étrangers ont pu investir le secteur du commerce, cette situation étant singulière et remarquable dans le contexte africain. D'autre part, les commerçants disposent d'une forte capacité financière et ont très rapidement su exploiter le vide bancaire. L'offre de crédit s'est raréfiée jusqu'à l'asphyxie ; en revanche, les commerçants ont investi dans pratiquement tous les secteurs où ils font preuve de

---

<sup>145</sup> Cres [1995].

moins de professionnalisme, sinon pour tenir des positions. A un stade plus déconcentré, les commerçants sont devenus les banquiers directs des petits agriculteurs, des pêcheurs artisanaux et de quelques artisans de production ; enfin, leur grand pouvoir et leur excellente connaissance des frets, transit et cordons douaniers les place dans une situation dominante à l'égard des importations. Ce contexte éclaire d'un jour particulier certains problèmes soulevés par les chefs d'entreprises des secteurs formel et informel, notamment celui de la concurrence par les importations. A cela, il faut ajouter les importations frauduleuses qui se généralisent et accentuent les dommages causés par les importations autorisées et correctement dédouanées. Ce phénomène aurait atteint pratiquement tous les secteurs de l'activité et risque de mettre en péril certaines unités comme cela est arrivé pour les industries textiles de nombreux pays africains exposés à l'entrée massive de pagens asiatiques. En outre, les dons extérieurs sont cités comme des exemples ponctuels de déstabilisation du marché. On reproche aux services récipiendaires de l'administration de ne pas surveiller l'affectation et l'utilisation des dons et d'être, dans certains cas, impuissants à les fixer sur les groupes ou les zones bénéficiaires. Enfin, dans des secteurs où les capacités installées sont déjà supérieures au marché, l'installation de nouvelles unités, nanties des autorisations administratives nécessaires, réduit un peu plus la part de chacun.

Troisièmement, l'absence de formation en gestion commerciale réduit considérablement le pouvoir de pénétration des marchés. Mais, l'innovation commerciale est très difficile en Mauritanie. Les promoteurs préfèrent vendre quelque chose qui existe déjà sur le marché. Ils se résignent à de faibles revenus et n'ont pas de motivation pour prendre des risques. Toutefois, quelques changements quant aux comportements apparaissent progressivement sous l'impulsion de plusieurs facteurs : (i) beaucoup de promoteurs sont des immigrants ayant rapporté des idées novatrices ; (ii) les projets — GTZ, IDM — fournissent une assistance commerciale et organisent des cours de formation où des notions de marketing sont dispensées ; (iii) IDM choisit souvent de financer des projets novateurs qui sont susceptibles d'encourager les promoteurs à prendre des risques. Dans ce contexte, il est à remarquer que le processus de non optimisation des facteurs de production, précédemment évoqué, rend plus aigu la question de la commercialisation des produits, puisque les pertes d'économies d'échelle des entreprises situées au seuil d'expansion appellent une recherche de débouchés.

Quatrièmement, la réduction de la demande globale, la faiblesse des revenus ruraux et la difficulté d'accéder aux marchés publics limitent la demande de biens et services du secteur informel. A cet égard, les conditions d'attribution des marchés publics sont très contestées et les entreprises, notamment les entreprises de travaux publics ou de bâtiment, se plaignent que la réglementation ne soit pas correctement appliquée — incertitude quant à la qualité professionnelle des attributions, ces dernières résultant souvent de faveur. Les chefs d'entreprise en critiquent également l'esprit et réclament — en dehors du cas des marchés de l'AMEXTIPE — de plus grandes facilités d'accès pour les PME, ce qui pourrait passer par des mesures telles que : (i) la division des lots ; (ii) l'incitation aux regroupements ; (iii) un appui à la recherche de partenaires étrangers pour des spécialités techniques etc.

#### *D. La faiblesse des relations intersectorielles*

Le fonctionnement et le dynamisme du secteur informel dépendent en grande partie de la nature des relations qu'il entretient avec les autres systèmes productifs, en particulier le secteur moderne. Celles-ci peuvent apparaître essentielles à trois niveaux : (i) approvisionnements — équipements, consommations intermédiaires ; (ii) débouchés — type de demande finale ; (iii) formation du capital humain.

Dans le cas présent, cette question est assez complexe à analyser pour deux raisons. D'une part, il n'existe aucune information statistique à ce niveau ; d'autre part, l'effet total des relations partielles est incertain. Ainsi, on peut être en présence d'activités — par exemple, les garages — qui ne sont en mesure de fonctionner qu'en s'approvisionnant en pièces de rechange dans le secteur moderne, mais pour qui la majeure partie de la demande émane de ce dernier — notamment les salariés des secteurs public et privé. Par ailleurs, la formation en capital humain du secteur informel peut être influencée par les externalités du secteur moderne. A tout ceci, il faut ajouter l'interférence des processus de commercialisation et la diversité des biens intermédiaires nécessaires à une même catégorie d'activité informelle. Dans ces conditions, l'analyse par activité devient un exercice purement académique. Par conséquent, nous considérons qu'en l'état des informations disponibles, seule une présentation des tendances des relations intersectorielles est possible.

Dans cette optique, il est habituel d'appréhender des relations de complémentarité — par exemple, certains biens d'équipement ou consommations intermédiaires utilisés par le secteur informel ne peuvent provenir que du secteur moderne — de concurrence — notamment en termes d'approvisionnements — ou d'indifférence — par exemple, lorsque le secteur informel a le monopole des approvisionnements. Dans le cas mauritanien, comme dans maints pays d'Afrique, il semble qu'une diversité de situations prévale selon les catégories d'activité. Premièrement, d'une manière générale, les relations de complémentarité du point de vue des approvisionnements en équipement et matières premières sont assez fortes avec le secteur moderne. Il y a là, a priori, un élément défavorable au fonctionnement des unités de production informelles, puisque, la plupart du temps, il s'agit de biens importés à des prix relativement élevés compte tenu des structures monopolistiques du commerce. D'ailleurs, les analyses précédentes ont souligné l'ampleur des problèmes en termes d'approvisionnement.

Deuxièmement, les relations en termes de demande finale n'apparaissent pas très défavorables au secteur informel. La demande émanant d'individus ayant une position économique dans le secteur moderne urbain est substantielle. Néanmoins, la stabilisation de la demande agrégée et les conditions d'attribution des marchés publics, précédemment notées, atténuent cet effet. Par contre, la propension à consommer des biens du secteur informel urbain par le secteur rural est probablement très faible, notamment en ce qui concerne les équipements. Ce point, sur lequel nous reviendrons, apparaît fondamental. Une politique de développement du secteur agricole peut avoir un impact considérable sur le dynamisme des activités informelles non agricoles.

Troisièmement, les relations en termes de capital humain avec le secteur moderne sont assez limitées. L'apprentissage sur le tas est la source majeure d'acquisition des qualifications des entrepreneurs du secteur informel, et la mobilité demeure spécifique à certaines activités pour des raisons évidentes — menuiserie, mécanique générale, tournage.

Quatrièmement, des relations de concurrence prévalent dans certains secteurs, notamment le bâtiment, le transport et le commerce. A cet égard, la CGEM se plaint d'une concurrence déloyale. En réalité, l'ampleur de la sous-traitance — en particulier dans le bâtiment — et le faible nombre d'entreprises appartenant au secteur informel évolutif, atténuent sensiblement ce type d'argumentation.

### **3. Les contraintes microéconomiques**

Au niveau microéconomique, trois contraintes majeures semblent constituer un handicap au développement du secteur informel urbain : la faiblesse du capital, l'insuffisance des

qualifications et l'inadaptation à la gestion.

#### A. *La faiblesse du capital*

On peut regretter l'absence de données sur le niveau et la croissance de la capitalisation des entreprises informelles de production et de services. Cependant, les informations fragmentaires disponibles tendent à montrer que, d'une manière générale, le secteur informel non commercial urbain mauritanien est sous-équipé. Ceci ne saurait surprendre. C'est précisément parce qu'il s'agit d'activités de transition que les moyens de production qui leurs sont inhérents empruntent leur forme et leur nature à la fois à la société moderne et à la société traditionnelle. A cet égard, il serait utile de distinguer les grandes villes des centres urbains secondaires.

Dans les grands centres urbains — Nouakchott en particulier — il semble que la situation soit la suivante. En premier lieu, l'équipement de base en termes de capital technique fixe, la plupart du temps importé, n'est pas négligeable. Les ateliers qui sont, selon nous, les mieux équipés sont ceux du tournage et de l'ajustage. L'équipement fondamental est généralement de seconde main — tours, rectifieuses — mais on y trouve également des machines ayant été achetées neuves — surfaceuses, meules, etc. Ces ateliers, dont le chef est souvent un ancien employé de la SNIM, ont de réelles potentialités. On observe également que beaucoup de menuisiers disposent de combinés et que les ateliers de construction métallique utilisent des postes à soudure. Evidemment, maintes autres activités disposent d'un capital technique rudimentaire, ce qui suggère une forte dispersion en termes de capitalisation. A cet égard, l'enquête de 1977 montrait que si le niveau moyen du capital était de 200 000 ouguiyas dans les secteurs de la production et des services, la moyenne des premier et dernier déciles était, respectivement, de 2 000 et 1 200 000 ouguiyas.

En deuxième lieu, il apparaît que l'équipement souhaité est important. C'est surtout le cas des menuiseries du bois — tours, perceuses, monopostes, scies à ruban — des menuiseries du métal — plieuses, cisailles, perceuses à colonne, rouleuses, ceintreuses, meules, tronçonneuses — des garages — compresseurs, crics hydrauliques, verrins, extracteurs, arrache-moyeux, riveteuses, tire-fort — et dans une moindre mesure des tailleurs — machines à coudre — et des bijoutiers — laminoirs<sup>146</sup>. Evidemment, lorsque le manque d'équipement de base a une importance technologique décisive, la qualité des produits est souvent médiocre, bien que le prix peu élevé des produits permette un écoulement plus facile sur le marché. Toutefois, l'insuffisance de l'équipement n'est pas le seul obstacle à une production diversifiée et adaptée à l'évolution du marché. Dans maintes situations, l'équipement existe mais il n'est pas exploité de manière optimale, faute de compétences aux niveaux de la conception, de l'innovation et de la gestion. Ceci semble particulièrement évident dans la menuiserie où beaucoup de combinés sont sous-utilisés. A cet égard, nous insistons à nouveau sur le fait, précédemment développée, à savoir la baisse de la productivité du capital lorsque le niveau de capitalisation croît, alors que la productivité du travail augmente faiblement.

En troisième lieu, si l'équipement souhaité est important, il semble que les entrepreneurs soient disposés à y consacrer des sommes non moins importantes, notamment dans la menuiserie, la mécanique général et la fabrication mécanique. Cela suggère l'existence d'un marché actuel et potentiel très important pour l'équipement de certains ateliers du secteur informel urbain. Le blocage actuel semble lié au prix élevé de cet équipement — la plupart du temps importé — ou

---

<sup>146</sup> Cette constatation n'est pas spécifique à la Mauritanie. Voir par exemple pour le Bénin Lacaheed [1986].

tout simplement à l'impossibilité de se les procurer. Cette observation constitue une donnée fondamentale qu'il faut prendre en considération dans toute tentative de développement de l'emploi, bien que pour l'instant on ignore l'ampleur des coefficients d'élasticité-prix et revenu.

### B. *L'insuffisance des qualifications*

Une des contraintes importantes du secteur informel, souvent peu reconnue par les entrepreneurs eux-mêmes, est la faiblesse des qualifications. Malgré la précarité de l'information statistique, quelques éléments permettent de fixer les idées.

En premier lieu les apprentis. A cet égard, deux éléments accentuent le problème de la validité de l'apprentissage. D'une part, la transmission des compétences est fonction des qualifications des entrepreneurs et du niveau d'instruction des apprentis. Or, la plupart du temps, les premiers ont appris le métier dans le secteur informel lui-même. Par exemple, l'enquête de 1977 révélait que près de 80 pour cent des apprentis étaient pris en charge par des entrepreneurs qui eux-mêmes ont eu un apprentissage dans le secteur informel. Plus récemment, l'enquête sur l'artisanat moderne du CRES indique que les ouvriers simples — aides ouvriers et manoeuvres — et les apprentis ne suivent pas un apprentissage régulier et sont engagés pour travailler d'une manière productive — 56 pour cent des travailleurs des ateliers visités sont moins qualifiés où ne disposent d'aucune qualification<sup>147</sup>. En outre, toujours selon la même enquête, si la majorité des patrons ont une expérience professionnelle de plus de 5 ans, seulement un peu plus de 30 pour cent d'entre eux ont suivi une formation professionnelle ou technique, tandis que presque la moitié ont acquis leur expérience professionnelle par un apprentissage sur le tas. D'ailleurs, en 1992, près de 10 pour cent des apprentis avaient plus de 25 ans. L'enquête du CRES-CFPP précise encore plusieurs faits qui attestent de la précarité de l'apprentissage dans le secteur informel : (i) 97 pour cent des entreprises qui utilisent des apprentis n'utilisent pas de moyens pédagogiques — manuels, feuilles d'instruction ; (ii) il n'y a pas de personnes qui soient chargées de l'apprentissage ; ce sont les patrons — 46 pour cent des cas — les ouvriers — 23 pour cent — ou les patrons avec les ouvriers — 18 pour cent — qui s'occupent des apprentis, et dans 12 pour cent des entreprises l'apprentissage n'est assuré par personne ; (iii) 84 pour cent des personnes chargées de l'apprentissage ne disposent pas de connaissances pédagogiques et seulement 12 pour cent d'entre elles disposent de connaissances rudimentaires ; (iv) les ouvriers et les patrons eux-mêmes ont, le plus souvent, acquis un apprentissage sur le tas, ce qui limite l'expérience en matière de transfert des compétences. En outre, le fait que 30 à 40 pour cent des apprentis n'aient aucune instruction accroît l'incertitude quant à la possibilité d'acquisition de véritables compétences techniques. D'autre part, l'intensité relative de l'apprentissage dans le secteur des services révèle probablement une forme de transmission des compétences par délégation — surtout dans les activités de la réparation mécanique —, les anciens apprentis apprenant le métier aux nouveaux venus. Certes, d'autres arguments, bien que fondés sur des données anciennes<sup>148</sup>, tendent à contrebalancer les éléments précédents : (i) plus de la moitié des patrons se préoccupent de la formation des apprentis et y consacrent environ 10 pour cent de leur temps ; (ii) les apprentis reçoivent une rémunération alors qu'ils représentent, théoriquement, un coût d'opportunité pour leur patron. En réalité, malgré ces observations, il est vraisemblable que le processus de transmission des compétences soit insuffisant — ce qui renvoie à l'examen de la formation des

---

<sup>147</sup> Cres-Cfpp [1995].

<sup>148</sup> Nihan [1978].

artisans que nous aborderons ultérieurement — et qu'un appui sérieux s'avère indispensable à ce niveau.

En deuxième lieu, les salariés. Les salariés sont assez jeunes puisque 50 pour cent environ ont au plus 25 ans. A cet égard, si l'on tient compte du fait que 80 pour cent des apprentis ont au plus 25 ans, il est vraisemblable que maints salariés sont des anciens apprentis qui prolongent leur phase d'apprentissage en ayant le statut de salarié. Par ailleurs, si l'on fait l'hypothèse que les travailleurs salariés devraient être qualifiés et que le niveau de qualification implique une alphabétisation et un apprentissage, il semble que pour maints individus déclarés salariés la formation ne corresponde pas au critère fixé. Certes, l'enquête de 1992 n'indique pas le niveau de formation. Toutefois, il apparaît que 71,5 pour cent des salariés sont sans instruction<sup>149</sup> et que 15,2 pour cent ont le niveau du fondamental. Sans aucun doute, maints entrepreneurs octroient des niveaux de qualification qui ne correspondent pas à la réalité. D'ailleurs, l'enquête du CRES-CFPP sur l'artisanat moderne de 1995 indique que la moitié des salariés ne sont que des ouvriers simples — aides ouvriers, manoeuvres moins expérimentés et qualifiés. En outre, les ouvriers simples ne suivent pas une formation régulière<sup>150</sup> et sont engagés d'une manière productive. L'explication de cette situation pourrait être liée à deux éléments. D'une part, les entrepreneurs veulent utiliser une main-d'oeuvre sous-payée. A cet égard, on a observé que 60 pour cent des salariés obtiennent une rémunération au plus égale au SMIG et que les deux tiers travaillent plus de 50 heures par semaine. D'autre part, le niveau de formation général est faible. Cette hypothèse a probablement plus de poids pour deux raisons : (i) maints salariés ont été formés par des entrepreneurs qui eux-mêmes ont un faible niveau de formation ; (ii) l'offre de travail est importante.

En troisième lieu, les observations relatives au potentiel de formation des apprentis et des salariés implique un examen des qualifications techniques des patrons. Malheureusement, les données sur ce point demeurent très fragmentaires. L'enquête de 1977 soulignait que pour les secteurs de la production et des services, la voie la plus fréquente d'accès aux compétences techniques demeurerait l'apprentissage — 64,3 pour cent et 84,2 pour cent, respectivement — et que la durée de ce dernier était de l'ordre de 4,5 ans. En outre, l'acquisition de la formation dans un centre professionnel entraînait une productivité supérieure<sup>151</sup>. L'enquête de 1992 indique quant à elle que les trois quarts des entrepreneurs sont sans instruction — 70,9 pour cent, 64,3 pour cent et 81,6 pour cent, respectivement, dans la production, les services et le commerce. Enfin, selon l'enquête du CRES de 1995, les deux tiers des patrons de l'artisanat moderne n'auraient pas suivi de formation professionnelle ou technique et la moitié d'entre eux ont acquis les compétences techniques par l'apprentissage sur le tas.

En définitive, on peut admettre que le niveau des compétences techniques des entrepreneurs du secteur informel soit faible, ce qui implique des externalités négatives en termes de formation — apprentis et salariés. En outre, ce qui est constaté au niveau des compétences techniques prévaut probablement au niveau de la gestion. Cette question nécessite une attention particulière dès lors que des projets d'appui sont envisagés pour dynamiser le secteur informel. De ce fait, les besoins de formation précédemment notés à l'aide des informations fournies par l'enquête du CRES ne sont pas surprenants<sup>152</sup>.

---

<sup>149</sup> Ils ont suivi cependant l'enseignement traditionnel.

<sup>150</sup> Les réserves pédagogiques formulés pour la formation des apprentis s'appliquent aussi aux ouvriers.

<sup>151</sup> Nihan [1978].

<sup>152</sup> Cres [1995].

### C. *L'inadaptation à la gestion*

Malgré les efforts déployés par les projets existants — BAPEM, IDM et quelques ONG — il semble que le secteur informel urbain mauritanien fonctionne sur des bases très empiriques et intuitives, bien que les situations soient certainement diverses selon les secteurs. A cet égard, l'enquête de 1992 de l'ONS soulignait que la quasi-totalité des entreprises informelles ne tenaient pas de comptabilité<sup>153</sup>. L'enquête de 1977 à Nouakchott, inhérente aux activités de production et de services, mettait en évidence des lacunes plus précises en matière de gestion : (i) un quart des artisans tenaient un cahier de commande, de factures ou de recettes-dépenses ; (ii) moins de la moitié des artisans calculaient le prix de revient — la plupart du temps, l'amortissement du capital étant ignoré — et 80 pour cent d'entre eux déterminaient le prix des biens par marchandage ; (iii) 14,5 pour cent des entrepreneurs calculaient correctement le prix de revient et plus du tiers vendaient à perte ; (iv) un tiers des chefs d'entreprise opéraient la distinction entre le fonds de roulement et le salaire de l'entrepreneur.

En outre, il était observé que si ces lacunes s'atténuaient avec le niveau de capitalisation des entreprises — ce qui dénote une prise de conscience des entrepreneurs quant à la nécessité de s'organiser — elles demeuraient très importantes même lorsque ce dernier était substantiel. Il serait intéressant de pouvoir appréhender ce qu'il en est exactement aujourd'hui dans le secteur informel mauritanien. Mais, le fait que 50 pour cent des entrepreneurs aient exprimé le souhait d'une formation à la gestion et à l'administration<sup>154</sup> constitue probablement un indicateur de la faiblesse de l'organisation interne des entreprises.

Dans ces conditions, tout appui à ce secteur devra comporter un volet gestion, quel que soit le groupe cible. Les sortants de l'enseignement technique et les personnes licenciées du secteur public n'ont aucune connaissances en matière d'organisation de l'entreprise, tandis que ceux qui sortent de l'apprentissage ou les patrons n'ont qu'une vision intuitive des règles de gestion d'une unité de production.

## **5. *Éléments d'une stratégie de développement du secteur informel urbain***

Les développements précédents ont montré qu'il existait des marges de manoeuvre susceptibles de rehausser les potentialités du secteur informel urbain. Cependant, la mise en oeuvre d'une stratégie de développement à l'égard de ce dernier implique un ensemble de nouvelles politiques aux niveaux macro, meso et microéconomique, permettant la promotion et la création d'activités génératrices d'emploi et de revenus.

### **1. Adapter le contexte macroéconomique**

Beaucoup de propositions visant à dynamiser le secteur informel urbain ne prennent pas suffisamment en compte le contexte macroéconomique et suggèrent qu'il suffit d'accroître l'offre pour accélérer ses performances. Une telle approche est très réductrice de la réalité. Le système productif informel n'est qu'un élément de l'économie nationale qui entretient des liens étroits avec les autres composantes du système social, comme cela a été montré précédemment — relations

---

<sup>153</sup> C'était d'ailleurs le critère de définition du secteur informel.

<sup>154</sup> CRES-CFPP [1995].

intersectorielles. Dans ces conditions, l'élaboration et l'exécution d'une stratégie de développement du secteur informel urbain exige une approche cohérente, qui témoigne en même temps d'une volonté politiquement affirmée de lutter contre la pauvreté et le chômage. A cet égard, le contexte mauritanien suggère plusieurs adaptations du contexte macroéconomique.

A. *Amender le rôle de l'Etat et les politiques macroéconomiques*

Malgré l'orientation des nouvelles politiques économiques en faveur du secteur privé, l'incidence actuelle de la pauvreté et du chômage appelle un renforcement du rôle de l'Etat en matière de redistribution. L'approche qui consiste à penser qu'une réduction de l'exclusion sociale peut être obtenue seulement par une accélération de la croissance économique, une déréglementation des marchés et l'instauration d'un filet social de sécurité est probablement insuffisante. Un même taux de croissance peut être généré dans différents contextes institutionnels, ces derniers ayant une incidence sur le modèle de développement et la distribution des revenus. En d'autres termes, non seulement le rôle de l'Etat doit être réaffirmé — bien que cela n'implique pas une modification du partage entre ce dernier et le marché — mais également, les objectifs économiques et sociaux fondamentaux doivent être clarifiés. Une telle option appelle plusieurs actions.

a) Spécifier les rapports entre l'Etat et le secteur informel

Il s'agit d'engager une réflexion quant à la forme d'organisation de l'Etat la plus apte à promouvoir des politiques appropriées, indépendante d'intérêts économiques immédiats et de l'action prédatrice des groupes de pression. L'expérience récente de maints pays africains suggère que l'instauration de la démocratie n'est pas nécessairement corrélée avec la réduction de la pauvreté. Penser que cette recommandation demeure éloignée des préoccupations du secteur informel est une erreur. Par exemple, les structures oligopolistiques des circuits d'importation et de distribution de la plupart des biens constituent un handicap au développement du secteur productif, déjà très restreint. De ce fait, des groupes de pression ayant des moyens financiers importants concourent à atténuer l'efficacité de l'Etat en termes de politiques économiques. La volonté politique de l'Etat de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le travail à propre compte exige une action forte, affirmant et explicitant sans ambiguïté les grandes orientations des pouvoirs publics en la matière. Car, malgré les nombreux séminaires organisés, les esquisses d'aménagement du contexte institutionnel et les projets d'appui explicitement favorisés par les pouvoirs publics, il est assez difficile d'avoir actuellement une idée claire sur la politique nationale concernant le secteur informel mauritanien. Or, cette question revêt une importance particulière. En effet, les options de l'économie mauritanienne pour sortir de la crise sont fondées sur une flexibilité croissante des institutions — marchés, cadre législatif, etc. — permettant aux entreprises d'accroître leur efficacité. Mais, la tentation est de contrebalancer ce processus de déréglementation par un contrôle accru des activités du secteur informel, la plupart du temps non enregistrées, donc illégales. En effet, la situation d'illégalité serait à l'origine d'une concurrence déloyale, ce qui réduirait la rentabilité des investissements des entreprises du secteur moderne, un discours auquel adhère la CGEM. Ainsi, la légalisation des activités — transformation en unités enregistrées — serait un moyen d'y remédier, tout en assurant une meilleure protection sociale des travailleurs. Le projet de statut de l'artisan s'inscrit probablement dans cette perspective. Une telle option suppose que l'on élucide les raisons de cette illégalité qui, selon les analyses précédentes, semble due plus à un ensemble de causes — inadéquation du contexte institutionnel,



insuffisante perception des lois, position structurelle défavorable, notamment à l'égard du système bancaire, etc. — qu'à la volonté délibérée des petits producteurs de vouloir profiter des avantages que procure leur non légalisation. Par conséquent, l'Etat devrait clarifier sa position en indiquant si son souci est d'exercer un contrôle plus strict des activités informelles afin d'éviter une concurrence déloyale ou s'il considère qu'il faut réformer le système institutionnel et normatif de manière à libérer les potentialités<sup>155</sup>. Car, la nature des rapports qui prévalent entre l'Etat et les acteurs du secteur informel conditionne en grande partie les performances économiques et sociales de ces derniers. Par ailleurs, il ne suffit pas de concevoir de bonnes politiques économiques. Dans le contexte africain, l'exécution des politiques économiques demeure un problème crucial, l'absence des moyens politiques, économiques, institutionnels et techniques atténuant ou annihilant l'efficacité des orientations proposées.

#### b) Rehausser le niveau de la dépense publique

L'examen du contexte macroéconomique — réduction de la demande globale, distribution des revenus, réduction du salaire réel — a montré que certaines options de politique économique avaient probablement contribué à réduire les revenus moyens du secteur informel. Supposer que la croissance économique dépend essentiellement des ajustements en termes de prix, ces derniers étant susceptibles de réaffecter les ressources des secteurs des biens non échangeables vers les secteurs des biens échangeables, est probablement une simplification de la réalité. Des réformes hors prix apparaissent aussi indispensables et la réduction des revenus réels a probablement freiné le processus de croissance. L'option structuraliste en termes de variation du produit et des revenus mérite une certaine attention. A cet égard, il semble qu'une marge de manoeuvre existe actuellement. La dernière loi de finances exhibe un excédent budgétaire de 3,2 milliards d'ouguiyas. En outre, la stratégie inhérente au FMI consiste à réduire des dépenses — dépenses d'investissement des administrations — puisqu'il est difficile d'augmenter les recettes. Par conséquent, il pourrait être opportun d'examiner dans quelle mesure la dépense des administrations pourrait être rehaussée, sans profondément altérer les équilibres macroéconomiques. En effet, on proposera plus loin un amendement du système fiscal susceptible d'accroître les recettes fiscales intérieures. Ainsi, le supplément de dépense globale pourrait être consacré à rehausser les dépenses sociales en matière d'éducation et de santé, notamment en augmentant les investissements d'infrastructure. De même, compte tenu de la faible part de la masse salariale de la fonction publique dans le budget de l'Etat, comparativement aux autres pays africains, un ajustement des rémunérations est nécessaire. Actuellement, la poursuite de politiques visant à stabiliser les salaires dans le secteur public tend à ne plus se justifier. Economiquement, compte tenu de la baisse des salaires réels, les avantages relatifs du secteur public se sont progressivement estompés. Socialement, une réduction additionnelle des revenus pourrait avoir deux effets négatifs. D'une part, dans la mesure où plus de la moitié des salariés du secteur public sont des chefs de ménage, la réduction des rémunérations ne peut que contribuer à accroître l'étendue et la profondeur de la pauvreté de certaines catégories professionnelles. D'autre part, de faibles salaires dans le secteur public sont susceptibles de contribuer à une réduction de la fourniture des biens et services de base à la population. Il est probable que l'inefficacité du secteur public a, à ce niveau, atteint un seuil critique. De telles politiques sont susceptibles de favoriser

---

<sup>155</sup> Thèse très développée par H. de Soto en Amérique latine.

la demande qui s'adresse aux unités de production du secteur informel<sup>156</sup>.

c) Renforcer les rapports entre les collectivités locales et le secteur informel

La volonté de l'Etat et des collectivités locales en matière de promotion du secteur informel devrait être également réaffirmée au niveau des marchés publics. Certes, beaucoup de petites entreprises n'ont pas les compétences requises pour satisfaire les appels d'offre. Toutefois, tant au niveau de l'Etat, qu'au niveau des municipalités, il serait souhaitable de mettre en place des mécanismes qui favorisent l'accès des petites entreprises aux marchés publics, en évitant autant que possible l'interférence des intermédiaires. A cet égard, le schéma national d'aménagement du territoire mis en oeuvre en 1987, constitue un cadre d'action intéressant, compte tenu des compétences reconnues à la commune : voirie locale, construction, entretien et équipement des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental et des dispensaires, alimentation en eau et éclairage, transports urbains, marchés, etc<sup>157</sup>. Par conséquent, ce transfert de compétences crée une opportunité de promouvoir les petites entreprises en leur permettant d'accéder à des marchés publics. Par exemple, par le biais de l'AMEXTIPE, il serait souhaitable d'accentuer la participation des petits producteurs à divers projets : projet de décentralisation des infrastructures urbaines — DIU — dont une composante concerne la réhabilitation d'infrastructures urbaines et d'actifs municipaux ; projet de développement de l'industrie de la construction et de l'emploi — DIDE — ayant pour objectif l'émergence et le renforcement des petites et moyennes entreprises<sup>158</sup>. Mais, cela suppose des changements fondamentaux. Un exemple type est fourni par les marchés publics urbains, construits par des promoteurs privés — notamment la Fédération des commerçants de Mauritanie, affiliée à la CGEM — sur la base d'un accord de gestion d'une durée de 7 à 20 ans. Actuellement, trois marchés sur quatre de Nouakchott sont dans cette situation. En réalité, ces accords ont été conclus sans réelle concurrence et à des conditions très avantageuses pour les gestionnaires privés. Par conséquent, la municipalité supporte à la fois un coût privé — pertes inhérentes aux recettes fiscales et aux loyers, le montant de ces derniers, communiqué à la mairie, étant très différent des loyers effectivement perçus — et un coût social — les marchés étant peu entretenus malgré les profits réalisés. Dans la mesure où deux contrats de gestion privée arrivent à expiration, il serait opportun d'infléchir les orientations vers une meilleure maîtrise de la gestion des marchés par les municipalités<sup>159</sup>.

B. *Intensifier le développement de l'agriculture*

Il a été précédemment montré que la stagnation de l'agriculture avait eu une incidence négative sur les revenus du secteur informel urbain. Bien que cette question fasse l'objet d'un rapport spécifique<sup>160</sup>, quelques brefs éléments de base peuvent être formulés.

---

<sup>156</sup> Voir la démonstration au point 4.1.A.

<sup>157</sup> Papanel, Abdelkader [1996].

<sup>158</sup> On peut également citer le Programme national de micro-réalisations — Vivre contre travail (PNM/PCT) qui a étendu son champ d'intervention depuis 1990 et qui entreprend, à la demande des collectivités de base, des micro-réalisations. De même, le projet Education 3 vise à appuyer les communes pour la construction des salles de classe.

<sup>159</sup> Une étude est en cours sur ce sujet.

<sup>160</sup> Voir le rapport sur l'agriculture.

### a) Développement agricole et secteur informel urbain

Tout d'abord, il importe de reconnaître que le développement du secteur informel urbain est étroitement lié à l'évolution des revenus ruraux. Tout comme le cadre macroéconomique, la connexion des secteurs rural et urbain est peu évoquée lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques de promotion du secteur informel. Or, le cloisonnement des actions entreprises affaiblit leur efficacité. Dans un pays peu peuplé comme la Mauritanie, où la moitié de la population vit dans le secteur rural, il importe de réaliser que le dynamisme des zones urbaines est en grande partie influencé par la croissance des revenus générés par l'agriculture.

### b) Termes de l'échange, revenu agricole et secteur informel urbain

A cet égard, plusieurs raisons justifient une telle argumentation. Premièrement, le rehaussement de la productivité agricole permet de limiter la détérioration des termes de l'échange intersectoriels relatifs du secteur urbain, ce qui contribue à maintenir le pouvoir d'achat des citadins. Deuxièmement, l'augmentation des revenus du secteur rural est un facteur d'élévation de la demande s'adressant au secteur urbain. En particulier, la demande de matériels agricoles divers s'élève avec les revenus ruraux et cette dernière peut être satisfaite par des petits producteurs urbains. Troisièmement, la mécanisation croissante du secteur agricole implique le développement d'un réseau d'artisans ruraux étroitement connectés aux petites entreprises urbaines. Dans ces conditions, la cohérence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi informel exige la mise en oeuvre de politiques vigoureuses en direction du secteur rural. Nous reviendrons ultérieurement sur certains de ces aspects lors de la présentation de quelques projets.

## C. *Amendement du contexte institutionnel et réforme fiscale*

L'analyse du contexte institutionnel a mis en évidence quelques contraintes quant à l'encadrement du secteur informel urbain : inexistence juridique des entreprises informelles, absence de statut de l'artisan, inadaptation du statut de l'apprentissage et de la législation du travail, inéligibilité au code des investissements et faible accès au système bancaire<sup>161</sup>. Cependant, le système fiscal, bien que relativement inadapté, ne semble pas réellement handicaper le fonctionnement des micro-entreprises, ces dernières contribuant à 1 ou 2 pour cent des recettes fiscales intérieures. Néanmoins, contrairement à ce qui est prévu dans les projets de statut des artisans, il paraît opportun de responsabiliser davantage ces derniers en matière de fiscalité. Dans cette optique, il est souhaitable de rendre la fiscalité plus équitable, en incitant les micro-entreprises du secteur informel évolutif ou les petites et moyennes entreprises à la frange du secteur moderne d'adopter un régime transitoire. En même temps, cet élargissement de l'assiette fiscale pourrait générer un surcroît de recettes contribuant, en partie, au financement des dépenses sociales précédemment évoquées.

### a) Réforme fiscale et détermination des paramètres d'imposition

L'analyse du système fiscal montre que la fixation du forfait est trop aléatoire. En effet,

---

<sup>161</sup> Il est à remarquer que ces éléments doivent être approfondis dans le rapport sur les petites et moyennes entreprises.

la détermination des recettes et du bénéfice selon la méthode indiciaire — rattachement à une tranche du chiffre d'affaires en fonction de certains indices, notamment les stocks — est insuffisante pour cerner au plus juste l'activité réelle. Cette constatation conduit à la proposition suivante. Tout d'abord, il s'agit de concevoir des monographies en fonction de chaque branche d'activité, en tenant compte des spécificités des entreprises. Le but de ces monographies, déterminées en collaboration avec les différentes professions, est de reconstituer un chiffre d'affaires le plus proche possible de la réalité. Ainsi, pour le commerce, si l'on doit tenir compte des stocks, il importe aussi de retenir les achats réellement revendus et d'appliquer un coefficient de marge brute en fonction des produits revendus — coefficient variable selon la nature du produit et déterminé selon les pratiques du marché local. Pour les prestataires de services, il faut tenir compte aussi des achats, des matériaux revendus et de la main-d'oeuvre — patron, ouvrier, apprentis. Le but est de reconstituer le chiffre d'affaires réel, donc d'appliquer à la main-d'oeuvre des coefficients ou des ratios de rentabilité<sup>162</sup>. Par la suite, la TCA doit être déterminée soit à un taux fixe, soit par tranches. Ensuite, il importe de reconstituer les charges réellement supportées par l'entreprise — coût de la main-d'oeuvre, factures d'achats, etc. — puis de générer le bénéfice net imposable. A cet égard, il est possible de concevoir une imposition du bénéfice à un taux fixe spécifique au forfait, plutôt que par tranches comme c'est le cas actuellement — par exemple, 30 pour cent, alors qu'au réel il est de 40 pour cent. En outre, cela éviterait, a priori, les distorsions en faveur du commerce, le même barème étant appliqué à toutes les branches.

#### b) Réforme fiscale et instauration d'un régime transitoire d'imposition

L'instauration d'un régime réel transitoire en fonction du chiffre d'affaires est suggérée. Par exemple, le forfait pourrait s'appliquer aux prestataires de services et aux commerçants jusqu'au seuil de 3 millions de chiffre d'affaires. De 3 à 15 millions prévaudrait le réel transitoire, et au-delà le réel simplifié. Ce réel transitoire a pour but d'inciter les forfaitaires à opter pour un régime réel d'imposition. Toutefois, le passage au réel transitoire nécessite des mesures d'incitations fiscales, parmi lesquelles il est possible d'envisager : (i) dispense de bilan à établir comme pour le régime réel simplifié ; (ii) comptabilité encore plus allégée que pour le régime réel simplifié — suppression d'un journal ou deux ; (iii) abattements sur le bénéfice pour les inciter à opter — 10 ou 20 pour cent par exemple ; (iv) possibilité de retourner rapidement au forfait si le chiffre d'affaires redescend en dessous des limites fixées. Dans ce contexte, il serait nécessaire que l'administration des différents régimes soit confiée à des structures adaptées et séparées. En ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires, le système serait identique à celui du réel simplifié.

#### c) Réforme fiscale et modification des procédures de recouvrement

En matière de recouvrement, il importe de respecter les règles de la comptabilité publique, c'est-à-dire d'assurer la séparation entre les ordonnateurs — impôts — et les comptables — recouvrement. En effet, la présence simultanée des deux services dans l'entreprise, négociant et collectant sur le champ, est source d'abus. A cet égard, les visites dans les entreprises ont montré, qu'après négociation, les forfaits étaient souvent réduits de 50 pour cent. Par conséquent, pour le forfait BIC-TCA et le régime réel transitoire, un montant égal à 1/12e de la cotisation exigible,

---

<sup>162</sup> Par exemple, pour un maçon la quantité de sable, de ciment, et le nombre d'employés permettraient de déterminer le chiffre d'affaires.

fixée par voie de rôle par le service des impôts, serait versé le 15 de chaque mois. Dans l'attente de la fixation de leur forfait, les entreprises acquitteraient une somme en fonction du dernier forfait payé, la régularisation intervenant en fin d'année. Ce système a l'avantage d'éviter toute transaction avec les agents de recouvrement et comporte une réelle incitation pour ceux qui relèvent du réel transitoire.

Au niveau municipal, il serait également nécessaire de réexaminer le système de recouvrement des taxes. Aujourd'hui, n'importe quelle personne peut construire un marché, ce qui pose ensuite le problème de la collecte des taxes. Mais, d'autres secteurs suscitent beaucoup de difficultés, notamment la pêche.

Une telle réforme ne peut être conçue que dans le cadre d'une rénovation des mécanismes de fonctionnement du système politico-institutionnel. Cela signifie que les recettes additionnelles générées par l'élargissement de l'assiette fiscale ne doivent pas être détournées au profit d'une bureaucratie assez éloignée des préoccupations du secteur informel. Au contraire, la réforme de la fiscalité doit être perçue comme un instrument de développement, dans la mesure où cela permettrait de rehausser la demande, de financer des infrastructures collectives et des services, éléments susceptibles d'accroître les performances économiques. En d'autres termes, l'existence d'avantages perceptibles susciterait une adhésion à un projet social.

#### *D. Développer l'information statistique*

L'information statistique relative au secteur informel urbain est insuffisante. Les observations précédentes ont mis l'accent sur la précarité de l'information statistique et l'inadaptation des instruments d'analyse. Or, la fécondité des politiques économiques dépend, dans une certaine mesure, de la véracité et de la richesse des données. Ainsi, en Mauritanie, il est difficile d'avoir une idée précise, selon les activités ou les systèmes productifs informels, de la croissance de l'emploi, du niveau de capitalisation, de l'investissement et des modes de financement, de la productivité des facteurs et de leur optimisation, des déterminants des profits, etc. En outre, on observe une absence de connexion entre, d'une part, l'emploi à propre compte et, d'autre part, le niveau de vie des ménages, l'offre de travail, le genre, etc. Beaucoup de mécanismes précédemment décrits sont basés sur des observations parcellaires et des intuitions, en fonction des expériences dans d'autres pays de la région. Cette situation incite à proposer une analyse sérieuse du secteur informel en partant des acquis de l'Office national de la statistique — ONS. A cet égard, plusieurs orientations peuvent être envisagées.

##### a) Développer l'analyse de l'information existante

Il est possible de reprendre les données des différentes enquêtes déjà réalisées et de les analyser de manière approfondie. Certes, sans une connaissance des fichiers, il est difficile de procéder à des recommandations précises. Néanmoins, l'enquête sur le secteur informel de 1992 devrait permettre d'affiner beaucoup de résultats qui, pour l'instant, sont purement descriptifs. De même, il devrait être possible d'analyser les enquêtes auprès des ménages déjà réalisées dans l'optique du marché du travail et de l'emploi informel, bien que cela implique une nouvelle stratification des groupes socio-économiques. En outre, cette seconde optique permettrait d'obtenir quelques informations sur le secteur informel rural non agricole. Le coût de cette approche serait relativement faible. L'ONS dispose de quelques cadres ayant suivi une formation

dans le cours DSA d'Abidjan consacré à l'analyse des données<sup>163</sup>. Avec un appui méthodologique ponctuel, les données déjà collectées permettraient de générer une information qui fait cruellement défaut.

#### b) Réalisation d'enquêtes sur les secteurs informels urbain et rural non agricole

Il est cependant plus opportun de prévoir la réalisation d'une enquête spécifique sur le secteur informel, tant en milieu urbain que dans le secteur rural non agricole. En effet, compte tenu de l'incidence de la pauvreté en milieu rural, il est souhaitable de ne pas limiter les investigations aux zones urbaines. Cette enquête devrait éviter de s'appuyer sur un recensement préalable des établissements, comme cela a été souvent fait dans le passé. L'idée est d'utiliser la dernière enquête auprès des ménages et de générer un échantillon de travailleurs indépendants à partir duquel une investigation supplémentaire serait réalisée à l'aide d'un questionnaire relativement développé. Cette approche comporte au moins deux avantages. D'une part, la base de sondage est plus large que lors d'une approche en termes d'établissements, car elle se fonde sur le concept de population active ; d'autre part, il est possible d'opérer la connexion entre l'emploi informel et un ensemble de paramètres inhérents au ménage — niveau de vie, offre de travail, genre, etc. En outre, une seconde investigation qualitative permettrait de collecter des informations susceptibles d'enrichir l'analyse des données quantitatives — approvisionnements, circuits de commercialisation, crédit, etc. Cette option nécessiterait un appui et des moyens plus importants.

#### c) Etudes sur la détermination des profits et des coûts de la légalisation du secteur informel urbain

Bien que ces nouvelles informations soient en mesure d'améliorer la connaissance des mécanismes du secteur informel, plusieurs études spécifiques devraient être menées. Deux d'entre elles peuvent être suggérées. D'une part, il serait utile de réaliser une analyse des déterminants des profits selon les composantes du secteur informel, de manière à préciser les processus d'optimisation des facteurs de production. D'autre part, une étude approfondie sur les coûts de la légalisation permettrait de mieux éclairer les pouvoirs publics sur les options politiques vis à vis du secteur informel, en particulier les activités non commerciales. Cette étude devrait être en mesure de préciser si le cas mauritanien est conforme aux résultats obtenus dans d'autres pays, à savoir l'existence d'un coût de légalisation relativement élevé.

## 2. Réformer les dimensions méso-microéconomiques clés

Parallèlement à l'adaptation de l'environnement macroéconomique, plusieurs réformes aux niveaux méso et microéconomique devraient être engagées. La mission considère que trois d'entre elles présentent une importance particulière : approfondir l'information à l'égard du secteur informel, renforcer et développer de nouvelles structures de crédit, et faciliter l'accès aux actifs productifs.

### A. *Organisation du secteur informel et accès à l'information*

---

<sup>163</sup> Cours de six semaines, financé par le CDG de Munich et organisé conjointement avec l'ENSEA d'Abidjan.

Le développement du secteur informel est en partie lié à la cohérence des actions d'appui entreprises et à l'existence d'une information, non seulement sur les filières porteuses, mais également aux niveaux juridique, technique et commercial.

a) Création d'une cellule d'information et de coordination des projets d'appui au secteur informel — CEPIC

On observe que tous les projets d'appui au secteur informel ne font pas l'objet d'une information centralisée. Certes, deux institutions ont pu être identifiées. D'une part, le Comité interministériel chargé des relations entre l'Etat et le secteur privé. En fait, ce comité, localisé au Ministère du plan, s'occupe surtout du secteur moderne, notamment des questions de privatisation des entreprises. D'autre part, une Cellule pour le développement à la base a pour objet d'assurer l'interface entre l'Etat et les ONG. Par ailleurs, les bailleurs de fonds importants — par exemple la Coopération française ou la Banque mondiale — assurent, naturellement, une coordination de leurs actions ou des actions communes lorsque des cofinancements prévalent.

En fait, aucune de ces institutions ne coordonne l'ensemble des actions entreprises vis à vis du secteur informel mauritanien. De ce fait, les relations entre les responsables des projets, et entre ces derniers et les bailleurs de fonds, sont essentiellement informelles et s'inscrivent parfois dans un contexte concurrentiel, voire conflictuel. Cette situation nuit probablement à l'efficacité globale des appuis. Par conséquent, l'idée est de constituer une Cellule permanente d'information et de coordination des projets d'appui au secteur informel, y compris ceux du secteur rural — CEPIC. Les activités principales de cette cellule consisteraient à : (i) rassembler les informations sur les projets — activités, méthodes de travail, processus d'organisation du secteur, crédit, résultats obtenus et perspectives à court et moyen terme — l'environnement législatif et institutionnel et toutes études susceptibles de renforcer la connaissance du secteur. Cette information serait accessible non seulement aux responsables des projets et aux bailleurs de fonds — actuels ou potentiels —, mais également aux divers promoteurs du secteur informel et aux personnes — diplômés par exemple — qui souhaitent être informés des structures d'appui ; (ii) analyser l'information recueillie, afin d'extraire les lignes directrices des actions entreprises, ce qui permettrait d'identifier les éléments de complémentarité et de concurrence, notamment en matière de crédit; (iii) conseiller les bailleurs de fonds et les responsables des projets, actuels ou potentiels, ainsi que les pouvoirs publics quant aux meilleures potentialités de promotion du secteur informel. On peut également envisager que cette cellule étende son domaine d'action, dans la mesure où une diversification des formules de crédit décentralisé<sup>164</sup> est envisagée — contacts avec les bailleurs de fonds et les responsables de tontines et des caisses de crédit mutuel.

Une cellule de ce type exige certains moyens en termes techniques et financiers. Compte tenu de cette contrainte, il ne semble pas réaliste de prévoir actuellement sa création dans un ministère — plan, artisanat ou fonction publique. Au contraire, il serait opportun d'examiner la possibilité de l'implanter dans l'un des projets existants, par exemple le BAPEM. Mais la pérennité d'une telle structure exigera à terme un rattachement à une structure étatique.

b) Renforcer le rôle du CIMDET en matière de commercialisation des produits

Contrairement à maints pays d'Afrique, il existe une information juridique, technique et

---

<sup>164</sup> Voir ci-après.

économique accessible aux artisans du secteur informel. D'une part, le CIMDET, nous l'avons vu, se propose d'apporter aux opérateurs économiques un service d'information et de documentation, et permet aux décideurs d'avoir accès aux données chiffrées, factuelles, fiscales et techniques, afin d'améliorer la qualité des décisions économiques. D'autre part, le Centre de documentation et d'information — CDI — au CRES est surtout orienté vers une information technique. En fait, ces deux institutions — le CIMDET en particulier — sont assez peu orientées vers la commercialisation des produits du secteur informel. Ainsi, l'analyse des questions réponses du CIMDET du second semestre de 1994 montre que les informations fournies concernent surtout la formation et les approvisionnements<sup>165</sup>. Or, l'une des difficultés du secteur informel, compte tenu de l'étroitesse du marché et de l'interférences d'autres paramètres, est précisément la faiblesse de la demande. Dans ce contexte, il serait opportun que le CIMDET — prochainement rattaché à la Chambre de commerce —, renforce son action dans cette perspective. Ce nouveau rôle ne devrait pas seulement être l'identification de nouveaux marchés, mais également la diffusion de conseils visant à faciliter l'accès à ces derniers ou à rehausser le niveau de la demande actuelle.

c) Réaliser une étude sur la filière de la construction mécanique

La connaissance des potentialités de développement en termes de filières demeure relativement précaire en Mauritanie. Certes, l'observation montre que le marché potentiel de certaines activités ne progressera que moyennement, compte tenu des structures concurrentielles et du rythme d'évolution prévisible des revenus moyens. La menuiserie, la construction métallique, la mécanique auto, l'habillement, constituent probablement des exemples de ce type. Par contre, d'autres filières demeurent complètement sous-développées, alors qu'elles semblent disposer de potentialités considérables, tant dans le milieu urbain que dans le secteur rural. L'une d'entre elle est la construction mécanique, inexistante en Mauritanie. Cette activité pourrait connaître une relative expansion étant donné les besoins qui prévalent. Bien que certaines informations soient disponibles sur ce point, il serait nécessaire de mieux cerner les potentialités de cette filière. A cet égard, nous suggérons une étude sur les perspectives de développement de la filière de la petite construction mécanique ; cette étude viendrait renforcer la mise en oeuvre du projet qui sera ultérieurement proposé.

B. *Secteur informel et nouvelles structures du crédit*

Les analyses précédentes ont montré que l'accès au crédit constituait une contrainte majeure du fonctionnement des unités de production — sous réserve d'un problème d'optimisation des facteurs de production — et que le système bancaire formel n'était pas adapté pour aider les petits producteurs. Or, les systèmes de crédit informels occupent encore une place marginale dans le système financier pris globalement. Il est vrai que cette question n'est pas aisée à traiter, compte tenu de la diversité des paramètres qui sont susceptibles d'interférer. En particulier, il est souhaitable d'assurer l'accès au crédit des petits producteurs dans le cadre d'un système qui ne conduise pas à subsister une épargne institutionnelle à une épargne personnelle. Dans cette optique, si les expériences actuelles — CECA, IDM, par exemple — doivent être encouragées, il est souhaitable de diversifier les actions étant donné l'étendue des besoins

---

<sup>165</sup> CSET [1995].



exprimés. Dans le contexte urbain mauritanien, plusieurs actions peuvent être envisagées.

a) Promouvoir la création de caisses d'épargne et de crédit

Le tableau 9, présentant les résultats de la Caisse d'épargne et de crédit du BAPEM, tend à montrer la viabilité du système. En effet, dans la mesure où les artisans n'ont pas accès au crédit bancaire, il est nécessaire de collecter leur épargne afin de pouvoir en distribuer une partie sous forme de crédit aux divers membres de la caisse. Cette approche est opportune dans la mesure où il existe une épargne disponible qu'il est nécessaire de mobiliser. Le fonctionnement de ces caisses paraît adapté au secteur informel, dans la mesure où les principes de base qui régissent ces caisses sont axés sur la solidarité, la liberté d'adhésion, l'autonomie de gestion, le bénévolat et la prise de décisions démocratiques. Ainsi, ces caisses sont en mesure de collecter des fonds, d'assurer leur sécurité et d'en prêter une partie, le contrôle social étant généralement une garantie de remboursement.

Dans ce contexte, il serait opportun d'initier la création d'autres caisses à partir d'une organisation préalable des artisans en groupements professionnels. A cet égard, le groupe cible des artisans devrait être prioritairement constitué par ceux qui sont localisés dans les systèmes informels évolutifs. Cependant, la viabilité de ces caisses d'épargne et de crédit exige un nombre minimal de membres. De ce fait, certains groupements professionnels devraient se fédérer préalablement à la constitution de ces institutions. Mais, actuellement, une telle perspective ne peut être encouragée que dans le cadre des projets existants ayant des liens étroits avec les artisans. Il existe déjà la CECA — qui pourrait être renforcée — tandis que l'évolution de IDM se fera en ce sens. Une possibilité à explorer consisterait à initier la création de telles institutions dans le cadre des programmes inhérents aux projets décentralisés sur l'initiative des collectivités locales.

A cet égard, plusieurs éléments incitent à penser qu'une telle option adhère aux souhaits des promoteurs. L'enquête réalisée en 1995 dans le cadre des activités d>IDM a montré que 82 pour cent des entrepreneurs étaient disposés à participer à une association d'épargne et de crédit. Par ailleurs, bien que la plupart n'aient aucune idée sur le taux d'intérêt annuel minimum acceptable, plus du tiers étaient disposés à y déposer rapidement au moins 2 000 ouguiyas et 84 pour cent étaient prêts à payer pour participer à la prise en charge de cette association. En outre, plus de 80 pour cent d'entre eux ont affirmé qu'ils pourraient consacrer bénévolement au moins deux heures par mois pour aider l'association.

b) Développer les expériences de crédit direct

Dans d'autres situations, il apparaît préférable de développer des formules de crédit solidaire s'inspirant de l'expérience asiatique — Grameen Bank. En particulier, les actions de promotion féminine pourraient largement s'appuyer sur ce type d'expérience où le crédit à court terme sert d'abord à amorcer des activités, puis ensuite à générer l'épargne. Ainsi, le revenu découlant de l'investissement permet le remboursement et la constitution d'une épargne. Le principe de base du système est la solidarité sociale entre quelques personnes de même statut social se cooptant librement. Si l'une des personnes ne rembourse pas le prêt, tout le groupe est privé de crédit. Par conséquent, comme pour les caisses d'épargne et de crédit, la pression sociale garantit le remboursement. Mais, la liberté d'entreprise individuelle est préservée.

Dans cette perspective, l'Agence de crédit à l'entreprise privée — ACEP — au Sénégal, créée en 1986 sur la base du modèle précédemment décrit, pourrait constituer un modèle

intéressant à explorer dans le contexte mauritanien<sup>166</sup>, bien que la réussite de cette expérience est en partie inhérente au système social qui prévaut en milieu rural. Des contacts pourraient être établis avec les bailleurs de fonds — par exemple, par l'intermédiaire de la Cellule d'information et de coordination — pour l'obtention d'une dotation initiale, de manière à proposer des crédits à court terme à des micro ou petites entreprises ayant des difficultés d'obtenir des fonds par ailleurs.

### c) Initier la création d'une fédération des tontines

L'enquête sur les petits producteurs dans le cadre des activités de IDM a montré que près du quart des artisans étaient membre d'une tontine — plus de la moitié de femmes — pour épargner — 88 pour cent — ou pour des besoins communautaires — 46 pour cent —, et que près de la moitié n'y participaient pas parce qu'ils n'en avaient pas eu l'occasion. Plus de 70 tontines ont été recensées, la taille moyenne des groupes étant de 49 personnes<sup>167</sup>. Par ailleurs, l'épargne moyenne des tontines varie de 3 000 à 3 500 ouguiyas par mois<sup>168</sup>.

Dans ces conditions, il serait souhaitable de contacter les tontines afin d'analyser leur fonctionnement, d'identifier les problèmes et de leur apporter un appui pour tenter de résoudre ces difficultés. Il est probable que ces tontines éprouvent des difficultés pour collecter et gérer l'épargne. Cette première approche permettrait également d'accroître la participation aux tontines, notamment pour ceux qui ont déclaré ne pas en avoir eu l'occasion. Dans un deuxième temps, la constitution d'une fédération de tontines pourrait être envisagée. Une telle institution pourrait faciliter des transferts de fonds entre tontines — celles qui sont excédentaires prêteraient de l'argent à celles qui ont des besoins de financement. Enfin, dans une troisième étape, cette fédération pourrait être renforcée sur le plan institutionnel — gestion, infrastructure.

Il semble que IDM souhaite entrer en relation avec les tontines, ces dernières pouvant assurer la garantie de certains prêts. Les autres organismes de crédit décentralisé — caisses d'épargne et de crédit, institutions de crédit direct — pourraient également être incités à adopter une approche similaire. A cet égard, les avantages d'une fédération des tontines pourraient être perceptibles à plusieurs niveaux<sup>169</sup> : (i) renforcement des systèmes traditionnels, l'efficacité des tontines étant déjà démontrée ; (ii) forte implication des bénéficiaires et contrôle social du groupe ; (iii) flexibilité du système, chaque tontine gardant sa propre autonomie ; (iv) sécurité du système, puisque les prêts seraient attribués uniquement sur la base de l'appartenance à une tontine.

## C. *Accès aux actifs productifs*

Le développement du secteur informel urbain mauritanien appelle plusieurs programmes d'action pour améliorer l'accès aux actifs productifs.

### a) Accès au capital humain et formation professionnelle

---

<sup>166</sup> Cette expérience, issue d'une dotation initiale de l'USAID, a apparemment réussi puisque en 1992 le nombre de prêts était de 4 000 pour 2 600 entreprises. L'encours des prêts était de 1,1 milliards de francs CFA. L'ACEP s'est transformée en mutuelle.

<sup>167</sup> La médiane est égale à 15 personnes. Rick [1995].

<sup>168</sup> Mensuellement, le maximum est de 10 000-15 000 ouguiyas, tandis que le minimum s'élève à 50-500 ouguiyas.

<sup>169</sup> Rick [1995].

L'analyse précédente a mis en évidence l'insuffisance des qualifications techniques et gestionnaires du secteur informel. L'enquête menée par le CRES et le CFPP en 1995 a confirmé ce point de vue, en mettant en évidence d'importants besoins en matière de formation. La réponse à ces besoins est principalement apportée par le projet d'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation technique professionnels — EFTF — dont il a été précédemment question<sup>170</sup>. Or, un tel projet comporte plusieurs incertitudes qui pourraient, à terme, réduire l'efficacité du processus de formation indispensable au secteur informel. Premièrement, sur le plan institutionnel, l'option retenue est plutôt de regrouper l'enseignement technique et professionnel et, probablement, de rattacher l'ensemble au ministère de l'éducation nationale. Comme cela a été précédemment souligné, une telle orientation paraît discutable, si l'on en juge par l'efficacité d'un tel système dans d'autres pays. Deuxièmement, la formation continue est très segmentée au sein de différentes institutions — CSET, CNPP, lycée technique — et les relations entre ces dernières ne sont pas toujours très bonnes<sup>171</sup>. Dans ces conditions, l'absence de cohérence et de collaboration altère l'efficacité du système. Troisièmement, alors que le CFPP doit jouer un rôle majeur en matière de formation pour le secteur informel, il dispose de moyens limités, notamment en termes d'assistance technique. Quatrièmement, la philosophie de l'appui à la restructuration de l'EFTP semble un peu trop centrée sur l'enseignement technique qui n'est pas du tout en prise avec le milieu professionnel. Compte tenu du faible dynamisme du secteur moderne et du rôle du secteur informel dans l'équilibre du système social mauritanien, il serait préférable de réorienter cette action davantage vers un appui à ce dernier.

Ces éléments d'analyse justifient la création d'une cellule au CFPP qui pourrait être un projet du BIT d'appui en ressources humaines. L'objectif du projet est triple. Premièrement, il s'agit de renforcer le dispositif institutionnel de la formation continue, de manière à rehausser sa cohérence et son efficacité en termes de méthode de travail, de population cible touchée et de filières concernées. L'animation d'un groupe de travail, sous la direction du responsable de la cellule, pourrait encore accroître l'efficacité du dispositif institutionnel. Deuxièmement, il importe de renforcer le dispositif technique de la formation professionnelle en proposant de nouvelles actions adaptées au secteur informel. Par exemple, il serait souhaitable de développer une formation décentralisée dans les ateliers. Troisièmement, il est nécessaire de promouvoir une formation professionnelle qui dépasse les frontières des filières habituelles. En d'autres termes, le rôle de cette cellule est d'étendre le champ d'action de la formation professionnelle à d'autres filières que celles qui sont traditionnellement proposées par les établissements de l'EFTP, ces nouvelles formations traduisant parfois une véritable réadaptation professionnelle. Par exemple, des filières comme l'électronique auto et la petite construction mécanique devraient être prise en considération. Nous reviendrons sur ce dernier point.

Le projet proposé devrait infléchir la composition du groupe cible de la formation professionnelle et prendre en compte, selon les activités de production ou de services modernes: (i) les petits producteurs; (ii) les apprentis; (iii) les techniciens, les ouvriers qualifiés et spécialisés employés dans les petites entreprises, notamment ceux qui ont en charge les apprentis; (iv) les élèves et les diplômés qui souhaitent travailler à propre compte — les diplômes obtenus en fin d'études primaires ou secondaires en liaison avec les formations techniques ou commerciales ne garantissant pas l'accès au marché du travail.

Ce groupe cible, axé sur le secteur informel, devrait pouvoir améliorer ses qualifications

---

<sup>170</sup> L'action de Caritas, bien qu'intéressante, est assez marginale.

<sup>171</sup> Par exemple, entre le CSET et le Lycée technique, si bien que le CSET se limite à sa propre formation continue.

par un transfert de compétences fondé sur la pratique — notamment les conditions de travail qui prévalent dans le secteur — tout en bénéficiant d'un appui à l'auto-organisation et à la création de micro-entreprises. L'important est de pouvoir développer une formation professionnelle adaptée au contexte socio-économique du secteur informel, tant du point de vue des producteurs que de celui des consommateurs. Cela signifie que les postes de travail du secteur informel se caractérisent plus par des activités multiples que par l'exercice d'un métier donné, et qu'une formation professionnelle en prise avec le milieu informel exige une polyvalence des compétences. Pour cette raison, une formation professionnelle décentralisée dans les ateliers du secteur informel présente une importance particulière. Par ailleurs, le faible pouvoir d'achat des consommateurs incite à freiner le mimétisme technologique et à tenir compte des facteurs de production adaptés au pays. A ce niveau, le projet de construction mécanique, qui sera ultérieurement proposé, s'inscrit dans cette perspective.

Une telle orientation suppose, d'une part, un réexamen du contenu, des méthodes et de l'organisation de la formation et du perfectionnement professionnels et, d'autre part, un renforcement des incitations pour développer les efforts personnels dans le cadre des conditions spécifiques d'environnement qui prévalent. Par expérience, ce type d'action est assez éloigné des préoccupations de l'enseignement technique..

On peut aussi suggérer que le responsable de la cellule d'appui au CFPP constitue un groupe de réflexion sur la formation du secteur informel<sup>172</sup>, rassemblant des représentants des petits producteurs ou des groupements professionnels, un expert du CRES, des représentants du CFPP et du DFPS, ainsi que les responsables des établissements de l'enseignement technique<sup>173</sup>. Ce groupe pourrait être en relation avec la cellule d'information et de coordination dont il a été précédemment question, et avoir plusieurs fonctions importantes : (i) discuter des stratégies pour identifier les besoins de formation du secteur informel et harmoniser les méthodes d'investigation; (ii) échanger les expériences en matière de formation professionnelle, en identifiant les causes des échecs et des réussites ; (iii) échanger des informations et des points de vue sur les nouvelles actions projetées.

#### b) Accès aux biens d'équipement et aux matières premières

L'environnement politico-institutionnel mauritanien ne favorise pas le développement des activités de production et de services du secteur informel. L'une des contraintes précédemment évoquées est l'existence de structures commerciales oligopolistiques qui contrôlent les circuits d'approvisionnement — notamment les importations — et de distribution, et contribuent à élever les prix des marchandises<sup>174</sup>. Pour des diverses raisons, les barrières imposées par ces structures ne peuvent pas être éliminées par l'action de l'Etat, compte tenu de l'importance des groupes de pression.

Dans ces conditions, une alternative possible pourrait être la création d'une Centrale d'achat à Nouakchott dans le cadre d'un projet spécifique ou d'une action existante. Ce type de structure semble fonctionner d'une manière satisfaisante en Mauritanie. En effet, le BAPEM a appuyé la création de deux centrales d'achat, l'une à Atar et l'autres à Kaédi. Ces deux centrales,

---

<sup>172</sup> Idées suggérée par un expert du CRES.

<sup>173</sup> On pourrait même concevoir que groupe invite des bailleurs de fonds.

<sup>174</sup> Voir les développements précédents concernant les structures de marché.

gérées par les artisans<sup>175</sup>, dégagent chacune un bénéfice mensuel de 16000 ouguiyas et permettent d'atténuer considérablement les ruptures de stock, l'élévation des prix et les coûts des déplacements. Ainsi, la centrale de Atar fournit à ses membres le tissu, le bois, le ciment et la quincaillerie diverses au prix de revient, augmenté d'une faible marge pour financer le loyer du local ; par contre, les personnes qui ne sont pas affiliées à l'Union régionale des artisans paient les marchandises au prix du marché.

Compte tenu de la spécificité de Nouakchott, des avantages fiscaux et douaniers pourraient être envisagés, notamment lors des premières années de sa création. De même, la Centrale pourrait disposer d'entrepôts fictifs de manière à vendre des marchandises détaxées. La réussite d'un tel projet pourrait être interprétée comme le signe d'un changement des rapports entre les opérateurs du secteur informel et l'Etat.

### 3. Promouvoir de nouvelles activités

L'adaptation du contexte macroéconomique et la mise en oeuvre de réformes meso et microéconomique créent les conditions d'une promotion de nouvelles activités évolutives et involutives.

#### A. *Activités évolutives*

La promotion d'activités évolutives pourrait s'opérer dans deux directions. D'une part, le secteur de la petite construction mécanique ; d'autre part, un ensemble d'activités dérivées de la pêche artisanale visant à accroître la participation des femmes au marché du travail.

##### a) Projet d'appui au secteur de la petite construction mécanique

Les investigations ont montré que le secteur de la petite construction mécanique était considérablement sous-développé en Mauritanie, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Or, le développement de cette activité peut contribuer, non seulement à dynamiser le secteur informel urbain, mais également à accélérer l'expansion du secteur rural. Examinons successivement les fondements, le groupe cible, la méthode d'approche et la structure d'appui.

En premier lieu, plusieurs éléments concourent à justifier un tel projet. Premièrement, le secteur de la petite construction mécanique est quasi-inexistant et ne semble pas avoir retenu l'attention au cours des deux dernières décennies. Certes, on peut noter l'existence d'une première tentative en 1987 de production artisanale d'outillage agricole dans le cadre d'un projet PNUD-BIT<sup>176</sup>. Lors d'une première phase — 1988-89 — 60 artisans avaient été formés à Kiffa pour la fabrication de divers produits — brouettes, pelles, râtaux, truelles, etc. — tandis qu'une formation était dispensée à plus de 300 artisans au cours d'une seconde phase — 1989-91. Toutefois, faute de moyens — notamment le crédit — le projet n'a pas atteint ses objectifs et a cessé de fonctionner. En milieu urbain, le secteur de la construction mécanique semble se limiter à quelques ateliers de tournage et d'ajustage — une douzaine à Nouakchott —, ayant souvent à leur tête un ancien ouvrier de la SNIM, et à quelques rares activités — fabrication de moulins à mil, par exemple. En outre, les investigations ont montré que l'équipement disponible de ces

---

<sup>175</sup> Les bénéfices réalisés permettent de financer plus de la moitié des frais de fonctionnement des Unions régionales des artisans.

<sup>176</sup> Projet PNUD-BIT (MAU-85-11). Voir Woillet [1993] pour une description de ce projet.

ateliers était sous-utilisé, faute de moyens au niveau de la conception des produits. Leur activité est la plupart du temps limitée à la réparation de pièces pour les automobiles. Les entretiens que nous avons eus et l'observation du matériel disponible nous incite à penser que la gamme des produits pourrait être élargie si une assistance en termes de conception était fournie.

Deuxièmement, il existe une forte demande d'équipement dont la disponibilité dépend principalement de produits importés relativement onéreux. Tout d'abord, les petits producteurs urbains — et probablement quelques artisans ruraux — ont des besoins variés et importants, en particulier les menuisiers — tours, perceuses, monopostes, scies à ruban — les fabricants de produits métalliques — plieuses, cisailles, perceuses à colonne, rouleuses, ceintreuses, meules, tronçonneuses — les réparateurs auto — compresseurs, crics hydrauliques, verrins, extracteurs, arrache-moyeux, riveteuses, tire-fort — et dans une moindre mesure les tailleurs — machines à coudre, petit matériel — et les artisans traditionnels — laminoirs pour les bijoutiers. A tous ces besoins s'ajoutent de multiples pièces de rechange pour maints matériels obsolètes. En outre, il semble que les artisans soient disposés à y consacrer des moyens importants ; mais, sur ce point, l'information disponible soit relativement fragmentaire. Ensuite, les besoins sont également importants dans le secteur agricole, bien que la quasi-absence de culture attelée limite considérablement les possibilités de fabrication de matériel agricole. A cet égard, il a été possible d'identifier plusieurs équipements qui pourraient être fabriqués par les petits producteurs urbains : moulins à mil, charrettes, flotteurs, décortiqueuse de riz, bacs flottants pour motopompe, dégrainoir à maïs, petites batteuses avec moteur, etc. Ajoutons également que la dynamisation d'activités liées à la pêche suscitera une demande accrue de matériels nécessaires au traitement et à la transformation — râpeaux, pelles, brouette, écailleurs<sup>177</sup>. Il est à remarquer que la fabrication de quelques matériels implique l'importation de composants — moteurs, par exemple. Néanmoins, la réparation électrique est aisée compte tenu de la présence de nombreux électriciens auto. Ainsi, il existe à la fois une demande actuelle qui nécessite une augmentation de la production, et une demande potentielle susceptible de s'approprier de nouveaux segments de marché.

En réalité, fonder le développement de l'artisanat sur l'évolution de la demande est moins simple qu'il n'y paraît a priori, dans la mesure où il a des implications liées au conflit potentiel entre emploi et production. Il en est ainsi parce que le développement des activités informelles signifie la présence de choix technologiques particuliers. Du côté de l'offre, il s'agit de savoir si les petites entreprises, plus intensives en travail, sont associées à un rapport produit/capital élevé. Si c'est le cas, et si le capital est le facteur rare, il n'existe pas de conflit entre la production et l'emploi puisque la production "labour-intensive" maximise aussi le produit par une utilisation efficiente du facteur rare, le capital. Par ailleurs, même s'il n'y avait pas de technologies alternatives dans chaque secteur, les "trade-off" entre l'emploi et le produit pourraient survenir à cause de l'effet de la demande sur la composition du produit. Cette question suscite d'ailleurs deux interrogations. D'une part, dans quelle mesure il existe une demande pour les produits des industries intensives en travail<sup>178</sup>. D'autre part, une hypothèse sous-jacente à la littérature sur les stratégies de développement est que les groupes ayant de faibles revenus consomment davantage de biens à fort contenu en travail. De ce fait, une stratégie de développement qui assure une distribution plus équitable du revenu accroît la demande pour les biens à fort contenu en travail et élève le niveau de l'emploi. Enfin, le problème est encore plus compliqué si l'on fait intervenir

---

<sup>177</sup> Voir ci-après.

<sup>178</sup> Certaines analyses théoriques avancent que pour ces produits, les élasticités de la demande sont faibles.

le temps. Les conflits entre les niveaux courants et les taux de croissance du produit et de l'emploi peuvent survenir parce que les taux de croissance sont fonction des taux d'épargne, ces derniers étant déterminés par la distribution du revenu, qui à son tour dépend du niveau de l'emploi. La question de la sous-optimalité de l'épargne est au coeur de cette analyse. Dans ce contexte, le critère de l'emploi devient un sous-produit d'une problématique générale liée aux choix technologiques. Néanmoins, à un premier niveau d'analyse, on peut considérer que le critère du développement de l'emploi est important.

Troisièmement, le développement du secteur de la petite construction mécanique contribue à accélérer la substitution des importations. Certes, ce critère de choix a des inconvénients dans la mesure où il induit une réduction des taxes douanières qui constituent une partie importante de la fiscalité indirecte. Par ailleurs, la substitution n'est possible que si l'on peut produire dans des conditions de coût et de qualité acceptables. De plus, le critère n'a pas le même poids selon qu'il s'agit de biens de consommation finale ou de biens d'équipement. Dans le premier cas, le mimétisme des modèles de consommation est un frein puissant au remplacement des importations. Dans le second cas, l'efficacité, le prix et la maintenance des biens, sont des paramètres qui sont pris en considération. Mais, la substitution des importations a aussi l'avantage d'économiser des devises rares qui peuvent être réallouées ailleurs de façon plus optimale. Les recettes budgétaires, largement alimentées par les recettes douanières, servent en grande partie à assurer les dépenses de fonctionnement — au demeurant indispensables — mais contribuent peu à la création de valeur ajoutée. Ainsi, la substitution par les biens d'équipement constitue un bénéfice social net en termes de capacité productive et d'emploi.

Quatrièmement, un autre avantage du développement de la construction mécanique est de contribuer à intensifier les relations intersectorielles, dont le caractère asymétrique en termes de biens d'équipement au profit du secteur moderne a été précédemment souligné. La pertinence de ce critère réside dans le fait qu'il dépasse les actions ponctuelles pour impulser une dynamique des structures productives existantes. La création de valeur ajoutée interne par les secteurs qui fabriquent uniquement des biens de demande finale, et qui dépendent de l'extérieur pour les biens d'équipement, induit une forte contribution productive additionnelle dans le secteur des exportations des pays étrangers. Appuyer ponctuellement ces secteurs est nécessaire pour maintes raisons, mais cela n'accroît pas les capacités productives internes, et ne lève pas les goulots d'étranglement qui sont un frein à l'autonomisation des filières. Dans ces conditions, il est probable que les actions que l'on peut qualifier d'indirectes sont beaucoup plus prometteuses, et méritent que l'on s'y intéresse lorsque les conditions le permettent.

Cinquièmement, la dynamisation du secteur de la construction mécanique peut contribuer à résorber une partie du chômage des jeunes diplômés de l'enseignement technique ou professionnel. Ces jeunes ont des difficultés d'obtenir un emploi à la fois pour des raisons structurelles — absence de secteur de la construction mécanique, inadaptation des enseignements, difficulté d'accès au crédit — ou de politiques de main-d'oeuvre des grandes entreprises ayant une section de mécanique. En outre, l'impulsion donnée à ce secteur peut contribuer à réduire le sous-emploi rural et à augmenter le niveau du revenu dans les campagnes, en particulier en dynamisant un réseau d'artisans ruraux susceptibles de réparer les matériels fabriqués.

En deuxième lieu, le groupe cible du projet serait constitué par trois populations : (i) les petits producteurs et la main-d'oeuvre des ateliers de tournage ajustage, notamment ceux de Nouakchott ; (ii) quelques petits entrepreneurs des secteurs exhibant quelques proximités techniques avec la construction mécanique — en particulier la fabrication métallique et l'électricité — qui souhaiteraient réorienter ou diversifier leur activité étant donné de l'étroitesse du marché ; (iii) les diplômés de l'enseignement technique ou professionnel qui ont déjà quitté leur

établissement de formation et qui désirent créer des micro ou des petites entreprises ; (iv) certains élèves qui suivent actuellement un enseignement technique ou professionnel et qui désirent créer des micro ou des petites entreprises. En réalité, le groupe cible devra être davantage précisé lors de la mise en oeuvre du projet en collaboration avec la cellule du CFPP — dont la création a été prévue — et les projets existants — en particulier le BAPEM.

En troisième lieu, la méthode d'approche du projet devrait s'inscrire dans l'optique du fonctionnement des projets appuyés par le BIT dans plusieurs pays d'Afrique francophone, l'objectif étant de mobiliser les potentialités inhérentes au groupe que l'on cherche à promouvoir. Tout d'abord, l'auto-formation doit permettre d'identifier les besoins de formation et de rechercher les modalités les plus appropriées de les satisfaire, soit en faisant appel aux artisans eux-mêmes, soit en ayant recours à un concours externe au secteur. En effet, il serait intéressant de susciter l'émergence d'un groupe de formateurs susceptibles de produire des externalités à l'égard d'autres individus intéressés — artisans ou jeunes diplômés sans emploi — en termes de capital humain et technique. Ensuite, l'auto-gestion a pour but l'autonomisation progressive du groupe aux niveaux de la détermination et de la programmation des activités et de leur prise en charge par un organe issu du milieu. Enfin, l'auto-financement vise à mobiliser progressivement des moyens financiers issus du groupe des artisans, afin de soutenir les initiatives communes sur le plan technologique et organisationnel. Cependant, au départ, une dotation externe devra contribuer à amorcer le processus.

En quatrième lieu, la structure d'appui à la petite fabrication mécanique consistera à installer un atelier à Nouakchott. Ce dernier pourrait avoir plusieurs fonctions. Tout d'abord, les entrepreneurs, la main-d'oeuvre et les jeunes diplômés devraient pouvoir améliorer la qualité de leur capital humain en accédant à des formations simples aux niveaux technique et de la gestion. Dans le premier cas, la disponibilité d'un équipement de base doit permettre d'effectuer des séances de démonstration sur l'utilisation des machines — fonctionnement, possibilités, disposition, entretien — et des biens intermédiaires — types d'utilisation des matériaux, etc. Dans le second cas, des séances d'initiation à l'organisation de l'entreprise à partir de cas concrets qui se posent dans les unités de production, doivent permettre l'acquisition de notions de comptabilité simplifiée, de procéder au calcul du prix de revient, etc. Ensuite, l'intervention doit porter au niveau des produits. C'est probablement à ce niveau que l'appui sera le plus difficile. D'une part, il s'agit, par des séances de perfectionnement et de formation, de concourir à l'amélioration des produits existants. D'autre part, la mise en place d'une recherche par l'amélioration des techniques locales et surtout le déploiement des activités de conception doit favoriser la fabrication de nouveaux produits destinés aux secteurs urbain et rural<sup>179</sup>. A cet égard, il pourrait être opportun de créer trois sections. La première ciblerait ses actions sur les équipements nécessaires aux artisans urbains, la deuxième se proposerait de développer la fabrication de matériels destinés au secteur agricole, et la troisième se spécialiserait au niveau de la maintenance et la fabrication de pièces de rechange. Enfin, on peut concevoir que les jeunes qui veulent s'installer, individuellement ou collectivement, ainsi que les entreprises dont les qualifications globales de leur chef sont en mesure de supporter un surcroît de capitalisation, aient accès au capital. Dans le premier cas, la constitution d'un fonds d'action structurelle, alimenté par une dotation externe, s'avère nécessaire.

---

<sup>179</sup> Ce projet pourrait contribuer à améliorer le transport avec les cahrettes. En effet, celles-ci, contrairement à des pays comme le Burkina Faso, paraissent lourdes et peu fonctionnelles.



## b) Promotion féminine et auto-emploi

Les analyses précédentes ont montré la nécessité d'assurer la promotion de la femme, et que cette dernière était, en grande partie, liée à un meilleur accès au marché du travail. A cet égard, la dynamisation de l'auto-emploi féminin pourrait être renforcée dans deux domaines, susceptibles de générer une élévation des revenus et une accumulation du capital.

En premier lieu, les femmes peuvent jouer un rôle majeur dans la valorisation des produits de la pêche. Or, les programmes nationaux semblent avoir été élaborés indépendamment d'une appréhension de la division sexuelle du travail. Les femmes contrôlent peu la production et la valorisation des produits de la pêche, activités qui exigent beaucoup de travail de leur part et qui génèrent de faibles revenus. Malgré l'interférence de nombreuses contraintes — dispersion des villages, manque d'infrastructure — la valorisation des ressources halieutiques demeure largement sous-exploitée<sup>180</sup>. A cet égard, quelques orientations d'appui peuvent être proposées.

Premièrement, une mission récente dans le cadre d'un projet IFAD/PNUD d'aménagement du parc national du banc d'Arguin, a mis en évidence de nombreuses potentialités pour accroître la participation au marché du travail<sup>181</sup>. En effet, la principale activité économique des imraguen est la pêche, ces dernières donnant lieu à deux filières à partir des captures : les ventes de poisson frais, d'une part, et le traitement et la transformation, d'autre part. Cette activité, essentiellement exercée par les femmes, demeure traditionnelle et consiste à produire du tichtar, du poisson séché, de la poutargue et de l'huile. En outre, elle dégage une valeur ajoutée importante, bien qu'une baisse de l'activité soit observée compte tenu de la concurrence inhérente à la vente de poisson frais de la part d'autres producteurs — essentiellement des hommes — disposant de moyens importants. Il en résulte une marginalisation de la femme, une réduction de la valorisation du produit et une pression importante sur la ressource halieutique. Il faut ajouter également que les populations ne sont pas organisées, bien que la constitution de coopératives et de groupements soit en cours.

En réalité, le développement de cette activité se heurte à plusieurs obstacles. Premièrement, le processus de traitement et de transformation nécessite de nombreux matériels — couteaux, limes, louches, bassins, râteaux, balances, filets, voiles, etc. — des moyens de conservation — emballages traditionnels — et des infrastructures — petits hangars, claies de séchage. Deuxièmement, compte tenu de l'enclavement de la zone, les problèmes d'approvisionnement sont très importants. Troisièmement, l'accès au crédit est insuffisant.

Un appui à la promotion de cette activité permettrait non seulement de d'accroître la participation des femmes au marché du travail rural, mais également de dynamiser un artisanal local — notamment dans les centres urbains secondaires — et, probablement, quelques activités du projet de petite construction mécanique dont il a été précédemment question. En effet, le secteur informel urbain ne se limite pas à Nouakchott. De ce fait, il importe de ne pas mettre l'accent essentiellement sur des actions qui contribuent à accélérer le processus migratoire. La promotion du secteur informel exige, dans la mesure du possible, le maintien d'un équilibre régional.

Deuxièmement, d'autres secteurs pourraient également être envisagés. Tout d'abord, la valorisation du mullet, dont on ne récupère que les oeufs pour l'instant. Ensuite, il s'agirait de relancer le processus du poisson salé et séché et d'assurer la promotion des coopératives

---

<sup>180</sup> Martin [1994].

<sup>181</sup> Diarra [1996b].

féminines. A cet égard, la production de farine de poisson doit être encouragée.

En réalité, les programmes visant à la promotion de la femme doivent être réalistes et tenir compte de l'environnement économique, social et institutionnel, notamment dans les centres urbains secondaires. Les observations qui suivent ont une portée générale. Beaucoup de productions féminines ne sont pas viables à cause de la concurrence des produits importés<sup>182</sup>. Les femmes font souvent des propositions pour créer des activités, sans se préoccuper de l'existence d'un marché. A cet égard, lorsque les femmes produisent, c'est souvent pour les parents. De ce fait, les prix trop bas qui sont pratiqués entraînent un manque de fonds de roulement. Par ailleurs, les femmes ne sont pas très impliquées dans des activités modernes. La société mauritanienne étant en voie de sédentarisation, il est parfois difficile de stabiliser les femmes. Enfin, les femmes sont souvent chefs de ménage et ne travaillent pas toujours.

En deuxième lieu, le chômage des jeunes femmes diplômées étant important, il pourrait être opportun de développer un appui à la création de Bureaux de gestion. Ces derniers fourniraient un ensemble de service dépassant la simple activité de secrétariat — courrier, photocopie. Par exemple, il s'agirait de faciliter les relations avec les administrations en ce qui concerne la création d'entreprise ou pour les personnes qui sont localisées dans les zones rurales. Ces Bureaux de gestion pourraient également se charger de la constitution de dossiers divers et d'effectuer maintes formalités administratives à propos desquelles les petites entreprises éprouvent quelques difficultés. Il est même possible de concevoir que ces Bureaux tiennent une comptabilité simplifiée pour certaines entreprises.

La constitution de ce type d'entreprise ne nécessiterait qu'un capital minimum — ordinateur, local — et les qualifications pourrait être rapidement acquises dans le cadre de programmes spécifiques de formation continue. Néanmoins, la formation dispensée devrait insister sur la nécessité d'un certain professionnalisme. Par ailleurs, certains Bureaux pourraient être provisoirement localisés dans des projets existants — BAPEM, IDM, ONG.

## B. *Activités involutives ou de survie*

### a) Décentralisation et services publics

Un des problèmes auxquels la ville de Nouakchott doit faire face est celui du ramassage des ordures et du nettoyage des rues. Depuis la réforme de 1987, la commune est une collectivité de droit public, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle dispose d'un budget, d'un personnel et d'un domaine que lui confère la loi pour l'exercice de ses compétences. En particulier, elle est chargée de l'hygiène et de l'enlèvement des ordures ménagères.

En réalité, la mairie n'a pas réussi à résoudre ce problème, bien que quelques groupements soient autorisés à ramasser les ordures ménagères contre paiement d'une redevance — environ 1000 ouguiyas. Toutefois, selon les responsables de la mairie, les déchets sont entreposés à la périphérie de la ville, alors qu'ils devraient être transportés dans une décharge distante de 45 kilomètres. En ce qui concerne, le nettoyage des rues, les moyens à la disposition de la mairie ne permettent pas d'organiser ce service, et les habitants ne sont pas disposés à verser une redevance.

Dans ces conditions, la solution qui est envisagée consiste à céder le service de nettoyage et d'enlèvement des ordures ménagères à une société, cette dernière percevant une redevance pour l'ensemble de ces deux services et en reversant une partie à la mairie.

---

<sup>182</sup> C'est le cas notamment des tissus.

On peut cependant concevoir que ce système soit amélioré afin de promouvoir l'emploi. Tout d'abord, il serait préférable que l'appel d'offre privilégie les petites et moyennes entreprises, notamment celles qui ont les moyens matériels d'évacuer les ordures vers la décharge municipale. Ensuite, le contrat de concession devrait différencier les deux problèmes. En ce qui concerne l'enlèvement des ordures, il serait possible de laisser une marge de manoeuvre à ces petites entreprises en termes de sous-traitance, à condition qu'elles emploient un nombre donné de personnes non qualifiées à la recherche d'un emploi. Par contre, s'agissant du nettoyage des rues, il serait uniquement effectué par des personnes non qualifiées à la recherche d'un emploi.

D'autres formules peuvent être envisagées selon les paramètres spécifiques du moment. Mais, l'idée de base est d'utiliser le nouveau pouvoir des municipalités pour inciter à concilier efficacité des services publics et développement de l'emploi local dans le cadre d'une promotion de l'initiative privée.

#### b) Approvisionnement et récupération de la ferraille

Il a été précédemment montré que les approvisionnements en matières premières étaient difficiles et coûteux. Outre la solution de la Centrale d'achat, évoquée ci-avant, une autre solution — partielle — serait de promouvoir la récupération de la ferraille. En effet, cette activité est assez peu développée en Mauritanie. Il semble que quelques initiatives soient en cours<sup>183</sup>, en particulier la récupération des vieux lampadaires. Dans ce contexte, les municipalités devraient jouer un rôle important et des contrats de cession pourraient être également envisagés. Cette orientation appelle une dynamisation par les projets existants.

#### c) Féminisation du travail et auto-emploi

Plusieurs activités involutives sont en mesure d'accélérer la féminisation du travail. La mission en a identifié quelques-unes. Premièrement, la fabrication de nattes. Il s'agit d'une activité artisanale très ancienne en Mauritanie. Toutefois, ce travail est très pénible, et les femmes qui connaissent les méthodes de fabrication sont assez âgées. Or, les nattes sont très demandées sur le marché. En fait, les jeunes filles ne sont pas intéressées par cette activité car elles estiment qu'elle manque de prestige. Par conséquent, il serait opportun d'examiner la possibilité de créer des Centres de formation pour la fabrication des nattes, et de montrer qu'il s'agit d'un artisanat d'art. Il serait même possible de développer des programmes de dessin sur ordinateur pour améliorer la qualité des produits<sup>184</sup>.

Deuxièmement, la fabrication de nombreux produits alimentaires doit être encouragée, notamment le bissaps — ibiscus — et la fabrication de yaourts. De même, il est possible de prévoir la création de petites unités de transformation pour la production du lait.

Troisièmement, les cultures de contre-saison — haricots, carottes — pourraient être encouragées, bien que cela concerne davantage le milieu rural. Cela permettrait de réduire les importations. Cependant, le développement de cette activité pourrait être handicapé par certaines contraintes techniques, en particulier l'insuffisance des moyens de transport.

Quatrièmement, plusieurs activités liées à la gestion de l'eau — services — et à la protection de l'environnement — pépinières pour des essences traditionnelles, arbres fruitiers —

---

<sup>183</sup> Notamment sous l'impulsion du BAPEM.

<sup>184</sup> Le développement de l'électrification offre de nouvelles opportunités d'activités pour les femmes.

peuvent être également envisagées.

## 6. Conclusions et recommandations

La présente étude relative au secteur informel urbain de Mauritanie permet de formuler plusieurs conclusions et recommandations.

1. Au cours des quinze dernières années, le ralentissement du processus de transition économique a considérablement influencé la dimension sociale du développement et engendré de profondes transformations sur le marché du travail urbain, en particulier l'expansion du secteur informel. Cette déstabilisation de l'économie mauritanienne, engendrée par plusieurs éléments majeurs — contraintes liées à l'environnement interne, contexte international défavorable, erreurs de politique économique —, explique la mise en oeuvre, au cours des années 1980, de programmes d'ajustement structurel, remettant en cause l'intervention de l'Etat dans le domaine économique et social, par le biais d'une régulation conjoncturelle et d'une normalisation structurelle, et s'efforçant de rechercher un ordre social par le marché. Ce contexte est à l'origine de plusieurs ajustements majeurs sur le marché du travail urbain: (i) accroissement du chômage urbain — 16,3 pour cent en 1980 à 29,7 pour cent en 1995 ; taux de croissance annuel du nombre de chômeurs de 8,2 pour cent —, de la sous-occupation et du chômage marginal ; (ii) stagnation de l'emploi dans le secteur moderne non agricole — 1,2 pour cent de croissance annuelle au cours de la période 1980-2000, y compris le secteur public ; (iii) diminution du salaire minimum réel — de 2,7 pour cent par an au cours de la période 1982-1996 ; (iv) expansion de l'emploi dans le secteur informel, près de 60 pour cent des individus localisés dans les zones urbaines étant employés dans ce dernier — proportion quatre fois plus élevée que dans le secteur moderne — et, au cours de la période 1980-2000, l'emploi informel devant croître à un rythme annuel trois fois plus rapide que dans le secteur moderne — 3,7 pour cent contre 1,2 pour cent.

2. Malgré la diversité des sources statistiques disponibles, plusieurs incertitudes handicapent considérablement l'analyse du secteur informel urbain mauritanien : (i) concepts et méthodes aléatoires et variant selon les études ; (ii) informations générées très fragmentaires et incertaines ; (iii) absence totale d'exploitation des données. Par ailleurs, on observe une inadaptation des instruments d'analyse à plusieurs niveaux : (i) ambiguïté fondamentale inhérente aux potentialités des enquêtes auprès des ménages et des enquêtes auprès des établissements ; (ii) concept de travail insuffisamment précisé ou mal adapté ; (iii) stratification du secteur informel urbain peu propice à l'analyse des processus productifs ; (iv) déterminants des profits non appréhendés.

3. Le secteur informel urbain est en mesure d'atténuer les aspects fondamentaux de l'exclusion sociale. Premièrement, l'une des premières fonctions du secteur informel urbain est de permettre l'accès aux besoins essentiels des couches de la population les plus démunies et au capital humain — en 1992, les trois centres urbains principaux employaient plus de 3 200 apprentis — bien qu'il soit nécessaire de relativiser le processus d'acquisition des compétences techniques par les apprentis. Deuxièmement, les caractéristiques et les potentialités du secteur informel urbain mauritanien en termes d'emploi apparaissent à plusieurs niveaux : (i) au milieu des années 1990, près de 60 pour cent de la population active urbaine mauritanienne est employée

dans le secteur informel, ce qui traduit un processus d'informalisation du travail susceptible d'atténuer la pauvreté et l'exclusion sociale ; (ii) les activités commerciales dominent le secteur informel — environ 70 pour cent, quel que soit le centre urbain considéré; (iii) la dimension moyenne des entreprises est de 2,2 personnes, bien qu'il existe des variations selon les secteurs — près de trois personnes dans la production et les services ; (iv) la nature des activités ne semble pas réellement faire apparaître une forte spécificité mauritanienne, si ce n'est la prééminence du commerce et l'absence totale d'ateliers de petite construction mécanique ; (v) la structure de l'emploi met en évidence l'importance de la main-d'oeuvre employée — hors travail indépendant — qui représente plus de 50 pour cent des effectifs des entreprises, ainsi qu'un nombre important de salariés — environ 50 pour cent de la main-d'oeuvre, hors travail indépendant, et 25 pour cent des effectifs des entreprises ; (vi) la croissance de l'emploi informel serait de 3,7 pour cent par an au cours des deux décennies 1980-2000, soit un rythme deux fois plus élevé que celui qui prévaut pour l'emploi moderne; (vii) l'emploi informel revêt plusieurs dimensions essentielles, dans la mesure où il est à l'origine d'une production — plus de 10 pour cent du PIB —, il génère des revenus — productivité par tête et par mois estimée en 1988 à 4 564 ouguiyas pour l'ensemble des branches — et il implique une considération sociale et privée pour celui qui l'exerce. Troisièmement, la participation au marché du travail du secteur informel permet d'accéder à des droits sociaux fondamentaux — sécurité, liberté d'organisation et d'expression, dignité et identité ; dans le cas mauritanien, la participation au marché du travail est une source promotion sociale — notamment pour les femmes — et, plus généralement, un moyen essentiel d'organisation sociale.

4. En réalité, on observe une hétérogénéité du secteur informel urbain, bien que la dichotomisation proposée en Mauritanie, en fonction d'une préconception du fonctionnement du système productif, ne conduise pas nécessairement à identifier des sous-groupes homogènes, tant du point de vue des caractéristiques et des potentialités des entreprises que des formes de travail. Malgré l'impossibilité d'opérer une stratification a posteriori du secteur informel urbain, il semble que ce dernier englobe trois sous-groupes : (i) un système productif caractéristique d'un secteur en transition, avancé ou évolutif primaire, regroupant 5 à 10 pour cent des établissements, où l'accumulation du capital et le progression des revenus est substantielle ; (ii) un système productif représentant vraisemblablement 30 à 35 pour cent des établissements, caractéristique d'un secteur informel que l'on pourrait appeler évolutif secondaire ou progressif, les revenus et l'accumulation du capital pouvant faiblement progresser ; (iii) un système productif qui englobe la majorité — les deux tiers environ — des activités informelles et qui pourrait être identifié à un secteur de survie, stagnant ou involutif. L'intérêt d'une telle stratification est de mieux saisir les potentialités économiques différenciées des établissements informels — contribution des facteurs à la variabilité de la production, évaluation des élasticités du travail et du capital, impact de la légalisation des entreprises sur les profits, etc. — afin de cibler d'une manière cohérente les options de politique économique.

5. En Mauritanie, des aménagements du contexte institutionnel et législatif ont été réalisés ou sont en cours, tandis que des mécanismes de crédit à la micro et à la petite entreprise, sur une base mutualiste, sont encouragés. Premièrement, les Chambres de métiers et la Chambre de commerce, deux structures en cours de réorganisation, constituent deux éléments d'appui susceptibles, en principe, de mieux encadrer le secteur informel. Cependant, pour des raisons politiques, économiques et institutionnelles, aucune de ces structures ne semblent adaptées à l'environnement et aux aspirations du secteur informel. Il en est de même de la Confédération générale des employeurs et de l'Union des travailleurs mauritaniens. Toutefois, le Secrétariat d'Etat à la condition féminine, par son action, son dynamisme et la qualité de ses ressources,

représente une structure de base essentielle sur laquelle pourraient s'appuyer des actions futures de promotion de la femme, notamment en matière d'auto-emploi. De même, plusieurs projets englobent d'énormes potentialités en termes de dynamisation du secteur informel — la société Investissement et développement en Mauritanie pour le crédit et la gestion, le projet d'appui aux petites entreprises mauritaniennes au niveau de l'organisation du secteur en termes d'auto-promotion, l'Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi en ce qui concerne la sous-traitance dans le bâtiment, l'appui à la restructuration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels dont l'objectif est de rehausser l'efficacité des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, le Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique qui se propose d'apporter aux opérateurs économiques un service d'information et de documentation et de permettre aux décideurs d'avoir accès à des données chiffrées — bien qu'ils nécessitent souvent un appui additionnel ou une nouvelle orientation des activités.

6. Peu d'entreprises du secteur informel mauritanien sont immatriculées au registre du commerce, encore moins au registre de la sécurité sociale pour des raisons multiples — méconnaissance des procédures qui ont été instaurées, craintes des pouvoirs publics, absence de simplification administrative etc. De même, la plupart ne sont pas en règle avec la législation du travail, en particulier les modalités de l'apprentissage, les rémunérations, les formes de contrats, etc. Les relations professionnelles du travail dans le secteur informel empruntent leur forme et leur nature à la fois à la société moderne et la société traditionnelle, les obligations réciproques des patrons et des apprentis s'inscrivant dans le jeu de relations sociales liées au contexte ethnique, clanique ou familial. En outre, l'administration n'a pas vraiment les moyens de contrôler l'application de la législation issue du code du travail. Dans ce contexte, le projet de statut des artisans comporte plusieurs incertitudes : absence de véritable concertation avec les artisans, avantages trop importants accordés dans le cas d'une immatriculation, ce qui n'incite pas à la responsabilisation, au développement de l'initiative et à l'effort personnel.

7. En matière de fiscalité, l'artisan et le commerçant, comme les autres entrepreneurs du secteur moderne, sont soumis à divers régimes d'imposition en fonction de la nature de l'activité et du montant du chiffre d'affaires estimé annuellement. En réalité, contrairement aux entreprises du secteur moderne, les micro-entreprises sont soumises au régime du forfait, qu'il s'agisse des impôts d'Etat ou des taxes municipales. A cet égard, l'équité du système est douteuse ; travail à propre compte moins taxé que le travail salarié, notamment dans le secteur moderne, tendance à favoriser les commerçants et système fiscal demeure inadapté, la dualité réel-forfait réduisant considérablement l'assiette de l'impôt. Mais, la fiscalité ne semble pas fondamentalement handicaper le fonctionnement des unités de production du secteur informel. Il en est de même des tarifs douaniers qui ont été sensiblement réduits dans le cadre de l'ajustement structurel. C'est plutôt la nature des circuits de commercialisation de type oligopolistique qui appellent des réformes hors prix. S'agissant du Code des investissements, on observe qu'il n'est pas un instrument approprié au développement du secteur informel, même si quelques petites ou moyennes entreprises peuvent, dans le cadre d'un appui particulier, envisager d'être éligibles au régime prioritaire. Mais, cela demeure très incertain, et l'absence de guichet unique est susceptible de freiner ce processus. Le faible nombre de projets agréés depuis 1989 est probablement un indicateur qui conforte cette crainte.

8. A l'image d'autres pays d'Afrique, l'accès au crédit peut émaner de sources formelles ou informelles. A cet égard, l'analyse de l'accès au crédit montre que le système bancaire — malgré sa restructuration — est inadapté aux besoins du secteur informel, les banques accordant des crédits essentiellement dans les secteurs où la rentabilité et les garanties sont les plus importantes.

Cette situation n'a pas véritablement changé avec les événements de 1989 lorsque le gouvernement a développé des procédures d'accès au crédit pour les rapatriés, en fonction de la spécificité des groupes cibles. Pour cette raison, les systèmes financiers informels — à base individuelle ou collective — se sont développés pour répondre à des besoins spécifiques des opérateurs économiques. Sans aucun doute, l'accès au crédit des micro-entreprises implique un développement des systèmes informels de financement, notamment ceux qui sont fondés sur la mutualité. A cet égard, la réforme des institutions financières formelles peut favoriser le développement des circuits de financement informels. Par exemple, la loi bancaire de 1995 autorise la création d'institutions mutualistes sous forme de société à capital variable, et relevant d'une réglementation spécifique.

9. En Mauritanie, le dynamisme du système productif informel est freiné par un ensemble de contraintes aux niveaux macro, méso et microéconomique. En effet, l'examen des contraintes inhérentes au secteur informel urbain prend rarement en considération le cadre macroéconomique, les handicaps étant la plupart du temps observés du côté de l'offre. Or, une telle approche constitue une simplification de la réalité altérant probablement la fécondité des politiques économiques préconisées. Ainsi, la crise économique et les politiques liées à l'ajustement structurel impliquant une réduction de la demande globale — entre 1980 et 1993, la consommation des administrations publiques et l'investissement intérieur ont diminué annuellement, respectivement, de 2,6 et 2,8 pour cent —, la distribution inégalitaire des revenus — la taille du secteur informel urbain dépend de la distribution des revenus —, la stagnation de l'agriculture accentuant le processus migratoire et la spécificité du contexte socio-culturel — peu favorable à l'expansion des secteurs productifs —, constituent des contraintes au développement de l'emploi informel.

10. De même, plusieurs contraintes mésoéconomiques — au niveau du marché — freinent les performances du secteur informel en termes d'emploi. Premièrement, les difficultés d'accès au crédit. Selon certaines enquêtes, 61 et 53 pour cent des individus interrogés ont indiqué que le problème le plus courant auquel l'entreprise est confrontée est, respectivement, le manque de moyens matériels et l'insuffisance de moyens financiers. Cependant, bien que le manque de crédit constitue à la fois une barrière à l'entrée importante du secteur informel et un handicap pour le développement de son potentiel productif, il importe de reconnaître que : (i) la promotion d'entreprises viables économiquement et financièrement est essentielle ; (ii) le secteur informel est très hétérogène et les besoins de financement sont différents en termes d'activités et de niveau de développement des unités de production ; (iii) une capitalisation accrue peut engendrer une baisse de la productivité du capital au fur et à mesure que ce dernier s'élève, alors que la productivité du travail augmente faiblement, ce qui signifie l'existence d'un problème d'optimisation dans la gestion de la fonction de production. Deuxièmement, même si les problèmes relatifs au crédit étaient résolus, l'accès aux actifs productifs — capital technique, matières premières, capital humain, terrains — peut se révéler difficile. Certains équipements, pièces de rechange ou consommables spécifiques sont introuvables. De même, l'accès au capital humain n'est pas plus aisé, les systèmes de formation adaptés au secteur informel étant quasi-inexistants, tandis que le système de l'apprentissage comporte quelques lacunes. Enfin, l'absence de ressources se conjugue avec la précarité des infrastructures et engendre des conditions de travail désavantageuses, difficiles et parfois malsaines. Troisièmement, la faiblesse du marché auxquels s'adressent les producteurs informels est due à de multiples facteurs : (i) faible population rendant le marché national exigu ; (ii) concurrence des importations ; (iii) absence de formation en gestion commerciale ; (iv) faiblesse des revenus ruraux et ; (v) difficulté d'accéder aux marchés publics. Quatrièmement, le fonctionnement et le dynamisme du secteur informel

dépendent en grande partie de la nature des relations qu'il entretient avec les autres systèmes productifs, en particulier le secteur moderne. D'une manière générale, les relations de complémentarité du point de vue des approvisionnements en équipement et matières premières sont assez fortes avec le secteur moderne, alors que les relations en termes de capital humain avec ce dernier sont assez limitées. Par contre, les relations en termes de demande finale n'apparaissent pas très défavorables au secteur informel, et des relations de concurrence prévalent dans certains secteurs, notamment le bâtiment, le transport et le commerce.

11. Au niveau microéconomique, trois contraintes majeures semblent constituer un handicap au développement du secteur informel urbain. Tout d'abord, la faiblesse du capital. Bien que l'équipement de base en termes de capital technique fixe ne soit pas négligeable, l'équipement souhaité est important et les entrepreneurs sont disposés à y consacrer des moyens substantiels, notamment dans la menuiserie, la mécanique générale et la fabrication mécanique. Toutefois, dans maintes situations, l'équipement existe mais il n'est pas exploité de manière optimale, faute de compétences aux niveaux de la conception, de l'innovation et de la gestion. Ensuite, l'insuffisance des qualifications — patrons et main-d'oeuvre — constitue une des contraintes importantes du secteur informel, souvent peu reconnue par les entrepreneurs eux-mêmes. Enfin, l'inadaptation à la gestion. Malgré les efforts déployés par les projets existants, il semble que le secteur informel urbain mauritanien fonctionne sur des bases très empiriques et intuitives, bien que les situations soient certainement diverses selon les secteurs. D'une manière générale, peu d'artisans : (i) tiennent un cahier de commande, de factures ou de recettes-dépenses ; (ii) calculent le prix de revient ; (iii) déterminent correctement le prix de revient ; (iv) opèrent la distinction entre le fonds de roulement et le salaire de l'entrepreneur.

12. Néanmoins, il existe des marges de manoeuvre susceptibles de rehausser les potentialités du secteur informel urbain. Au niveau macroéconomique, malgré l'orientation des nouvelles réformes en faveur du secteur privé, l'incidence actuelle de la pauvreté et du chômage appelle un renforcement du rôle de l'Etat en matière de redistribution. Il s'agit d'engager une réflexion quant à la forme d'organisation de l'Etat la plus apte à promouvoir des politiques appropriées, indépendante d'intérêts économiques immédiats et de l'action prédatrice des groupes de pression. En particulier, l'Etat devrait clarifier sa position en indiquant si son souci est d'exercer un contrôle plus strict des activités informelles afin d'éviter une concurrence déloyale ou s'il considère qu'il faut réformer le système institutionnel et normatif de manière à libérer les potentialités. Car, la nature des rapports qui prévalent entre l'Etat et les acteurs du secteur informel conditionne en grande partie les performances économiques et sociales de ces derniers. En outre, il pourrait être opportun d'examiner dans quelle mesure la dépense des administrations pourrait être rehaussée, sans profondément altérer les équilibres macroéconomiques, un amendement du système fiscal étant susceptible d'accroître les recettes fiscales intérieures. Ainsi, le supplément de dépense globale pourrait être consacré à rehausser les dépenses sociales en matière d'éducation et de santé, notamment en augmentant les investissements d'infrastructure. De même, compte tenu de la faible part de la masse salariale de la fonction publique dans le budget de l'Etat, comparativement aux autres pays africains, un ajustement des rémunérations est nécessaire. D'ailleurs, la volonté de l'Etat et des collectivités locales en matière de promotion du secteur informel devrait être également réaffirmée au niveau des marchés publics, ce qui exige également un renforcement des rapports entre les collectivités locales et le secteur informel. Soulignons également que le développement du secteur informel urbain est étroitement lié à l'évolution des revenus ruraux. S'agissant de la fiscalité, il est souhaitable de rendre le système plus équitable, en incitant les micro-entreprises du secteur informel évolutif ou les petites et moyennes entreprises à la frange du secteur moderne d'adopter un régime transitoire. En même temps, cet élargissement



de l'assiette fiscale pourrait générer un surcroît de recettes contribuant, en partie, au financement des dépenses sociales précédemment évoquées. Mais, cela implique aussi d'améliorer les modes de détermination des bases d'imposition et de modifier les procédures de recouvrement dont les modalités actuelles engendrent souvent des abus. Enfin, l'information statistique relative au secteur informel urbain étant insuffisante, il apparaît souhaitable de : (i) reprendre les données des différentes enquêtes déjà réalisées et de les analyser de manière approfondie ; (ii) prévoir la réalisation d'une enquête spécifique sur le secteur informel, tant en milieu urbain que dans le secteur rural non agricole ; (iii) réaliser une analyse des déterminants des profits et une étude sur les coûts de la légalisation.

13. Parallèlement à l'adaptation de l'environnement macroéconomique, plusieurs réformes aux niveaux méso et microéconomique devraient être engagées. Premièrement, il s'agit d'accroître l'accès du secteur informel à l'information en : (i) créant une cellule d'information et de coordination des projets d'appui au secteur informel ; (ii) renforçant le rôle du CIMDET en matière de commercialisation des produits ; (iii) réalisant une étude sur la filière de la construction mécanique. Deuxièmement, les systèmes de crédit informels occupant encore une place marginale dans le système financier pris globalement, il est nécessaire — dans le cadre d'un système qui ne conduise pas à subsister une épargne institutionnelle à une épargne personnelle — d'encourager ou de renforcer les expériences actuelles et de diversifier les actions étant donné l'étendue des besoins exprimés. Dans le contexte urbain mauritanien, plusieurs orientations peuvent être envisagées : (i) promouvoir la création de caisses d'épargne et de crédit ; (ii) développer les expériences de crédit direct ; (iii) initier la création d'une fédération des tontines. Troisièmement, le développement du secteur informel urbain mauritanien appelle plusieurs programmes d'action pour améliorer l'accès aux actifs productifs: (i) promouvoir l'accès au capital humain et à la formation professionnelle — création d'une cellule d'appui à la formation continue au CFPP ; (ii) faciliter l'accès aux biens d'équipement et aux matières premières en examinant la possibilité de créer une Centrale d'achat à Nouakchott, à l'initiative des artisans, dans le cadre d'un projet spécifique ou d'une action existante.

14. L'adaptation du contexte macroéconomique et la mise en oeuvre de réformes meso et microéconomiques créent les conditions d'une promotion de nouvelles activités évolutives et involutives. Premièrement, la promotion d'activités évolutives pourrait s'opérer dans deux directions. D'une part, il s'agit de développer le secteur de la petite construction mécanique, quasi inexistant en Mauritanie. Une telle approche est justifiée par l'existence d'une forte demande non satisfaite et des effets en termes de réduction des importations, d'intensification des relations intersectorielles, d'autonomisation de la filière, de diminution du chômage des diplômés et de développement de l'agriculture. En effet, assurer le développement des activités de la petite construction mécanique non seulement accroît pas les capacités productives internes, mais également lève les goulots d'étranglement qui sont un frein à l'autonomisation des filières. Certes, le développement des activités informelles signifie la présence de choix technologiques particuliers, le critère de l'emploi étant un sous-produit d'une problématique générale liée aux choix technologiques. Néanmoins, à un premier niveau d'analyse, on peut considérer que le critère du développement de l'emploi est important. D'autre part, un ensemble d'activités dérivées de la pêche artisanale ou liées au développement des services visant à accroître la participation des femmes au marché du travail appellent des actions particulières : (i) valoriser les ressources halieutiques, notamment dans le cadre de l'aménagement du parc national du banc d'Arguin et de la pêche du mulot, dont on ne récupère que les oeufs pour l'instant ; (ii) relancer le processus du poisson salé et séché ; (iii) développer un appui à la création de Bureaux de gestion afin de réduire le chômage des jeunes femmes diplômées. Deuxièmement, un ensemble d'activités

involutives ou de survie, susceptibles de rehausser le niveau de l'emploi, appellent des actions particulières : (i) inciter les municipalités à concilier l'efficacité des services publics — par exemple, l'enlèvement des ordures ménagères et le nettoyage des rues — avec l'emploi de personnes non qualifiées à la recherche d'un emploi ; (ii) étendre le processus de récupération de la ferraille afin de faciliter les approvisionnements ; (iii) réexaminer la fabrication de nattes qui est une activité ancienne en envisageant la création de Centres de formation ; (iv) encourager la fabrication de nombreux produits alimentaires et prévoir la création de petites unités de transformation pour la production du lait ; (v) promouvoir les cultures de contre-saison, ainsi que plusieurs activités liées à la gestion de l'eau et à la protection de l'environnement.

15. L'essence du développement est l'ajustement structurel — des campagnes vers les villes, de l'agriculture vers l'industrie, de la production domestique vers le marché, etc. — c'est-à-dire un processus d'adaptation à des circonstances impliquant des changements soudains, important et souvent imprévus, pouvant être favorables ou défavorables aux objectifs de développement préétablis. Les recommandations qui ont été formulées s'inscrivent dans cette perspective et sont en mesure d'atténuer l'incidence de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les zones urbaines de Mauritanie si des ressources externes sont mobilisées. Toutefois, cela suppose également une cohérence des actions macro, meso et microéconomiques, un certain pragmatisme quant aux fondements théoriques des politiques économiques — les réformes hors prix étant probablement autant indispensables qu'une réaffectation des ressources par le biais des prix — un rythme des réformes adapté aux paramètres conjoncturels et structurels du pays et une volonté politique annihilant l'interférence des groupes de pression. L'histoire africaine récente enseigne que la pauvreté n'a pas diminué avec plus de démocratie, ce qui suggère que beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour faire pencher la balance en faveur des plus démunis.

### **Références bibliographiques**

Banque mondiale 1990. *Making adjustment work for the poor. A framework for policy reform in Africa*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1994. *Rapport d'évaluation, République islamique de Mauritanie : projet services agricoles*, Nouakchott, rapport n°12308-MAU, Mauritanie.

- Banque mondiale 1995a. *Rapport sur le développement dans le monde 1995*, Washington, Banque mondiale.
- Banque mondiale 1995b. *Labor and the growth crisis in sub-saharan Africa*, Washington, Banque mondiale.
- Baris, P. 1980. *Recensement des activités en milieu urbain, 1976. Présentation des résultats par grands secteurs économiques et par activités*, Abidjan, Ministère de l'économie, des finances et du plan, Direction de l'activité industrielle.
- Bit 1995. *Appui à la création et au financement d'entreprises artisanales. Résultats du projet et recommandations en découlant*, Genève, MAU-91-002, Bureau international du travail.
- Charmes, J. 1992. *La contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national brut en Mauritanie, 1977-92*, Paris, Orstom.
- Charmes, J. 1994. "L'économie mauritanienne au risque de l'informalisation", *Politique africaine*, n°55, octobre.
- Cset 1995. *Rapport de stage*, Nouakchott, Mauritanie.
- Cogneau, D., Razafindrakoto, M., Roubaud, F. 1994. *Le secteur informel crée-t-il sa propre demande*, Paris, n°1994-13-E, DIAL.
- Combalier M., Doua, A.O. 1993. *Fiscalité applicable aux petits métiers*, Nouakchott, projet PNUD -BIT-MAU 91 002, Mauritanie
- Cres-Cfpp 1995. *Enquête sur les besoins en qualification dans le secteur informel*, Nouakchott, Mauritanie.
- Diarra, A., Jeanne, P.Y. 1994. *Les institutions d'appui à l'initiative privée en Mauritanie*, Nouakchott, Ministère du plan.
- Diarra, A. 1996b. Les ONG en Mauritanie : environnement juridico-institutionnel et motivations socio-économiques, Nouakchott, GTZ, Mauritanie.
- Diarra, A. 1996b. *Le parc national du banc d'Arguin. Note de synthèse*, Nouakchott, projet IFAD-PNUD, Mauritanie.
- Direction de l'artisanat 1996a. *Projets de statuts de l'Union nationale des chambres de métiers de Mauritanie*, Nouakchott, Mauritanie.
- Direction de l'artisanat 1996b. *Projets de statut de l'artisan*, Nouakchott, Mauritanie.
- Gaufryau, B., Maldonado, C., Cuvelier, B. 1995. *Synthèse comparative d'études sur les contraintes institutionnelle et légales concernant le secteur informel*, Genève, Document de recherche, Bureau international du travail.
- House, W.J. 1984. "Nairobi's informal sector : dynamic entrepreneurs or surplus labor", *Economic development and cultural change*, vol.32, n°2, janvier.

- Lachaud, J.-P. 1986. *Les activités informelles de production et l'emploi au Bénin : analyse et stratégie de développement*, Genève, Programme mondial de l'emploi, Bureau international du travail.
- . 1989. *Le marché du travail en Côte d'Ivoire ; structure et segmentation*, Genève, série de recherche 95, Institut international d'études sociales
- . 1994. *Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative*, Genève, Institut international d'études sociales.
- . 1995. *Le secteur informel urbain et l'informalisation du travail en Afrique subsaharienne: rhétorique et réalités. Le cas de la Côte d'Ivoire*, Bordeaux, document de travail n°5, Centre d'économie du développement.
- Nihan, G. 1978. *Le secteur non structuré moderne de Nouakchott. Rapport d'enquête et analyse des résultats*, Genève, WEP 2-33, Bureau international du travail.
- Martin, L. 1994. *Femmes et auto-emploi*, Nouakchott, secrétariat à la condition féminine, Mauritanie.
- Mazumdar, D. 1989. *Microeconomic issues of labor markets in developing countries. Analysis and policy implications*, Washington, EDI seminar papers 40, Banque mondiale.
- Mckay, A., Houeibib, C.A.O. 1992. *Profil de pauvreté en Mauritanie*, Ministère du plan, Nouakchott, Mauritanie.
- Moulaye, A.O. 1995. *Etude sur le secteur informel*, Nouakchott, Ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports, Mauritanie.
- Ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports 1963. *Code du travail*, Nouakchott, Direction du travail, Mauritanie.
- Ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports 1996. *Les ressources humaines pour l'emploi*, Nouakchott, Mauritanie.
- Office national de la statistique 1992. *Enquête sur les priorités 1992*, Nouakchott, Mauritanie.
- Office national de la statistique 1994. *Enquête sur le secteur informel à Nouakchott, Nouadhibou et Kaébi 1992*, Nouakchott, 2 volumes, Mauritanie.
- Papanel, J.P., Abdelkader, I.O. 1996. *Approche territoriale de la dynamique de l'emploi*, Nouakchott, Direction du travail, Mauritanie.
- Pecta. 1991. *Rapport sur l'emploi en Afrique 1990*, Addis Abeba, PECTA.
- Pnud 1995. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica.
- Rick, J.E. 1995. *Les besoins et les ressources des PME urbaines en Mauritanie*, Nouakchott, Apip, Mauritanie.
- RIM 1993. *Document-cadre de politique économique pour la période octobre 1993-septembre 1996*, Nouakchott, Mauritanie.

---

Secrétariat d'Etat à la condition féminine 1994. *Diagnostic de la situation des femmes en Mauritanie et stratégie de promotion féminine*, Nouakchott, juin, Mauritanie.

République islamique de Mauritanie, Présidence de la République 1995. *Loi n°95 011 portant réglementation bancaire*, Nouakchott, Mauritanie.

Steel, W., Takagi, Y. 1978. *The intermediate sector, unemployment, and the employment-output conflict: a multi-sector model*, Washington, Staff working paper n°301, octobre, Banque mondiale.

Turnham, D., Salomé, B., Schwarz, A. 1990. *The informal sector revisited*, Paris, Oede.

Willet, J.C. 1993. *Réflexions sur les mécanismes et structures de promotion des micro et petites entreprises artisanales en Mauritanie*, Genève, BIT.

Zarour, C. 1989 : *Etude du secteur informel de Dakar et ses environs, phase III*, Dakar, USAID.